

Morphologie et économie du champ culturel

Poids économique direct de la culture	32
Entreprises culturelles	36
Associations culturelles	42
Emploi culturel	46
Équipements culturels	56
Enseignement supérieur Culture	64
Égalité entre femmes et hommes dans la culture	70
Présence artistique et culturelle à l'étranger	74

Poids économique direct de la culture

La culture : un poids économique de 44,5 milliards d'euros

En 2015, le poids économique de la culture, mesuré par la valeur produite par chacune des branches culturelles, s'élève à 44,5 milliards d'euros et représente 2,2 % de l'économie française cette année-là. La production totale, qui fait la somme des valeurs de tous les biens et services produits et proposés par les branches culturelles, s'établit à 88,1 milliards d'euros.

En termes d'évolution, le taux de croissance annuel de la valeur ajoutée culturelle est de 0,6 % en 2016, alors qu'il est de 1,6 % pour l'ensemble de l'économie cette même année. Traditionnellement moins sensibles à la conjoncture économique, les branches du spectacle vivant et du patrimoine ont connu une baisse significative en 2016 (respectivement - 1,8 % et - 1,2 %), consécutive aux attentats de 2015, responsables d'une chute de la fréquentation des équipements muséaux et patrimoniaux d'une part, et d'une hausse significative des frais de sécurisation des événements et des équipements culturels, d'autre part.

D'une façon générale, la plupart des branches culturelles n'ont pas retrouvé leur niveau d'avant la crise de 2008 et, à l'exception de l'audiovisuel, du patrimoine et de l'enseignement, toutes ont un taux de croissance annuel moyen nul ou négatif depuis 2008 (graphique 1).

Des évolutions contrastées selon les branches

Le poids relatif des différentes branches qui composent le secteur culturel a connu des évolutions contrastées depuis 1995. Après l'audiovisuel, dont le poids relatif s'est renforcé depuis 1995 (de 24 à 29 % de l'ensemble des branches), la presse, deuxième branche culturelle au milieu des années 1990, en crise structurelle depuis les années 2000, ne représente plus que 12 % de l'ensemble des branches, contre 21 % vingt ans plus tôt. À l'inverse, le poids du spectacle vivant se renforce (15 % en 2016) (tableau 1).

L'audiovisuel est porté par l'édition de jeux vidéo et la production télévisée

Première des branches culturelles avec une valeur ajoutée de 12,9 milliards d'euros, l'audiovisuel représente un peu plus du quart de l'ensemble des branches culturelles (29 %) et poursuit, en 2016, sa forte croissance (+ 2,5 %). Deux activités portent essentiellement la croissance de cette branche : l'édition de jeux vidéo, d'abord, qui affiche une croissance annuelle de 20 % (graphique 2), et la production télévisée, d'autre part, avec une croissance de 4 %. La progression exceptionnelle de l'édition de jeux vidéo, observée depuis 2009, s'explique par l'activité de grands studios de développement français qui ont su tirer parti du caractère mondialisé de cette industrie culturelle.

L'édition de musique enregistrée, en crise structurelle au cours des années 2000 (- 11 % de croissance annuelle moyenne entre 2003 et 2008) en raison de la concurrence du format numérique, retrouve enfin la croissance en 2016 (+ 5 %). Il semble donc que l'adaptation de l'industrie de la musique enregistrée aux nouvelles formes de diffusion et d'écoute de la musique soit efficiente.

Croissance des arts visuels malgré la crise des activités photographiques

La branche des arts visuels, qui représente 5 % de l'ensemble des branches culturelles mais 16 % des actifs travaillant dans la culture, connaît, pour la deuxième année consécutive, un taux de croissance proche de 4 %. Ce dynamisme est le fruit d'une très forte croissance des activités de design (+ 10 % en un an) et de la croissance solide des arts plastiques (+ 2 %), qui compensent la chute de la branche des activités photographiques, en crise structurelle due à la concurrence des appareils photos numériques et des smartphones (graphique 3).

Les secteurs culturels emploient plus de 620 000 personnes

En 2015, les secteurs culturels ont employé 620 000 personnes, soit 2,4 % de la population active. La part de l'audiovisuel dans l'emploi n'est pas corrélée à son poids dans la valeur ajoutée des branches culturelles : alors que cette branche pèse pour 29 % de la valeur ajoutée culturelle, elle ne représente que 15 % de l'emploi des secteurs culturels, à l'inverse des arts visuels par exemple, modeste en termes économique, mais premier secteur en termes d'emplois (102 200 emplois, soit 16 % des actifs de la culture).

Près d'un cinquième de la production de la culture est non marchande

La production des branches culturelles se répartit entre production marchande et non marchande. La production de biens et de services culturels vendue sur le marché à un prix économiquement significatif, c'est-à-dire qui couvre plus de 50 % des coûts de production, est dite marchande. La production de biens et de services bénéficiant de l'apport de dépenses publiques et commercialisée à un prix représentant moins de 50 % des coûts de production est non marchande. Dans le secteur culturel, certaines branches sont quasi exclusivement non marchandes : le patrimoine (94 % de l'activité est non marchande), l'enseignement (56 %) et le spectacle vivant (56 %). Les entreprises de l'audiovisuel public, en revanche, ne sont pas considérées comme non marchandes car la contribution à l'audiovisuel public (ex redevance) est considérée par la comptabilité nationale comme le paiement de services fournis aux usagers.

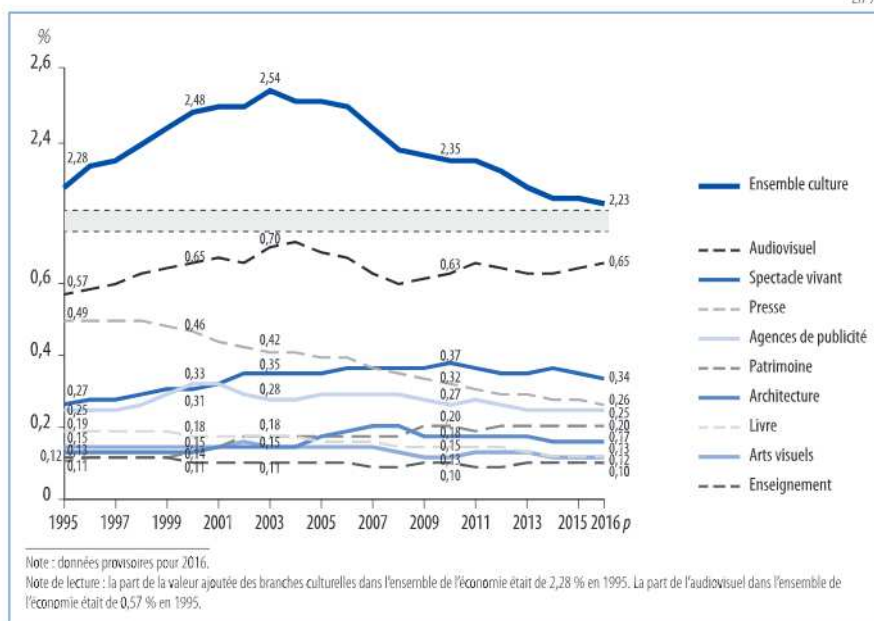
Dans la culture, la part de la production non marchande est plus importante que dans l'ensemble de l'économie (respectivement 18 % et 12 %).

Pour en savoir plus

- Tristan PICARD, *le Poids économique direct de la culture en 2016*, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2018-1, janvier 2018
- Yves JAUNEAU et Xavier NIEL, *le Poids économique direct de la culture en 2013*, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2014-5, octobre 2014
- Philippe CHANTEPIE, Pierre-Jean BENGHOZI, *Jeux vidéos, l'industrie culturelle du XXI^e siècle*, Ministère de la Culture/Presse de Sciences Po, DEPS, coll. « Questions de culture », 2017.

Graphique 1 – Part des différentes branches culturelles dans la valeur ajoutée de l'ensemble de l'économie, 1995-2016

En %



Source : Insee, comptes nationaux – base 2010/Insee, Ministère de la Culture, 2018

Tableau 1 – Poids (en valeur ajoutée) et part relative des branches culturelles dans le champ de la culture et dans l'ensemble de l'économie, 1995-2016

Milliards d'euros constants et %

	Valeur ajoutée (Milliards d'euros courants)			Part dans l'ensemble de l'économie (%)			Part dans l'ensemble des branches culturelles (%)		
	1995	2015	2016 p	1995	2015	2016 p	1995	2015	2016 p
Audiovisuel	8,3	12,6	12,9	0,57	0,64	0,65	24,9	28,6	29,1
Spectacle vivant	3,9	7,0	6,8	0,27	0,35	0,34	11,7	15,7	15,4
Presse	7,2	5,5	5,3	0,49	0,28	0,26	21,5	12,4	11,9
Agences de publicité	3,7	4,9	5,1	0,25	0,25	0,25	11,0	11,2	11,4
Patrimoine	1,6	4,1	4,1	0,11	0,21	0,20	4,8	9,2	9,1
Architecture	1,9	3,3	3,3	0,13	0,17	0,17	5,8	7,5	7,4
Livre	2,1	2,5	2,5	0,15	0,13	0,12	6,4	5,6	5,5
Arts visuels	2,8	2,5	2,5	0,19	0,13	0,12	8,4	5,6	5,5
Enseignement	1,8	2,0	2,0	0,12	0,10	0,10	5,4	4,6	4,6
Ensemble culture	33,3	44,2	44,5	2,28	2,25	2,23	100,0	100,0	100,0
Ensemble de l'économie	1 460,0	1 966,8	1 992,3	100,0	100,0	100,0			

p : données provisoires pour 2016.

Source : Insee, comptes nationaux – base 2010/Insee, Ministère de la Culture, 2018

Graphique 2 – Évolution de la valeur ajoutée de la branche édition de jeux vidéo et année de sortie des différentes générations de consoles, 1995-2016

Milliards d'euros constants 2016



Source : Insee, comptes nationaux – base 2010/eurs, Ministère de la Culture, 2018

Graphique 3 – Évolution de la valeur ajoutée des sous-branches des arts visuels, 1995-2016

Milliards d'euros constants 2016



Source : Insee, comptes nationaux – base 2010/eurs, Ministère de la Culture, 2018

Entreprises culturelles

Les entreprises culturelles marchandes représentent 3 % de la valeur ajoutée et 2 % de l'emploi

En 2015, les secteurs culturels marchands comprennent environ 142 000 entreprises (hors micro-entrepreneurs, hors agriculture et services financiers et d'assurance), soit 5 % de l'ensemble des entreprises de l'économie marchande en France (tableau 1). Les secteurs culturels marchands comptent pour plus de 2 % des effectifs salariés et contribuent pour 3 % de la valeur ajoutée de l'ensemble des secteurs marchands (graphique 1). Les entreprises culturelles réalisent 2 % du chiffre d'affaires de l'ensemble des activités marchandes, soit 77 milliards d'euros.

Des petites entreprises dynamiques

À l'instar de l'ensemble des entreprises françaises, 95 % des entreprises culturelles marchandes emploient moins de 10 salariés (graphique 2). Ce constat est d'autant plus marqué dans les arts visuels, et plus particulièrement la création artistique, où la quasi-totalité des entreprises sont des micro-entreprises (voir Sources et définitions, p. 260). On retrouve ce phénomène dans le secteur de l'enseignement culturel. À l'inverse, le patrimoine et l'audiovisuel concentrent beaucoup moins de micro-entreprises (respectivement 79 % et 88 %). En particulier, on trouve relativement peu de micro-entreprises dans la diffusion télévisuelle (35 % pour l'édition de chaînes généralistes et 40 % pour l'édition de chaînes thématiques). Ces deux secteurs se distinguent aussi par une forte proportion d'entreprises occupant plus de 5 000 personnes. Les très petites entreprises marchandes culturelles réalisent un quart du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée de l'ensemble des entreprises culturelles marchandes.

L'audiovisuel, première valeur ajoutée du secteur culturel marchand

Près de 40 % de la valeur ajoutée des secteurs culturels marchands est portée par les activités d'audiovisuel et de multimédia (cinéma, radio, télévision, jeux vidéo...). Le livre et la presse concentrent près d'un quart de la valeur ajoutée culturelle, les agences de publicité 16 % et l'architecture 11 %. L'ensemble des autres secteurs culturels (arts visuels, spectacle vivant, patrimoine, enseignement) représentent quant à eux 12 % de la valeur ajoutée des secteurs culturels marchands (graphique 3). Cette répartition, qui ne prend pas en compte les activités non marchandes de la culture, diffère quelque peu de l'analyse par branche (voir « Poids économique direct de la culture », p. 32), où le spectacle vivant, le patrimoine et l'éducation produisent une plus grande part de la valeur ajoutée des branches culturelles.

Les arts plastiques dégagent une marge conséquente

En 2015, le taux de marge des entreprises culturelles (28 %) est équivalent à celui de l'ensemble des secteurs marchands. Il est particulièrement élevé dans la création artistique, qui regroupe des activités où l'on constate une présence particulièrement forte d'entrepreneurs individuels et de non-salariés. Également lié à la nature capitaliste de l'activité, ce ratio dépasse les 50 % dans des secteurs aux lourds investissements : l'édition de jeux vidéo (77 %),

la distribution et la production de films cinématographiques (respectivement 68 % et 56 %). À l'inverse, il est inférieur à 5 % dans des secteurs où la main-d'œuvre est plus élevée, tels que la presse et la gestion des musées.

La rentabilité économique est portée par la création artistique

Les secteurs culturels marchands génèrent une rentabilité économique de 11 %, légèrement supérieure à celle de l'ensemble des secteurs marchands (9 %). Très élevée dans la création artistique et le spectacle vivant, compte tenu des besoins en capital limités de ces secteurs, elle est beaucoup plus faible pour d'autres secteurs, où l'activité économique ne parvient pas à combler les besoins d'exploitation (édition de chaînes thématiques, édition de journaux, gestion des musées).

Les subventions d'exploitation permettent à certains secteurs de compenser des frais de personnel élevés

La part des frais de personnel (salaires et charges sociales) dans la valeur ajoutée est, dans les secteurs marchands culturels, de dix points plus élevée que dans l'ensemble des secteurs marchands (respectivement 70 % et 60 %). Cependant, pour la gestion de salles de spectacles, les frais de personnel sont largement supérieurs à la valeur ajoutée, ce qui met en péril le modèle économique des entreprises de ce secteur. Pour ce secteur, tout comme pour la gestion de sites et monuments historiques et les arts du spectacle vivant, des subventions d'exploitations supérieures à la moyenne permettent de compenser leurs frais de personnel élevés. En revanche, ce n'est pas le cas pour le secteur de l'édition de journaux ou pour la gestion des musées. Pour ces derniers, la part des subventions d'exploitation par rapport à la valeur ajoutée est en effet proche de celle observée dans l'ensemble des secteurs culturels marchands (4 %), ce qui est toutefois doublement supérieur à la moyenne nationale des secteurs marchands.

À l'exportation, l'édition de jeux vidéo et de vidéos a le vent en poupe

9 % du chiffre d'affaires des entreprises marchandes culturelles est réalisé à l'exportation, contre 17 % dans l'ensemble des secteurs marchands. Hétérogène parmi les secteurs, cette part du chiffre d'affaires à l'exportation est la plus forte pour les secteurs de l'édition de jeux vidéo (58 %) et de vidéos (44 %) et, dans une moindre mesure, pour les agences de presse (26 %), l'édition musicale (23 %) et le design (20 %). Les exportations demeurent très faibles dans de nombreux secteurs culturels ; elles sont, *de facto*, quasi nulles pour les activités nécessitant principalement une présence sur le territoire national (salles de cinéma, musées et monuments, diffusion radio, commerce et enseignement culturel).

Pour en savoir plus

- *Les Entreprises en France*, Paris, Insee, coll. « Insee Références », novembre 2017.
- Tristan PICARD, *le Poids économique direct de la culture en 2016*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2018-1, janvier 2018.
- Marie GOUVON, Frédérique PATUREAU et Gwendoline VOLAT, *la Lente féminisation des professions culturelles*, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2016-2, novembre 2016.
- Valérie DEROIN, *Repères économiques des secteurs culturels marchands en 2010*, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2012-3, septembre 2012.

Tableau 1 – Caractéristiques économiques des secteurs culturels marchands en 2015

Domaine culturel	Libellé du secteur d'activité	Code NAF 2008	Nombre d'entreprises
Patrimoine			508
	Gestion des bibliothèques et des archives	91.01Z	38
	Gestion des musées	91.02Z	174
	Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires	91.03Z	296
Livre et presse			24 188
	Édition de livres	58.11Z	2 850
	Édition de journaux	58.13Z	863
	Édition de revues et périodiques	58.14Z	3 142
	Agences de presse	63.91Z	1 382
	Commerce de détail de livres en magasin spécialisé	47.61Z	3 122
	Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé	47.62Z	8 473
	Traduction et interprétation	74.30Z	4 356
Arts visuels			41 109
	Création artistique relevant des arts plastiques	90.03A	15 591
	Autre création artistique	90.03B	11 259
	Activités photographiques	74.20Z	6 054
	Activités spécialisées de design	74.10Z	8 205
Activités d'architecture			25 851
Spectacle vivant			13 637
	Arts du spectacle vivant ¹	90.01Z	10 199
	Activités de soutien au spectacle vivant	90.02Z	3 018
	Gestion de salles de spectacles	90.04Z	420
Audiovisuel/multimédia			19 072
	Production de films et de programmes pour la télévision	59.11A	4 057
	Production de films institutionnels et publicitaires	59.11B	3 481
	Production de films pour le cinéma	59.11C	3 794
	Postproduction de films cinématographiques, de vidéos et de programmes de télévision	59.12Z	1 359
	Distribution de films cinématographiques	59.13A	334
	Édition et distribution de vidéos	59.13B	244
	Projection de films cinématographiques	59.14Z	857
	Édition de jeux électroniques	58.21Z	225
	Enregistrement sonore et édition musicale	59.20Z	3 663
	Édition et diffusion de programmes radio	60.10Z	410
	Édition de chaînes généralistes	60.20A	42
	Édition de chaînes thématiques	60.20B	156
	Commerce de détail d'enregistrements musicaux et de vidéos en magasin spécialisé	47.63Z	294
	Location de vidéocassettes et disques vidéo	77.22Z	156
Activités des agences de publicité			14 833
Enseignement culturel			2 361
Total secteurs culturels marchands			141 559
Tous secteurs marchands (hors agriculture, services financiers et d'assurance)			2 808 582
Part des secteurs culturels marchands dans l'ensemble des secteurs marchands (%)			5,0

Note : s.o. : sans objet ; S : secret statistique, donnée non communiquée en raison d'un trop faible échantillon.

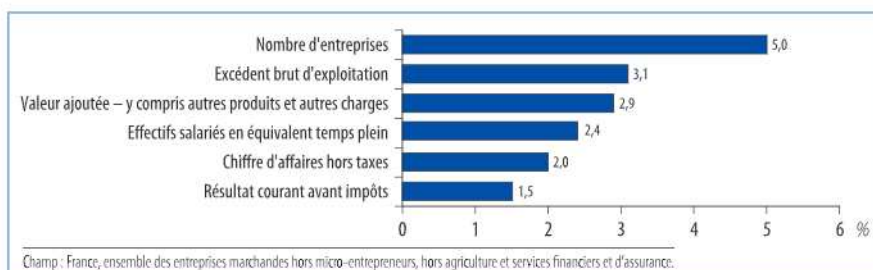
1. Y compris sociétés de perception et de répartition des droits.

Champ : France, ensemble des entreprises marchandes hors auto-entrepreneurs, hors agriculture et services financiers et d'assurance.

Chiffre d'affaires hors taxes (millions d'euros)	Subventions d'exploitation (millions d'euros)	Valeur ajoutée – y compris autres produits et autres charges (millions d'euros)	Résultat net comptable (millions d'euros)	Taux de marge (%)	Rentabilité économique (%)	Part du chiffre d'affaires à l'export (%)
433	44	189	-1	19	6	1
15	0	8	0	13	8	
76	1	27	-3	1	0	3
342	43	154	2	21	7	1
21 147	127	6 900	482	18	10	6
4 493	23	1 156	106	27	9	10
4 175	69	1 580	-143	-1	0	3
6 030	24	2 103	193	22	15	8
719	3	431	-9	4	4	26
2 376	4	522	51	19	10	1
2 870	4	844	186	33	18	2
484	0	264	98	38	83	12
4 117	7	1 847	629	45	72	12
663	0	411	298	82	582	3
613	4	333	208	66	175	3
1 019	1	397	45	25	21	10
1 822	2	706	78	25	35	20
5 769	2	3 316	623	23	38	4
4 773	384	1 639	205	16	16	6
1 836	167	607	155	24	52	6
2 190	34	842	60	10	9	7
747	183	190	-10	11	6	2
26 897	494	11 635	744	42	8	12
3 062	111	2 434	188	49	7	6
1 529	14	615	50	19	17	9
1 592	69	1 256	-34	56	4	14
1 585	17	834	-37	5	3	12
2 405	24	488	-30	68	4	14
859	4	125	9	40	6	44
1 588	37	479	112	38	7	0
1 620	2	644	-96	77	23	58
1 230	16	435	131	27	6	23
1 300	3	662	49	12	7	1
7 993	126	3 390	515	49	34	5
2 030	71	251	-115	-23	-5	7
88	0	17	3	22	12	7
16	0	5	-1	22	6	3
13 598	7	5 021	464	14	18	12
258	14	94	25	32	36	1
76 992	1 079	30 641	3 171	28	11	9
3 827 023	17 125	1 071 647	211 812	28	9	17
2,0	6,3	2,9	1,5	s.o.	s.o.	s.o.

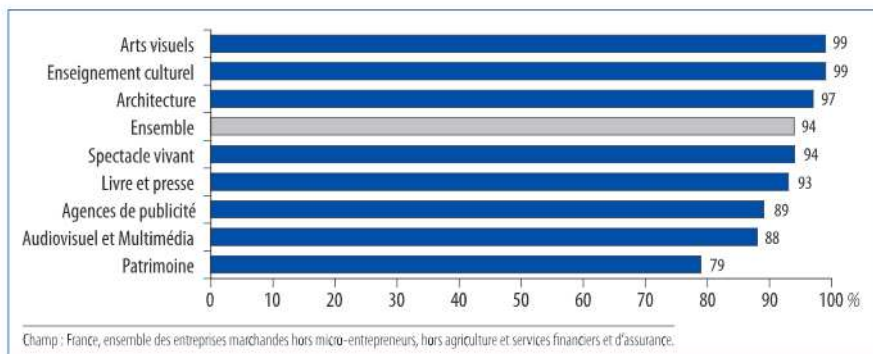
Source : Insee, Esane 2015/DEPS, Ministère de la Culture, 2018

Graphique 1 – Part des secteurs culturels marchands dans l'ensemble des secteurs marchands en 2015



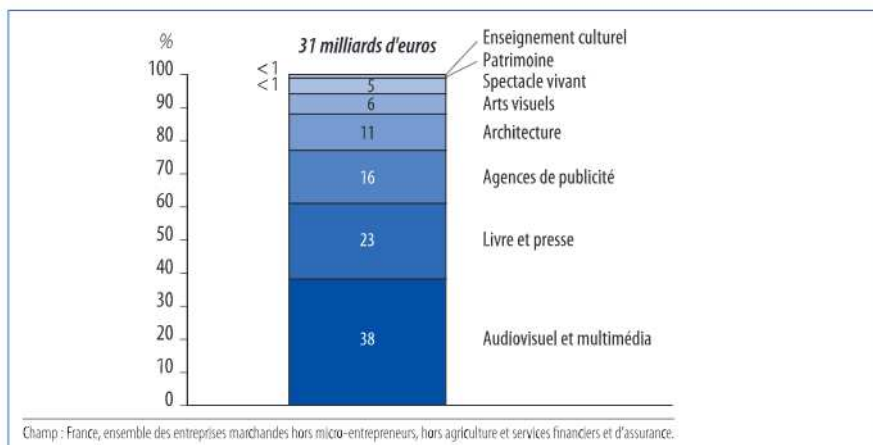
Source : Insee, Esane 2015/DEFS, Ministère de la Culture, 2018

Graphique 2 – Part de micro-entreprises dans l'ensemble des entreprises culturelles marchandes en 2015



Source : Insee, Esane 2015/DEFS, Ministère de la Culture 2018

Graphique 3 – Répartition de la valeur ajoutée des secteurs culturels marchands en 2015



Source : Insee, Esane 2015/DEFS, Ministère de la Culture 2018

Associations culturelles

Associations culturelles

Historiquement pionnières dans l'animation culturelle locale, les associations culturelles forment une trame dense d'initiatives à l'échelon territorial. Elles sont regroupées en cinq domaines d'activité : le spectacle vivant, l'enseignement, les clubs culturels (centres culturels, maisons de la culture, etc.), la création artistique ainsi que la défense et la préservation du patrimoine. En 2013, la France compte 1,3 million d'associations actives (tableau 1), dont 268 000 associations culturelles (21 %). Plus de la moitié d'entre elles interviennent principalement dans les domaines du spectacle vivant et de la création artistique (respectivement 37 % et 24 %). Viennent ensuite les clubs culturels (19 %), puis les associations œuvrant dans les champs du patrimoine (14 %) et de l'enseignement culturel (6 %). Elles peuvent compter sur un socle solide de membres : deux personnes sur cinq âgées de 16 ans ou plus sont inscrits dans une association en 2013, et une personne sur dix est membre d'une association culturelle.

Près de la moitié des associations culturelles employeuses agissent dans le spectacle vivant

Selon leur domaine d'activité, la part d'associations ayant recours au salariat varie sensiblement. Si une grande partie des associations s'appuie uniquement sur des bénévoles pour fonctionner, seules 16 % des associations culturelles, soit 43 000, emploient des salariés. Les associations employeuses représentent relativement peu d'associations dans la création artistique (7 %), dans le patrimoine (11 %) et dans les clubs culturels (13 %), mais sont plus nombreuses dans le spectacle vivant (21 %) et l'enseignement (51 %).

De ce fait, la répartition des associations employeuses par domaine d'activité diffère quelque peu de celle de l'ensemble des associations (graphique 1). Ainsi, la création artistique représente un quart des associations culturelles, mais seulement une association employeuse sur dix. À l'inverse, le spectacle vivant regroupe 37 % des associations culturelles, mais 46 % des associations employeuses. De même, l'enseignement représente une association culturelle sur vingt, mais une association employeuse sur cinq.

Trois quart des emplois sont à temps partiel

Lorsque les associations ont recours à l'emploi, le nombre de salariés reste très modeste : 64 % des associations employeuses en comptent moins de deux. Au total, fin 2013, les associations culturelles rassemblent 200 000 emplois salariés. Cependant, rapportés en équivalent temps plein, le nombre d'heures de travail rémunérées des salariés des associations culturelles représenterait, en 2013, 77 000 équivalents temps plein (ETP). En effet, l'emploi à temps partiel y est, comme dans l'ensemble des entreprises culturelles, plus fréquent que dans l'ensemble des secteurs : les trois quarts des emplois des associations culturelles s'effectuent à temps partiel, contre la moitié dans l'ensemble des associations.

Les associations culturelles ont parfois recours à des dispositifs d'insertion pour recruter leurs salariés : ainsi, un quart des associations culturelles emploient des contrats aidés. De plus, les associations font appel à des professionnels extérieurs : 3 % des associations culturelles

font ainsi appel à des volontaires du service civique et 16 % d'entre elles à d'autres travailleurs comme des stagiaires.

Le bénévolat constitue un atout pour l'ensemble des associations. En 2013, le nombre de participations bénévoles dans les associations culturelles se monte à 3,5 millions, dont 22 % dans les associations employeuses. Ce chiffre ne prend toutefois pas en compte la multi-activité : une personne peut en effet adhérer simultanément à plusieurs associations.

85 % des ressources financières sont concentrées dans les associations employeuses

En 2013, les associations culturelles disposent de 7,2 milliards d'euros de ressources courantes, dont 6 milliards pour les associations employeuses (graphique 2). Leurs modes de financement principaux sont les subventions publiques pour 39 % et les recettes d'activité d'origine privée (ventes de marchandises auprès des particuliers, recettes de billetterie, etc.) pour 36 %, tandis que les cotisations des adhérents représentent 10 % de leurs ressources.

Selon que l'association est employeuse ou non, sa structure budgétaire est sensiblement différente. Ainsi, les cotisations des adhérents ne contribuent que pour 8 % au budget global des associations employeuses, mais pour 21 % à celui des non-employeuses. Les subventions publiques représentent quant à elles une part nettement plus élevée du budget des associations employeuses que de celui des non-employeuses (respectivement 43 % et 17 %).

Pour leur fonctionnement, les associations peuvent aussi disposer d'avantages en nature, pouvant se cumuler. Cela correspond le plus souvent à la mise à disposition de locaux ou de terrains (c'est le cas pour une association culturelle sur deux), la gratuité ou une tarification avantageuse de l'énergie ou de l'eau (pour 17 % des associations culturelles) ou encore l'accès facilité à certains équipements (14 %).

Un ancrage souvent local, et des collaborations peu fréquentes

Deux tiers des associations culturelles interviennent majoritairement au niveau local (immeuble, quartier, commune), ou intercommunal. Les associations employeuses ont toutefois un rayon d'action plus étendu que les non-employeuses : trois sur dix orientent leurs actions vers la région ou la France.

Les associations culturelles tissent parfois des liens entre elles. En 2013, 20 % des associations culturelles font partie d'un ou de plusieurs réseaux ; c'est moins que pour l'ensemble des associations, où la réticularité concerne plus du tiers d'entre elles (35 %). Cette différence se retrouve parmi les associations employeuses où 33 % des associations culturelles appartiennent à un réseau, contre 51 % dans l'ensemble des associations. Le fait que les associations culturelles ont des projets plus spécifiques que les autres associations peut expliquer cette moindre appartenance à des réseaux.

Pour en savoir plus

- Lise REYNAERT et Aurélien D'ISANTO, *Neuf associations sur dix fonctionnent sans salarié*, Paris, Insee, coll. « Insee Première », n° 1587, mars 2016
- Carine BURRICAND et François GLEIZES, *Trente ans de vie associative : une participation stable mais davantage féminine*, Paris, Insee, coll. « Insee Première », n° 1580, janvier 2016
- Valérie DEROIN, *Emploi, Bénévolat et financement des associations culturelles*, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2014-1, janvier 2014
- Viviane TCHERNONOÛ, *le Paysage associatif français – Mesures et évolutions*, Paris, Dalloz Juris associations, 2013

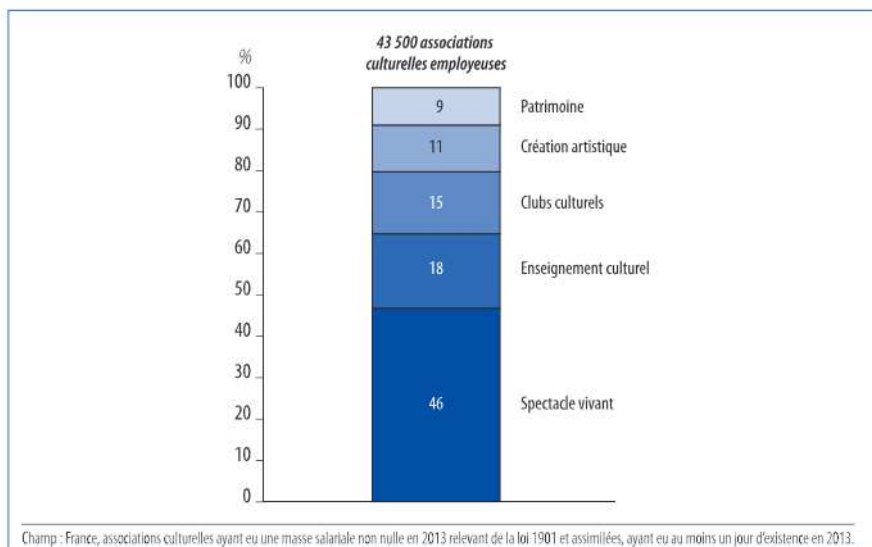
Tableau 1 – Principales caractéristiques des associations en 2013

	Ensemble des associations culturelles	dont : associations employeuses*	Ensemble des associations	dont : associations employeuses*
Nombre d'associations	267 600	43 500	1 302 200	160 700
Âge moyen de l'association	15 ans	20 ans	21 ans	25 ans
Nombre de salariés au 31.12.2013	///	193 200	///	1 933 000
dont : temps partiel (%)	///	76	///	52
Nombre moyen de salariés	///	4	///	12
Nombre moyen de bénévoles	13	18	18	30
Ressources courantes (millions d'euros)	7 200	6 000	114 500	104 200
Ressources courantes moyennes (milliers d'euros)	27	138	88	648

* Ayant eu une masse salariale non nulle en 2013.
 Champ : France, associations relevant de la loi 1901 et assimilées, ayant eu au moins un jour d'existence en 2013.
 Lecture : en 2013, on compte 274 300 associations culturelles en France. Parmi ces associations, 43 800 emploient des salariés.

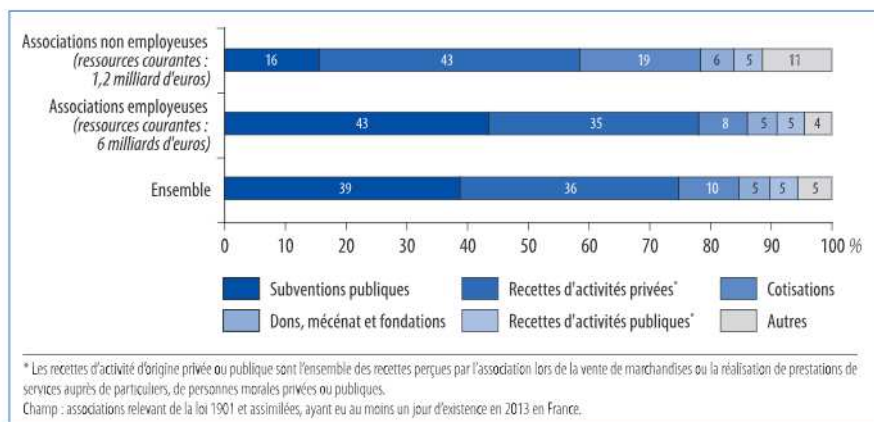
Source : Insee, enquête Associations 2014.

Graphique 1 – Répartition des associations culturelles employeuses par domaine d'activité principal en 2013



Source : Insee, enquête Associations 2014.

Graphique 2 – Structure des ressources courantes des associations culturelles



Source : Insee, enquête Associations 2014.

Emploi culturel

Professions et secteurs culturels

Il existe deux façons d'aborder l'emploi culturel : en décrivant les professions définies comme culturelles (artiste plasticien, chanteur, régisseur, journaliste, écrivain, architecte, etc.), ou en détaillant les postes de travail des secteurs dit culturels (patrimoine, édition de livres, cinéma, etc.), postes qui peuvent être de nature culturelle, mais aussi technique ou administrative (par exemple secrétaire, comptable).

Ces deux approches se recoupent partiellement (graphique 1). En 2015, en France, 578 420 personnes exercent une profession culturelle au titre de l'emploi principal (graphique 2 et tableau 1), soit 2,2 % de l'emploi total, et 623 570 travaillent dans un secteur culturel (2,4 %) (graphique 2 et tableau 2). Parmi elles, 319 230 exercent une profession culturelle dans un secteur culturel (par exemple en tant que traducteur (464B) dans l'édition de journaux (58.13Z) ou encore graphiste (465A) pour une agence de publicité (73.11Z), et 259 200 exercent une profession culturelle dans un secteur non culturel (par exemple, designer dans l'industrie manufacturière). Moins de la moitié des employés du secteur culturel (304 340) exercent une profession non culturelle (en occupant par exemple un poste de secrétaire dans une agence d'architecture).

Environ 8 000 professionnels de la culture dans les DOM

En 2015, dans les départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion) à l'exclusion de Mayotte, on recense environ 8 000 individus qui exercent une profession culturelle, soit 1,5 % de l'emploi, une part moindre que celle observée en France métropolitaine. Parallèlement, environ 10 000 personnes travaillent dans les secteurs culturels, soit 1,8 % des actifs occupés.

Il n'y a pas de différences saillantes entre la métropole et les départements d'outre-mer en termes de répartition des professions, mais des écarts s'observent au niveau sectoriel. En effet, les secteurs de l'audiovisuel représentent 26 % des effectifs de l'emploi dans les DOM, une part plus élevée que celle observée en métropole où 15 % des individus actifs dans les secteurs culturels travaillent dans l'audiovisuel.

Des professions culturelles principalement présentes en Île-de-France

Les professions culturelles sont surreprésentées en région francilienne. En 2015, les professions culturelles représentent 37 % des actifs occupés en Île-de-France, soit une part supérieure à celle observée dans la population active (20 %). Certaines professions sont particulièrement présentes en région parisienne par rapport au reste de la France : artistes dramatiques, métiers du spectacle, auteurs littéraires, directeurs de journaux et de l'édition, journalistes. Pour autant, la part de professionnels de la culture résidant en Île-de-France décline fortement depuis les années 1990, un phénomène moins marqué au sein de l'ensemble de la population active. Ainsi, en 1991, la moitié des actifs occupant une profession culturelle résidaient en Île-de-France, soit 12 points de plus que la part actuelle.

D'autres régions ont également leur spécificité en termes de professions culturelles : les artistes plasticiens, ceux de la danse, du chant et du cirque sont légèrement plus présents en Bretagne et dans les régions du Sud-Ouest. Par ailleurs, les métiers du patrimoine et des ouvriers d'art sont surreprésentés en Normandie, en Centre-Val de Loire et en Bourgogne-Franche-Comté. Enfin, la part des

professions culturelles dans l'emploi des Hauts-de-France et du Grand Est est plus faible que dans le reste de la France.

Les professionnels des arts visuels forment plus du tiers des effectifs

Premier groupe d'actifs, les professionnels des arts visuels représentent 33 % des effectifs. L'essor de ce groupe est avant tout porté par la forte augmentation, depuis la fin des années 1990, des concepteurs et assistants techniques des arts graphiques, de la mode et de la décoration (465A). Designers, architectes et décorateurs d'intérieur, stylistes, graphistes... autant de professions nouvelles portées par l'essor du secteur du design. Leur activité n'est cependant pas reconnue, contrairement à celle des artistes plasticiens, comme une activité de création artistique de premier plan. En effet, ils répondent avant tout aux besoins de la presse, de la publicité, de la mode, de la décoration intérieure ou extérieure ou des domaines relevant des arts appliqués. Leurs effectifs ont plus que doublé depuis les années 1990 et ils représentent 107 780 actifs en 2015. À l'inverse, les effectifs d'artisans et d'ouvriers d'art (céramistes, vitraillistes, tapissiers... soit 24 180 actifs) sont en baisse (-44 % depuis vingt-cinq ans. On recense également 34 230 artistes plasticiens et 22 450 photographes.

Deuxième groupe de professionnels formant un tiers des effectifs, les professionnels du spectacle sont 185 680 en 2015, avec en premier lieu en termes d'effectifs, les cadres artistiques, de programmation et de production des spectacles (scénographe, directeur de théâtre, producteur), puis les artistes (acteur, chanteur, danseur) et les techniciens du spectacle (techniciens de plateau, machinistes).

Par ailleurs, 74 500 individus exercent un métier littéraire, en tant que journalistes, cadres de l'édition, auteurs ou traducteurs. Les métiers de l'archivage, de la conservation et de la documentation rassemblent de leur côté 24 530 actifs tandis que les architectes sont 56 760. Enfin, 48 310 professeurs d'art exercent leur métier dans un établissement spécialisé (école des beaux-arts, conservatoires, écoles d'arts plastiques, écoles de musique, associations culturelles et de loisirs, cours particuliers, etc.), hors établissements d'enseignement général secondaire ou supérieur (tableau 1).

Une part de femmes plus faible que dans l'ensemble de la population active

Depuis les années 1960, la croissance du taux d'activité féminine constitue l'une des transformations majeures du monde du travail. Cette progression ininterrompue et de grande ampleur conduit à une quasi-parité des actifs en 2015 : on compte 48 % de femmes parmi les actifs en 2015 contre 37 % en 1975. Ce phénomène s'observe également parmi les professions culturelles, où la part des femmes a progressé de façon régulière depuis vingt ans, même si elle demeure inférieure à la moyenne nationale : on compte en effet seulement 42 % de femmes dans les professions culturelles, un constat paradoxal au regard de la surreprésentation des femmes dans les activités et les pratiques culturelles.

Avec la présence de professions non culturelles dans les secteurs culturels, la part de femmes y est proche de celle observée dans l'ensemble des actifs et de la parité, soit 48 %.

Des professionnels de la culture diplômés et d'origine sociale élevée

Les professions culturelles se caractérisent par le niveau de qualification de leurs actifs : tout au long des vingt dernières années, les professionnels de la culture sont plus diplômés que l'ensemble de la population active en emploi (43 % sont titulaires d'un diplôme de niveau bac + 3 contre 22 % de l'ensemble des actifs en emploi en 2014).

L'emploi féminin dans les professions culturelles accentue cette règle de surqualification, puisque dans toutes les professions culturelles et artistiques sans exception, en 2015 comme vingt ans plus tôt, la part des femmes titulaires d'un diplôme d'enseignement supérieur de niveau bac + 3 est supérieure à celle des hommes. Elles sont plus de la moitié à être diplômées du supérieur contre quatre actifs masculins sur dix de la culture.

Corrélée au niveau de diplôme, l'origine sociale des actifs de la culture fait nettement apparaître une surreprésentation des enfants de cadres (deux fois plus que dans l'ensemble des actifs). Mais les femmes, ici encore, se distinguent de leurs homologues masculins par une origine sociale plus favo-

risée. Origine sociale et niveau de diplôme plus élevés – cumul des ressources scolaires et familiales – apparaissent donc pour les femmes, dans le champ des professions culturelles, comme des atouts essentiels pour investir les professions et plus particulièrement celles traditionnellement masculines (architectes, photographes, métiers d'arts).

Le nombre de professionnels de la culture reste stable mais l'emploi dans les secteurs culturels est en baisse

Après une forte hausse au cours des vingt dernières années, le nombre de personnes exerçant à titre principal une profession culturelle reste relativement stable depuis 2012 (entre 570 000 et 580 000 actifs). À l'inverse, l'emploi approché par secteur culturel est en forte baisse depuis 2008 (– 3 % par an). Les emplois qui disparaissent dans les secteurs culturels en crise concernent principalement des professions non-culturelles (services de secrétariat, comptabilité, etc.). Dans le même temps, les professionnels de la culture investissent de plus en plus des emplois hors de la sphère culturelle, tels que les artistes des spectacles dans le secteur des parcs d'attractions et parcs à thèmes ou les architectes dans le domaine de l'ingénierie et des études techniques (projets comportant des activités ayant trait au génie civil, au génie hydraulique, aux infrastructures de transport).

Bien qu'en recul, les secteurs du livre et de la presse restent le principal employeur du monde de la culture

Parmi les secteurs culturels, ceux de l'imprimé (livre et presse) demeurent le premier employeur, avec 111 520 actifs, en baisse toutefois significative depuis bientôt dix ans (– 30 % depuis 2009), une baisse moins marquée en province où la presse quotidienne régionale (Ouest-France, Sud-Ouest, La Montagne) reste un moteur du secteur.

En lien avec le développement des métiers des arts visuels (graphistes, décorateurs, stylistes, etc.), les effectifs de ce secteur, majoritairement portés par les activités de création artistique et de design, progressent fortement depuis 2009 (+ 27 %) pour s'établir à 102 170 personnes. Autre secteur dynamique, le patrimoine voit ses effectifs progresser de 21 % depuis 2009 pour s'établir à 51 830 actifs en 2015.

Bien qu'ils ne représentent que 4,7 % de l'emploi des secteurs culturels en 2015, les effectifs de l'enseignement culturel (hors structure d'Éducation nationale) sont en très forte croissance depuis 2009, portés par le développement des pratiques en amateur. Ainsi, les effectifs ont été multipliés par plus de 2 et s'établissent à 29 320 actifs en 2015, une hausse observée dans l'ensemble des régions.

Le non-salariat : une forme d'emploi de plus en plus présente

Les conditions d'emploi distinguent nettement les professions comme les secteurs culturels des autres métiers et secteurs : le non-salariat y est en effet plus répandu que dans l'ensemble de la population active en emploi. Un tiers des actifs des secteurs culturels sont indépendants contre seulement 12 % dans la population active. Cette part a progressé de 3 points depuis 2009, portée notamment par le développement du statut d'auto-entrepreneur, relayé ensuite par celui de micro-entrepreneur.

Les non salariés rassemblent de 70 % à 87 % des emplois dans les arts visuels (arts plastiques, photographie, design), 73 % des emplois dans la traduction et l'interprétation et 44 % dans l'architecture.

Les revenus des indépendants de la culture sont plus faibles que ceux de l'ensemble des indépendants (18 300 euros annuels contre 28 000 euros) en raison notamment des revenus élevés atteints dans les professions libérales (médecins, notaires...) qui figurent parmi les professions les mieux rémunérées.

Indépendants mais aussi salariés

Les professionnels de la culture cumulent plus souvent que l'ensemble des actifs une activité salariée en plus de leur activité indépendante. Ainsi, 37 % des non-salariés de la culture ont exercé une activité salariée en 2014, contre 22 % dans l'ensemble de la population active. Ce cumul est bien

plus fréquent chez les micro-entrepreneurs que pour les indépendants classiques. Les revenus de ces micro-entrepreneurs sont d'ailleurs majoritairement issus du salariat alors qu'ils s'équilibrent chez les indépendants classiques. Les micro-entreprises concernent en premier lieu l'enseignement culturel, les arts visuels, l'audiovisuel et le spectacle vivant.

Contrats temporaires et cumul d'emploi dans l'année pour les salariés

La part des contrats à durée limitée (CDD, vacations, emplois aidés...) a doublé au sein du salariat au cours de la période 1991-2015 dans l'ensemble des professions, y compris culturelles. Dans les professions culturelles, toutefois, les contrats à durée déterminée sont beaucoup plus nombreux et concernent près d'un tiers des actifs (24 %, contre 15 % de l'ensemble des actifs salariés). Les femmes salariées des professions culturelles sont notamment deux fois plus nombreuses que les actives salariées à travailler dans le cadre de contrats courts.

Les formes d'emploi des salariés sont contrastées avec, pour certaines activités, une succession de postes dans l'année. Cela concerne principalement le spectacle vivant, l'enseignement culturel et l'audiovisuel. Dans ces secteurs, en 2014, les salariés à titre principal occupent en moyenne deux à trois postes. Ce phénomène épargne en grande partie l'édition écrite, l'architecture, le patrimoine et les arts visuels.

Le salariat à temps partiel est plus répandu et concerne particulièrement les femmes

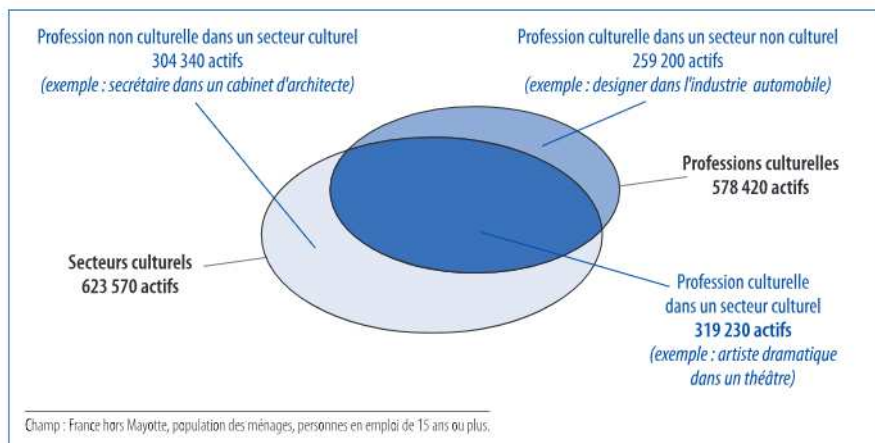
L'emploi salarié à temps partiel est également plus répandu que dans l'ensemble du salariat mais reste une caractéristique qui concerne davantage les femmes, qu'elles exercent une profession culturelle ou non. Un tiers des actives sont concernées par le temps partiel. Toutefois, le temps partiel masculin (7,7 % des hommes salariés) progresse de façon continue alors que celui des femmes n'a que faiblement évolué depuis le début des années 2000.

Interrogés en 2011 sur la raison principale qui motive l'exercice du travail à temps partiel, les salariés des professions culturelles répondent le plus souvent qu'ils n'ont pas trouvé d'emploi à temps plein : les femmes comme les hommes citent ce motif au premier rang, avec toutefois une part plus modeste de femmes (35 % contre 45 % des hommes salariés à temps partiel). La seconde raison la plus fréquemment évoquée distingue en revanche très fortement les salariés des deux sexes : du côté des femmes, il s'agit du choix de s'occuper des enfants (30 % contre seulement 3 % des hommes) et du côté des hommes, des contraintes liées à l'exercice d'une seconde activité professionnelle (26 % des hommes mais seulement 11 % des femmes).

Pour en savoir plus

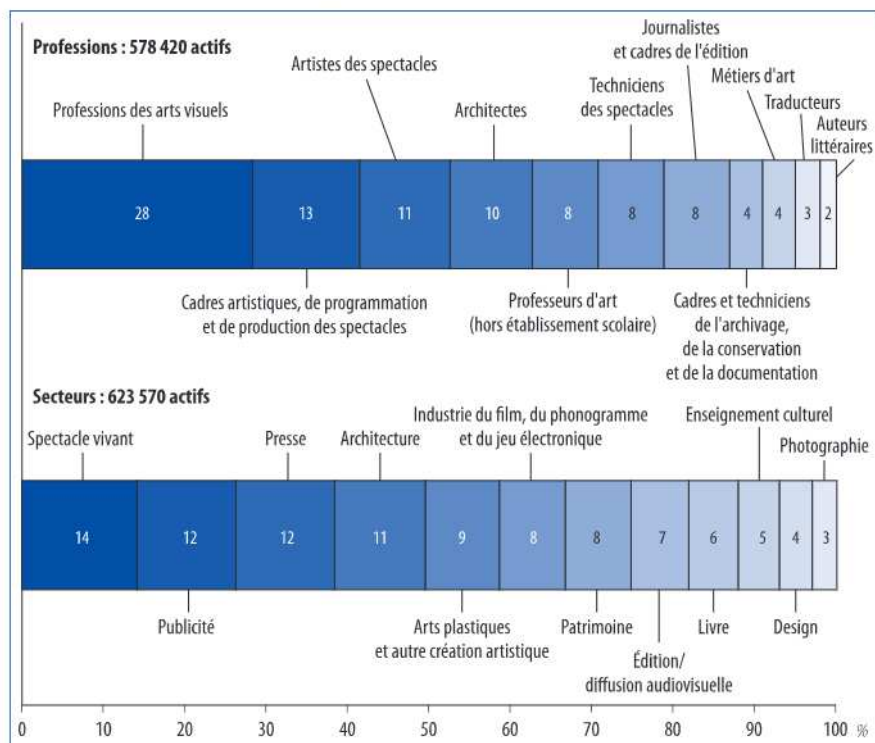
- BISAULT L., PICARD T., « La culture, une activité capitale », *Insee première* n° 1644, avril 2017
- GOUYON Marie, PATUREAU Frédérique, VOLAT Gwendoline, *la Lente Féminisation des professions culturelles*, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, DEPS, coll. « Culture études », 2016-2, novembre 2016
- VOLAT Gwendoline, *Auteurs du livre affiliés à l'Agessa : dégradation des perspectives de revenus au fil des générations*, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2016-2, mars 2016
- GOUYON Marie, *Revenus d'activité et niveaux de vie des professionnels de la culture*, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2015-1, juillet 2015
- VAUCLARE Claude, DEBEAUVAIS Rémi, *le Métier de photographe*, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, DEPS, coll. « Culture études », 2015-3, mai 2015
- GOUYON Marie, PATUREAU Frédérique, *Vingt ans d'évolution de l'emploi dans les professions culturelles*, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2014-6, octobre 2014

Graphique 1 – L'emploi culturel : secteur culturel et professions culturelles en 2015



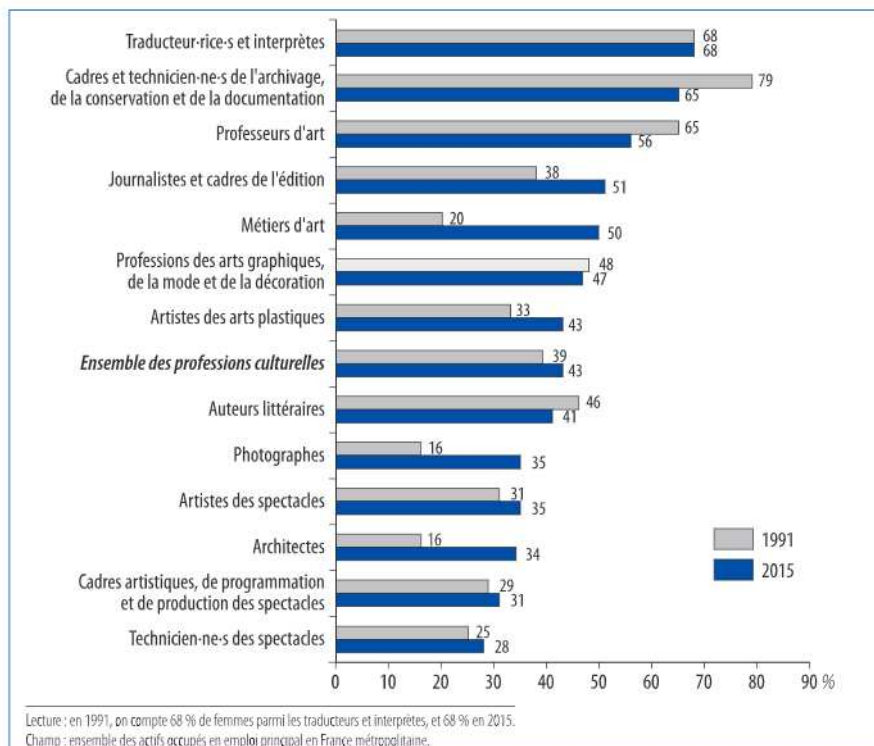
Source : Insee, enquêtes Emploi 2014 à 2016 pour la France/DEPS, Ministère de la Culture, 2018

Graphique 2 – Part des différentes professions et des différents secteurs au sein de l'ensemble des professions et des secteurs culturels en 2015



Source : enquêtes Emploi, Insee/DEPS, Ministère de la Culture, 2018

Graphique 3 – Part des femmes dans les professions culturelles en 1991 et 2015

Source : enquêtes *Emploi*, Insee/DEPS, Ministère de la Culture, 2018.

Graphique 4 – Évolution des effectifs en emploi dans certaines professions culturelles, 1991-2015

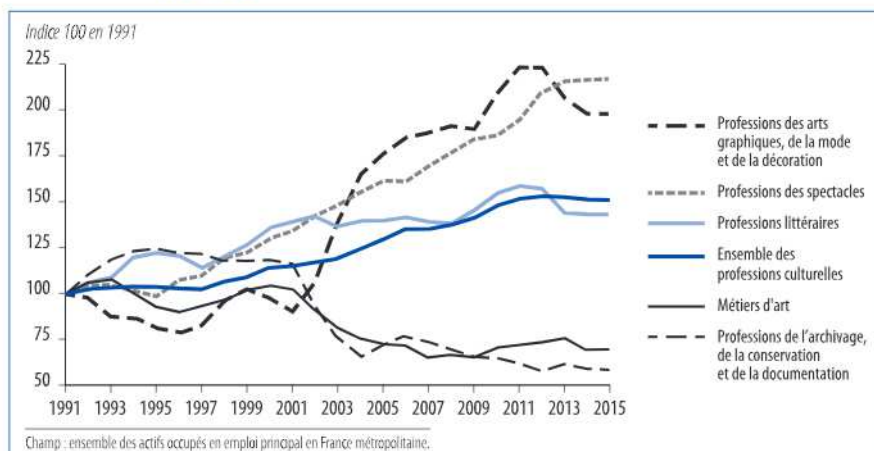
Source : enquêtes *Emploi*, Insee/DEPS, Ministère de la Culture, 2018.

Tableau 1 – Caractéristiques de l'emploi dans les professions culturelles en 2015

	Code PCS	Effectifs
Professions des arts visuels et des métiers d'art		188 638
<i>Professions des arts visuels</i>		164 459
Artistes plasticiens	354A	34 234
Photographes	465C	22 449
Concepteurs et assistants techniques des arts graphiques, de la mode et de la décoration	465A	107 776
<i>Métiers d'art</i>		24 179
Artisans d'art	214E	13 239
Ouvriers d'art	637B	10 939
Professions du spectacle		185 679
<i>Artistes des spectacles</i>		62 869
Artistes de la musique et du chant	354B	32 727
Artistes dramatiques	354C	21 696
Artistes de la danse, du cirque et des spectacles divers	354D	8 446
<i>Cadres artistiques, de programmation et de production des spectacles</i>		75 144
Directeurs, responsables de programmation et de production de l'audiovisuel et des spectacles	353B	30 917
Cadres artistiques et technico-artistiques de la réalisation de l'audiovisuel et des spectacles	353C	32 431
Indépendants gestionnaires de spectacles ou de services récréatifs	227A	11 796
<i>Techniciens des spectacles</i>		47 666
Ouvriers et techniciens des spectacles vivants et de l'audiovisuel	637C	9 385
Assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels	465B	38 281
Professions littéraires		74 505
<i>Journalistes et cadres de l'édition</i>		44 947
Journalistes et rédacteurs en chef	352A	38 987
Directeurs de journaux, administrateurs de presse, directeurs d'édition (littéraire, musicale, audiovisuelle, multimédia)	353A	5 960
<i>Auteurs littéraires</i>		12 808
Auteurs littéraires, scénaristes, dialoguistes	352B	12 808
<i>Traducteurs</i>		16 750
Traducteurs et interprètes	464B	16 750
Cadres et techniciens de l'archivage, de la conservation et de la documentation		24 528
Bibliothécaires, archivistes, conservateurs de la fonction publique	351A	16 322
Cadres de la documentation, de l'archivage (hors fonction publique)	372F	4 454
Sous-bibliothécaires, cadres intermédiaires du patrimoine	425A*	3 752
Architectes		56 765
Architectes libéraux	312F	33 984
Architectes salariés	382B	22 781
Professeurs d'art (hors établissements scolaires)		48 311
Professeurs d'art (hors établissements scolaires)	354G	48 311
Ensemble des professions culturelles		578 425
Ensemble de la population active occupée		26 467 994

Note : les professions sont codées selon la nomenclature des Professions et catégories sociales (PCS) 2003.

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes en emploi de 15 ans ou plus.

*Données fragiles en raison de la faiblesse des échantillons.

Caractéristiques sociodémographiques (%)				Caractéristiques de l'emploi (%)		
Femmes	Moins de 40 ans	Bac + 3 ou plus	Résidents en Île-de-France	Non-salariés	Parmi les salariés :	
					CDD et autres formes de contrats temporaires	Travail à temps partiel
45	47	35	33	56	18	12
45	50	37	35	56	20	12
43	30	47	35	81	34	18
35	47	34	19	84	27	21
47	57	35	38	42	18	11
50	28	19	20	55	7	10
57	19	29	16	100	//	//
41	39	7	25	0	7	10
32	46	36	43	19	48	32
35	47	40	38	20	69	50
28	42	40	38	27	59	45
37	51	47	43	9	87	56
53	57	22	29	22	54	52
31	43	42	45	26	27	19
39	45	49	47	8	17	16
24	44	46	54	16	38	22
33	36	11	15	100	//	//
28	50	21	45	5	50	27
28	47	24	42	0	59	20
28	51	20	45	7	47	28
53	37	73	45	36	23	22
51	40	69	47	10	21	21
52	44	68	45	10	24	23
45	19	72	60	10	2	5
41	17	65	59	72	48	19
41	17	65	59	72	48	19
68	42	88	27	77	27	41
68	42	88	27	77	27	41
65	32	83	35	0	9	16
67	33	85	26	0	8	17
76	15	85	63	0	7	20
43	51	73	43	0	14	10
33	41	90	31	60	17	9
22	26	85	28	100	//	//
50	64	97	36	0	17	9
56	41	40	28	27	25	59
56	41	40	28	27	25	59
42	44	48	37	37	31	26
48	43	22	20	12	15	19

Source : Insee, enquêtes Emploi 2014 à 2016 pour la France/otrs, Ministère de la Culture, 2018

Tableau 2 – Caractéristiques de l'emploi dans les secteurs culturels en 2015

	Code NAF	Effectifs
Patrimoine		51 829
Gestion des bibliothèques et des archives	91.01Z	26 999
Gestion des musées	91.02Z	6 700
Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires	91.03Z	18 131
Livre et presse		111 516
Édition de livres	58.11Z	10 849
Édition de journaux	58.13Z	22 036
Édition de revues et périodiques	58.14Z	20 721
Agences de presse	63.91Z	4 630
Traduction	74.30Z	15 885
Commerce de détail de livres en magasin spécialisé	47.61Z	12 946
Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé	47.62Z	24 449
Architecture		67 826
Activités d'architecture	71.11Z	67 826
Arts visuels		102 171
Création artistique relevant des arts plastiques	90.03A	34 107
Autre création artistique	90.03B	23 573
Activités photographiques	74.20Z	19 996
Activités spécialisées de design	74.10Z	24 496
Spectacle vivant		90 228
Arts du spectacle vivant	90.01Z	59 936
Activités de soutien au spectacle vivant	90.02Z	18 818
Gestion de salles de spectacles	90.04Z	11 474
Audiovisuel/multimédia		95 126
Production de films et de programmes pour la télévision	59.11A	15 771
Production de films institutionnels et publicitaires	59.11B	8 308
Production de films pour le cinéma	59.11C	7 145
Postproduction de films cinématographiques, de vidéos et de programmes de télévision	59.12Z	9 267
Distribution de films cinématographiques	59.13A*	718
Édition et distribution de vidéos	59.13B*	554
Projection de films cinématographiques	59.14Z	8 672
Édition de jeux électroniques	58.21Z†	2 316
Édition d'enregistrements sonores	59.20Z	9 105
Édition et diffusion de programmes radiophoniques	60.10Z	11 123
Édition de chaînes généralistes	60.20A	15 322
Édition de chaînes thématiques	60.20B	6 203
Commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasin spécialisé	47.63Z†	622
Location de cassettes et disques vidéo	77.22Z	n.s.
Publicité		75 492
Activités des agences de publicité	73.11Z	75 492
Éducation/formation		29 318
Enseignement artistique amateur	85.52Z	29 318
Ensemble des secteurs culturels		623 574
Ensemble de la population active occupée		26 467 994

Note : les activités sont codées selon la nomenclature d'activités française (naf) 2008, n.s. : non significatif.
Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes en emploi de 15 ans ou plus.
*Données fragiles en raison de la faiblesse des échantillons.

Caractéristiques sociodémographiques (%)				Caractéristiques de l'emploi (%)		
Femmes	Moins de 40 ans	Bac + 3 ou plus	Résidents en Île-de-France	Non-salariés	Parmi les salariés :	
					CDD et autres formes de contrats temporaires	Travail à temps partiel
63	43	48	40	0	18	22
66	41	47	36	0	14	24
70	51	42	43	0	24	20
56	43	51	43	0	21	19
59	42	44	33	22	12	23
63	36	56	66	20	11	14
40	28	38	18	3	9	30
57	43	57	61	7	12	20
53	39	57	58	20	18	14
66	46	77	31	73	15	20
62	47	32	26	18	11	27
71	51	17	7	23	14	24
42	46	76	30	44	14	17
42	46	76	30	44	14	17
48	38	37	28	80	19	28
52	30	42	30	87	26	37
42	24	38	33	84	25	31
43	51	23	18	77	13	12
52	52	42	29	70	16	32
46	48	40	34	21	54	43
47	45	44	35	22	57	44
30	50	23	39	30	45	34
65	58	45	19	—	53	51
37	51	44	57	11	31	19
41	50	52	65	12	50	27
24	65	59	48	34	44	24
38	54	40	77	17	69	9
24	54	46	55	4	31	9
30	56	62	36	12	36	12
11	4	11	44	44	—	0
49	53	29	27	1	12	41
6	58	56	69	8	—	0
33	54	51	77	37	23	17
41	50	36	32	—	16	21
42	35	41	67	2	22	8
53	67	41	75	0	36	26
35	46	21	—	41	22	38
//	//	//	//	//	//	//
44	49	33	39	17	16	32
44	49	33	39	17	16	32
50	51	38	35	37	24	43
50	51	38	35	37	24	43
48	46	43	38	30	24	27
48	43	22	20	12	15	19

Source : Insee, enquêtes *Emploi* 2014 à 2016 pour la France/Île-de-France, Ministère de la Culture, 2018

Équipements culturels

La bibliothèque et le cinéma, équipements culturels les plus équitablement répartis sur le territoire

Les lieux de lecture publique peuvent être classés en bibliothèque ou point d'accès au livre, en fonction de critères de surface occupée, d'amplitude d'ouverture au public, de qualification du personnel et de crédits d'acquisition. En 2015, on compte 16 500 lieux de lecture publique en France qui se répartissent en 7 700 bibliothèques et 8 800 points d'accès au livre (tableau 1). Ces données proviennent d'une enquête non exhaustive, par conséquent le nombre d'établissements est estimé pour 21 % des communes françaises, principalement celles de petite taille. Contrairement à d'autres équipements culturels qui sont concentrés dans les grandes aires urbaines, les lieux de lecture publique sont présents dans la quasi-totalité des bassins de vie. L'Observatoire de la lecture publique estime le total du budget annuel d'acquisition 2015 des lieux de lecture publique à 149 millions d'euros, il est en moyenne de 18 000 € pour les bibliothèques et de 1 100 € pour les points d'accès au livre. Les lieux de lecture publique bénéficient fortement de l'activité de bénévoles : on estime à 18 000 équivalents temps plein l'activité effectuée par les bénévoles en 2015, pour 32 000 ETP de personnels non bénévoles.

Deuxième équipement culturel après les bibliothèques, on compte, en 2016, 2 045 cinémas en France métropolitaine pour 5 843 écrans, et 11 cinémas pour 25 écrans dans les départements d'outre-mer (DOM), qui ne sont pas concernés par la taxe sur les entrées en salles collectée par le Centre national du cinéma (carte 1). L'année 2016 a été marquée par une forte croissance du nombre d'entrée, 213 millions, soit la deuxième meilleure année de tous les temps après le record de 2011 (217 millions d'entrées). Les salles de cinémas sont équitablement réparties entre les différentes régions : la répartition des cinémas est quasi identique à celle de la population (graphique 1). Toutefois, cet équilibre à l'échelle régionale ne doit pas masquer le fait que les cinémas sont principalement implantés à l'intérieur et à la périphérie des villes moyennes et grandes (carte 1).

Près de 60 % des cinémas sont classés « art et essai », de jauge plus petite en moyenne, ils représentent 43 % des écrans de cinéma et ont réalisé, en 2016, 68 millions d'entrées, soit 32 % de la fréquentation totale. En quatre ans, le nombre d'entrées dans les cinémas « art et essai » a progressé de plus de dix millions (57 millions d'entrées en 2012).

Forte présence des lieux de spectacle en Nouvelle-Aquitaine

En 2016, on dénombre plus de 440 lieux de spectacles labellisés par le ministère de la Culture. La plupart d'entre eux sont pluridisciplinaires (scènes nationales et conventionnées) (graphique 2). Le deuxième réseau est celui de la musique, avec les scènes de musique actuelles et les zéniths. Rapportée à sa population, la Nouvelle-Aquitaine est la région qui compte la plus forte présence de lieux de spectacles : alors qu'elle ne représente que 9 % de la population totale, elle concentre 12 % des lieux de spectacles. Cela pourrait s'expliquer par le fait que la Nouvelle-Aquitaine est la plus grande région de France avec 84 000 km² de superficie. Par comparaison, l'Île-de-France concentre le plus de lieux de spectacle (14 % du total), mais 18 % de l'ensemble de la population française.

La loi relative à la liberté de la création, architecture et patrimoine du 7 juillet 2016 a instauré le principe d'une remontée centralisée des données de billetterie des lieux de spectacle vers le ministère de la Culture, un dispositif qui sera progressivement mis en place courant en 2018 et facilitera l'observation à l'échelle du territoire.

Des conservatoires majoritairement franciliens

Il y a près de 460 conservatoires en 2016. Contrairement aux bibliothèques et aux cinémas, ces équipements sont très concentrés dans quelques régions : l'Île-de-France possède plus du tiers des conservatoires, suivie par l'Auvergne-Rhône-Alpes (12 %) (tableau 2). De plus, la quasi-totalité des conservatoires sont présents dans les grandes agglomérations ou dans les villes moyennes, ce qui limite leur rayonnement aux aires urbaines, au détriment de l'espace rural.

Les conservatoires sont classés en trois catégories : les conservatoires à rayonnement régional, départemental ou communal et intercommunal. Ce classement se fonde notamment sur le nombre de disciplines enseignées, la nature et le niveau des enseignements, ainsi que sur le périmètre géographique dans lequel l'établissement exerce ses missions d'éducation artistique et culturelle. On dénombre 44 conservatoires à rayonnement régional, 107 à rayonnement départemental et 307 à rayonnement communal ou intercommunal (tableau 1).

Les lieux d'exposition sont répartis sur l'ensemble du territoire, mais leur fréquentation reste d'abord francilienne

Musées de France, centres d'art, fonds régionaux d'art contemporain... on compte plus de 1 300 lieux d'exposition en France, dont plus de 1 200 musées de France en 2016 (tableau 3). Ceux-ci sont présents sur l'ensemble du territoire et ont accueilli 59,7 millions de visiteurs, soit une fréquentation en baisse de 5,5 millions depuis 2014, qui s'explique en grande partie par la moindre fréquentation des équipements recevant du public consécutive aux attentats de 2015 et 2016, principalement en Île-de-France où sont concentrées les visites (55 % de la fréquentation totale). Hors de l'Île-de-France, le rapport entre la fréquentation des musées de France et la population de la région est de 490 visiteurs pour 1 000 habitants ; le rapport le plus faible est atteint en Nouvelle-Aquitaine (330 visiteurs pour 1 000 habitants) et le plus élevé en Provence-Alpes-Côte d'Azur (770 visiteurs pour 1 000 habitants) pour la France métropolitaine.

Les 51 centres d'art ont attiré 1,4 million de visiteurs en 2016, dont 320 000 au Palais de Tokyo et 281 000 au Jeu de Paume (carte 2). En région, c'est dans le Sud, qui bénéficie sans doute des effets de la fréquentation touristique, que les centres d'art sont les plus visités : en Occitanie (135 000 visiteurs, soit 17 % du total), en Provence-Alpes-Côte d'Azur (128 000) et en Nouvelle-Aquitaine. Les 22 fonds régionaux d'art contemporain (Frac) ont également attiré 1,4 million de visiteurs. Le Frac de Haute-Normandie bénéficie de la plus grande attractivité (292 000 visiteurs, soit 20 % du total), loin devant le Frac Midi-Pyrénées (130 000 visiteurs) et le Frac Bretagne (123 000 visiteurs).

Pour en savoir plus

- *Bibliothèques municipales. Données d'activité 2015*. Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, DGMI, Service du livre et de la lecture, 2017
- « La géographie du cinéma », *Les Dossiers du CNC*, n° 337, septembre 2017

Tableau 1 – Équipements culturels par région en 2016

Unités

	Lieux de lecture publique ¹		Cinémas		Lieux de spectacle ²	Conservatoires de musique, danse et art dramatique ³	Lieux d'exposition ⁴
	Bibliothèques	Points d'accès au livre	Établissements	Écrans			
Auvergne-Rhône-Alpes	1 182	1 496	324	802	50	55	142
Bourgogne-Franche-Comté	582	791	91	266	27	22	108
Bretagne	613	369	122	299	21	19	40
Centre-Val de Loire	420	480	68	196	18	14	67
Corse	34	96	22	33	1	2	11
Grand Est	701	1 075	122	445	43	26	133
Hauts-de-France	628	589	117	421	34	29	93
Île-de-France	503	275	312	1 107	64	160	149
Normandie	554	512	102	278	37	25	95
Nouvelle-Aquitaine	828	1 220	232	634	54	28	121
Occitanie	748	1 160	209	528	39	21	143
Pays de la Loire	469	371	127	325	25	17	59
Provence-Alpes-Côte d'Azur	364	255	197	509	40	35	129
Départements et régions d'outre-mer	65	54	11	25	11	4	21
France	7 734	8 760	2 056	5 868	464	459	1 311

1. Il y a 43 bibliothèques et 17 points d'accès aux livres dans les territoires d'outre-mer. Il s'agit des données 2015.

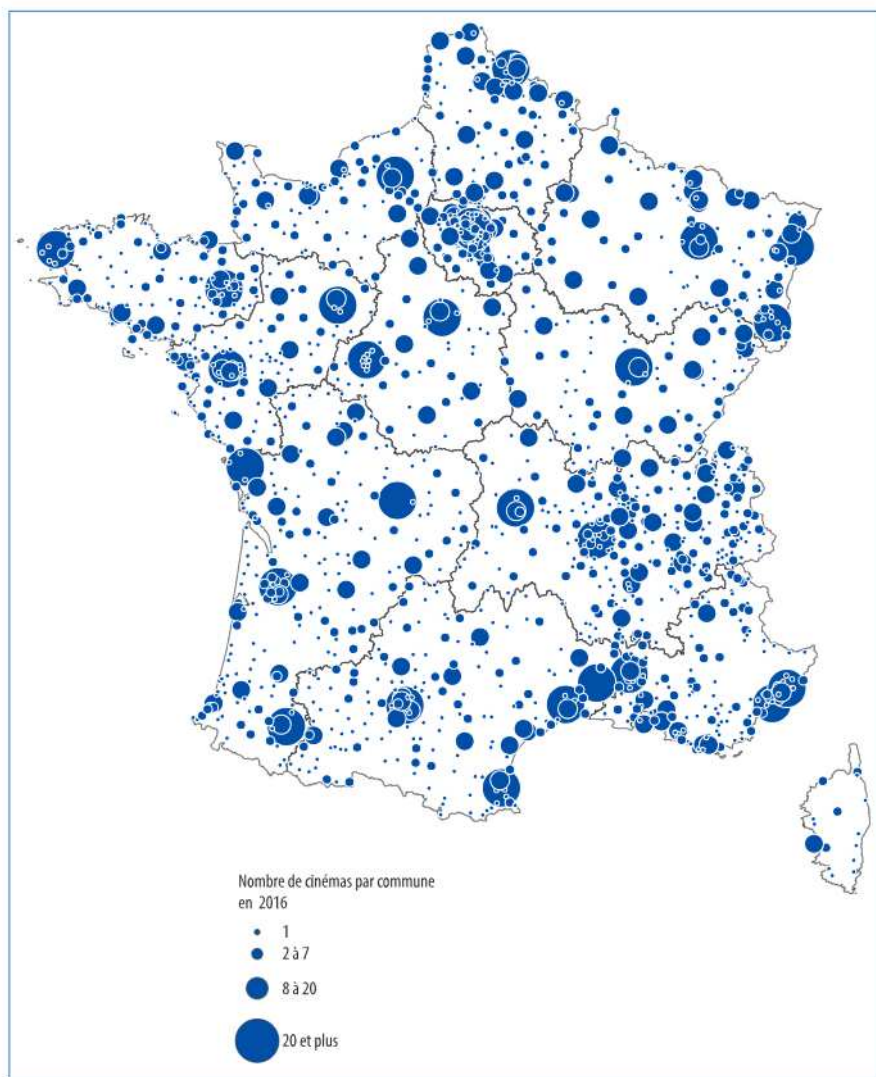
2. Les lieux de spectacle considérés sont les centres chorégraphiques nationaux, les centres de développement chorégraphiques, les scènes nationales et conventionnées, les centres dramatiques nationaux et régionaux, les centres nationaux des arts de la rue, les pôles nationaux des arts du cirque, les centres nationaux de création musicale, les opéras, les scènes de musiques actuelles et les zéniths.

3. Conservatoires à rayonnement régional, départemental, communal et intercommunal. Il y a deux conservatoires à rayonnement départemental à Tahiti.

4. Musées de France, centres d'art contemporain et fonds régionaux d'art contemporain, il y a 1 musée de France à Saint Pierre et Miquelon.

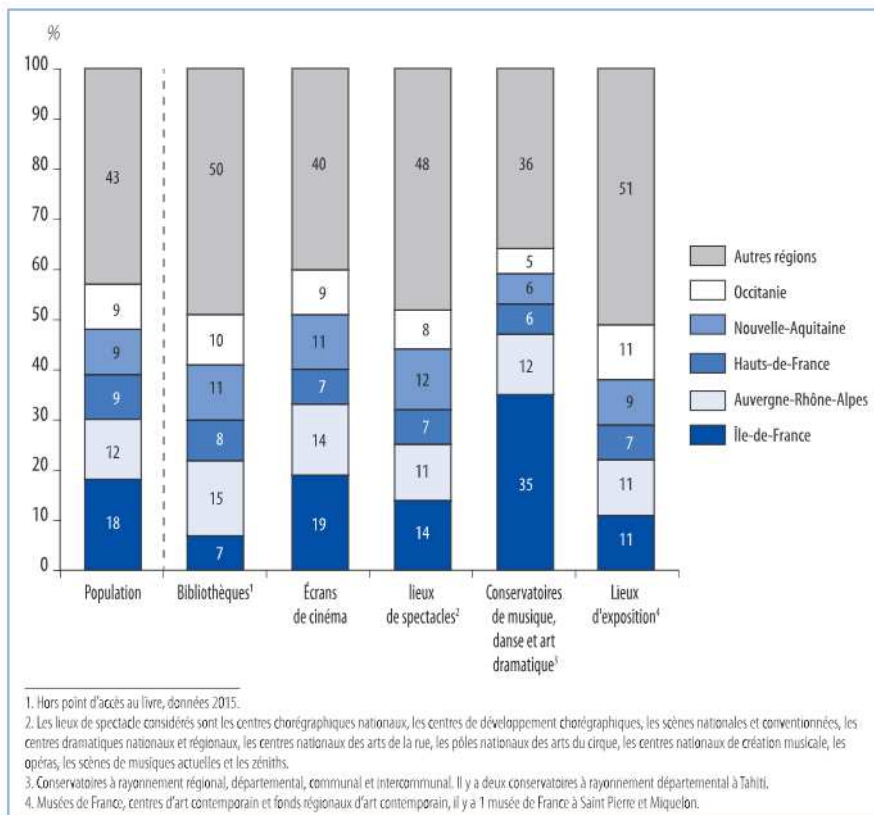
Source : DDC/DRM/C/DIR/CNC/CNT/DEIS, Ministère de la Culture, 2018

Carte 1 – Nombre de cinémas par commune en 2014



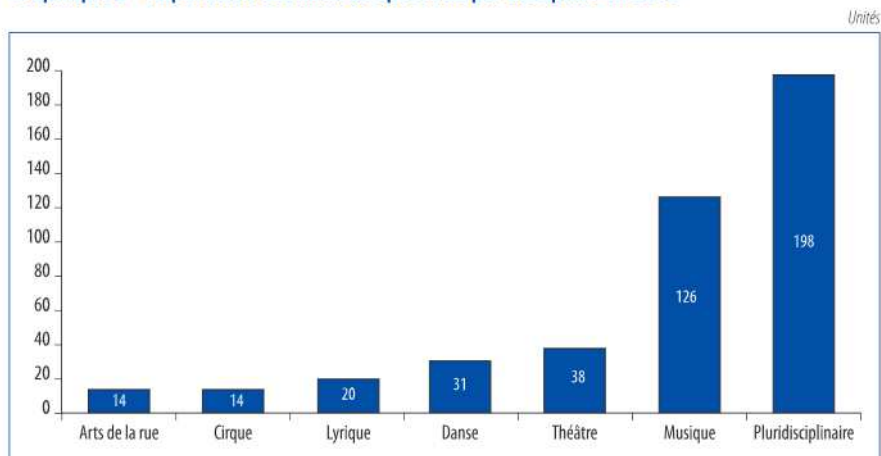
Source : ovc/bur, Ministère de la Culture, 2018

Graphique 1 – Répartition des équipements culturels par région en 2016



Source : doc/damc/cgfr/cnc/cnt/deps, Ministère de la Culture, 2018

Graphique 2 – Répartition des lieux de spectacle par discipline en 2016



Source : doc/vdps, Ministère de la Culture, 2018

Tableau 2 – Conservatoires de musique, de danse et d'art dramatique par région en 2016

Unités

	Conservatoires à rayonnement			Total
	communal et intercommunal	départemental	régional	
Auvergne-Rhône-Alpes	36	12	7	55
Bourgogne-Franche-Comté	13	6	3	22
Bretagne	11	6	2	19
Centre-Val de Loire	8	5	1	14
Corse	-	2	-	2
Grand Est	17	5	4	26
Guadeloupe	-	-	-	0
Guyane	1	1	-	2
Hauts-de-France	16	10	3	29
Île-de-France	129	24	7	160
La Réunion	-	-	1	1
Normandie	16	7	2	25
Nouvelle-Aquitaine	13	11	4	28
Occitanie	11	7	3	21
Pays de la Loire	10	5	2	17
Polynésie française	-	2	-	2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	26	4	5	35
France	307	107	44	458

Source : doc/vdps, Ministère de la Culture, 2018

Tableau 3 – Lieux d'exposition par région en 2016

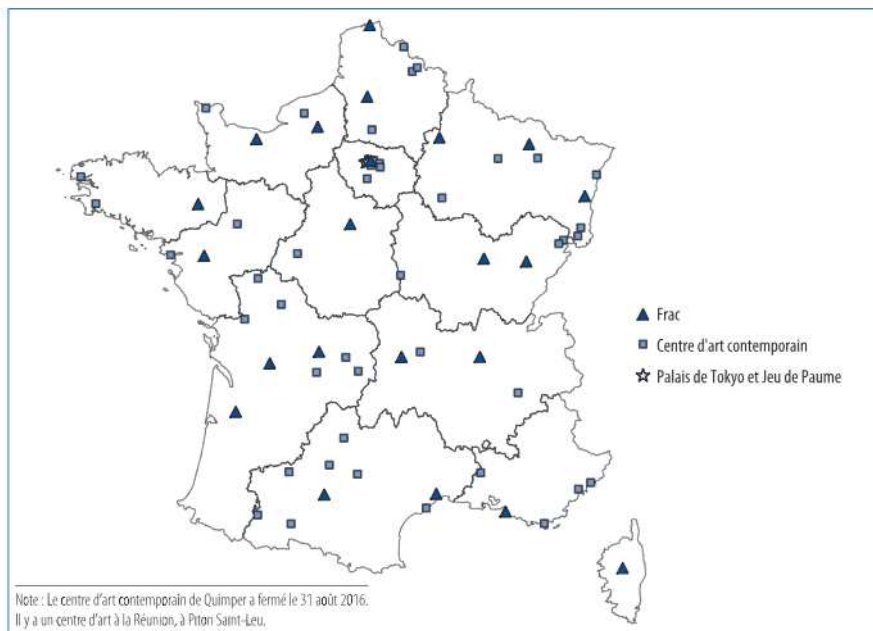
Unités

	Musées de France	Centres d'art contemporain*	Frac
Auvergne-Rhône-Alpes	138	2	2
Bourgogne-Franche-Comté	102	4	2
Bretagne	36	3	1
Centre-Val de Loire	65	1	1
Corse	10	-	1
Grand Est	124	6	3
Hauts-de-France	87	4	2
Île-de-France	140	8	1
Normandie	91	2	2
Nouvelle-Aquitaine	111	7	3
Occitanie	133	8	2
Pays de la Loire	56	2	1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	124	4	1
Départements et régions d'outre-mer	20	-	1
France	1238	51	23

Note : il y a un musée de France à Saint-Pierre-et-Miquelon.
* Y compris les centres d'art nationaux (Jeu de Paume et Palais de Tokyo).

Source : DGPR/DCS/DEPS, Ministère de la Culture, 2018

Carte 2 – Fonds régionaux d'art contemporains et centres d'art en 2016



Source : DCS/DEPS, Ministère de la Culture, 2018

Enseignement supérieur Culture

Une large diversité de l'offre et des établissements de formation supérieure

Design, cinéma, théâtre, musique et danse, patrimoine, céramique... en France, les filières de l'enseignement supérieur destinées à se former aux métiers de l'art et de la culture sont nombreuses. Si ces formations relèvent principalement d'établissements placés sous la tutelle ou le suivi du ministère de la Culture, d'autres disciplines comme l'archéologie, la médiation et l'administration culturelle ou les métiers du livre sont majoritairement enseignées à l'université. Les établissements relevant du ministère chargé de l'Éducation nationale proposent également des formations techniques diplômantes, permettant par exemple d'obtenir un brevet de technicien supérieur (BTS) ou un diplôme des métiers d'art (DMA). Au total, ce sont plus de 40 diplômes nationaux que décernent ces établissements. Enfin, un large éventail de formations est proposé par des établissements de l'enseignement privé.

L'enseignement supérieur Culture : 106 écoles sous tutelle du ministère de la Culture, 35 500 étudiants, dont 38 % en Île-de-France et 11 700 diplômés

Concernant les seules écoles supérieures relevant du ministère de la Culture, les effectifs d'étudiants sont stables : en 2016-2017, on y compte 35 500 étudiants, soit quasiment le même effectif que dix ans auparavant (tableau 1). Le nombre d'écoles, en revanche, est passé de 118 en 2005-2006 à 106 pour l'année universitaire 2016-2017, ce qui s'explique par une logique de regroupement d'établissements : ces dernières années, les centres de formation des enseignants de la danse et de la musique (Cefedem) intègrent les pôles d'enseignement supérieur à mesure de leur constitution en établissements publics de coopération culturelle (EPCC).

Ce sont les 20 écoles nationales supérieures d'architecture qui forment le plus gros contingent d'élèves de l'enseignement supérieur Culture, en accueillant 18 100 étudiants. On en compte 10 900 dans les écoles d'arts plastiques (dont plus de 8 000 dans les 33 écoles territoriales supérieures d'art, financées en grande partie par les collectivités territoriales), et 6 500 dans les autres disciplines que sont le spectacle vivant, le cinéma et l'audiovisuel, et le patrimoine. Les principales écoles de l'enseignement supérieur Culture en termes d'effectifs d'étudiants sont les conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse de Paris et de Lyon, les écoles nationales supérieures des beaux-arts et des arts décoratifs pour les arts plastiques et les arts appliqués, et l'école du Louvre pour la filière patrimoniale. Une école sur cinq se trouve en Île-de-France, région qui rassemble 38 % des étudiants en termes d'effectifs.

Près de la moitié des nouveaux inscrits sont titulaires d'un baccalauréat scientifique général ou technologique (S ou STI), une proportion qui atteint 70 % dans les écoles d'architecture, tandis qu'un peu plus d'un quart des étudiants de première année ont un baccalauréat littéraire (L) (tableau 2).

En 2016, 11 700 étudiants ont été diplômés des établissements de l'enseignement supérieur Culture (tableau 3), dont plus de la moitié dans la filière architecture. La part des diplômés nationaux s'élève à 88 %, contre 12 % pour les diplômés d'établissements.

60 % d'étudiantes en moyenne

Excepté dans le domaine du spectacle vivant, toutes les disciplines de l'enseignement supérieur Culture sont majoritairement suivies par des femmes, qui forment 60 % des effectifs étudiants de

l'enseignement supérieur Culture en 2016-2017, une proportion plus importante que dans l'ensemble de l'enseignement supérieur en France (55 %). Ce ratio est désormais stable depuis six ans, alors que la part des femmes dans les cursus artistiques et culturels avait continûment progressé lors de la décennie précédente, pour passer de 54 % en 2002-2003 à 60 % en 2011-2012. On note ainsi une forte féminisation des écoles d'architecture, où les femmes représentaient 47 % des élèves en 2002-2003 et représentent désormais 58 % des étudiants, et dans le cinéma et l'audiovisuel, où la féminisation s'explique en partie par l'ouverture, en 2006, de l'école INA-Sup, qui accueille proportionnellement davantage de femmes que la Femis. Les cursus supérieurs les plus féminisés restent ceux du patrimoine (80 %) et des arts plastiques (65 %).

Très légère baisse de la proportion d'étrangers parmi les étudiants de l'enseignement supérieur Culture

En 2016-2017, les étudiants étrangers représentent 12 % du total des inscrits dans l'enseignement supérieur Culture (contre 14 % dix ans plus tôt), une proportion identique à celle que l'on trouve dans l'ensemble de l'enseignement supérieur. C'est dans le spectacle vivant que la part des étudiants étrangers est la plus élevée (15 %), et dans le patrimoine et le cinéma qu'elle est la plus faible (5 %). La part des étudiants étrangers est stable dans les écoles d'architecture. Un tiers des étudiants étrangers de l'enseignement supérieur Culture viennent du continent asiatique, dans une proportion comparable aux étudiants issus de pays européens (tableau 1).

Un taux d'insertion élevé mais dépendant de la filière

87 % des diplômés de l'enseignement supérieur culturel en 2013 sont en activité trois ans après leur entrée sur le marché du travail (graphique 1), une proportion moins importante que celle constatée chez les diplômés de l'enseignement supérieur (90 % environ d'entre eux sont en emploi trente mois après l'obtention de leur diplôme). La plupart des actifs exerce une activité dans le champ de leur diplôme (78 %). 11 % sont en recherche d'emploi et les femmes sont plus nombreuses à être dans cette situation trois ans après l'obtention de leur diplôme (12 % contre 8 % pour les hommes). Le taux d'insertion varie cependant selon la filière. Les diplômés de l'architecture sont nombreux à être en emploi trois ans après leur sortie d'études (89 %), et exercent pour la plupart dans le champ de leur diplôme (84 %). Les personnes exerçant plusieurs activités sont peu présentes parmi ces diplômés (11 %). Les diplômés en recherche d'emploi sont également peu nombreux (9 %), avec une proportion plus élevée de femmes (11 % contre 4 % d'hommes). Les diplômés des arts plastiques et du patrimoine connaissent une insertion professionnelle difficile. Ainsi seuls 79 % d'entre eux sont en emploi au moment de l'enquête, 60 % dans le champ de leur diplôme. Les premiers se distinguent cependant des seconds par la part importante d'actifs exerçant plusieurs activités (41 % contre 15 %). Le taux d'insertion professionnelle des diplômés du spectacle vivant s'établit à un niveau élevé : 90 % d'entre eux sont en activité trois ans après la sortie de l'enseignement supérieur, la plupart exercent un métier en rapport avec leur diplôme (88 %). Cette filière se distingue également par la part élevée de diplômés exerçant plusieurs activités (47 %).

Des conditions de travail variables selon les filières

Les diplômés de l'enseignement supérieur Culture en activité sont plus souvent salariés du secteur privé ou associatif (52 %), ou auto-entrepreneur (12 %) (graphique 2). Ils gagnent en moyenne 20 600 euros nets par an. La comparaison des revenus des hommes et des femmes confirme les inégalités salariales entre les deux sexes. Les femmes gagnent 19 400 euros annuels en moyenne contre 22 700 euros pour les hommes. Les actifs salariés occupent majoritairement un emploi stable : 63 % sont en CDI et 7 % sont titulaires de la fonction publique (graphique 3).

Les diplômés en architecture ont des formes d'emploi stables : ils sont généralement salariés des entreprises privées (63 %), pour la plupart sous contrat à durée indéterminée (76 %). Ils sont également nombreux à exercer leur profession sous le statut d'auto-entrepreneur (13 %). Les jeunes archi-

tectes diplômés en 2013 ont connu une légère baisse de revenus, comparés à la promotion de 2012 (22 300 euros contre 23 700 euros).

La moitié des diplômés des arts plastiques exercent leur activité sous un statut indépendant : 33 % d'entre eux bénéficient du régime social d'artiste auteur et 17 % déclarent travailler sous le statut d'auto-entrepreneur ; ils perçoivent en moyenne 16 900 euros nets annuels. Les actifs occupant un emploi salarié exercent majoritairement sous contrat à durée indéterminée (64 %) et une proportion importante d'entre eux sont sous contrat de moins de 6 mois (12 %).

Les diplômés actifs du patrimoine exercent plus souvent leur métier en tant que salariés des entreprises privées ou publiques (54 %) ou agent de la fonction publique (20 %) ; ils déclarent un revenu moyen de 20 600 euros nets annuels. Un tiers des actifs salariés occupent des emplois à durée limitée de plus de 6 mois (34 %).

La filière du spectacle vivant se distingue par la proportion importante de diplômés travaillant en tant qu'agents de la fonction publique (34 %), qui déclarent en moyenne 16 300 euros. Par ailleurs, 20 % des diplômés de cette filière sont bénéficiaires du régime spécifique d'intermittents du spectacle. En revanche, le recours de ces diplômés en activité au statut d'auto-entrepreneur est marginal : seulement 4 % sont concernés. Les actifs salariés de cette filière sont plus souvent en CDI de plus de 6 mois (49 %) ou titulaires de la fonction publique (19 %).

Pour en savoir plus

- *L'Enseignement supérieur Culture 2017-2018*, Paris, Ministère de la Culture, novembre 2017, http://www.culturecommunication.gouv.fr/var/culture/storage/pub/enseignement_superieur_culture_20172018/index.htm#/21
- *L'État de l'enseignement supérieur et de la recherche en France*, Paris, Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, avril 2017, <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid115635/l-etat-de-l-enseignement-superieur-et-de-la-recherche-en-france-n-10-avril-2017.html>
- *L'Insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur Culture*, Paris, Ministère de la Culture, coll. « Culture chiffres », 2015-3, décembre 2015

Tableau 2 – Nouveaux inscrits dans les établissements de l'enseignement supérieur Culture, par série de baccalauréat ou diplômes équivalents au baccalauréat, 2016-2017

En %

Série de baccalauréat ou équivalences	L (littéraire)	ES (économique et social)	S (scientifique)	Bac techno.	Bac prof.	Équivalences au bac	Niveau inférieur au bac	Total
Architecture et paysage	5	14	61	9	4	7	0	100
Arts plastiques	44	11	15	15	6	8	1	100
Spectacle vivant	28	10	24	11	4	9	14	100
Patrimoine	48	19	28	1	0	4	0	100
Cinéma et audiovisuel	44	23	28	3	0	2	0	100
Total	28	13	34	12	4	7	2	100

Champ : établissements de l'enseignement supérieur Culture.

Source : DEFS, Ministère de la Culture/Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2018

Tableau 1 – Répartition des étudiants des écoles de l'enseignement supérieur Culture, année universitaire 2016-2017

Unités et %

Domaines	Nombre d'établissements	Taille moyenne de l'établissement	Nombre d'élèves	Part des femmes (%)	Part des étrangers (%)	dont Asie (%)	dont Europe (%)
Architecture et paysage ¹	20	900	18 100	58	12	2	4
Arts plastiques ²	44	250	10 900	65	11	6	2
Spectacle vivant	41	110	4 500	48	15	6	6
dont Cefedem/CESMD ³	5		300				
dont CFMI ⁴	9		300				
Patrimoine	2	850	1 700	80	5	1	4
Cinéma et audiovisuel	2	150	300	56	5	1	3
Total⁵	106	335	35 500	60	12	4	4

Note : les effectifs d'élèves sont arrondis à la centaine.
 1. L'effectif en architecture comprend les 1^{er} et 2^e cycles, 3^e cycle ORU, l'IVOUR (habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre).
 Il ne comprend pas les doctorants (383), les formations spécialisées (900), la formation professionnelle continue (166) ni les autres formations (254).
 Soit un total général de 19 836 étudiants.
 2. Pour les écoles nationales et territoriales d'art, seul le cursus conduisant aux diplômes nationaux est pris en compte.
 3. Centres de formation à l'enseignement de la musique et de la danse.
 4. Centres de formation de musicien intervenant.
 5. Trois écoles pluridisciplinaires apparaissent à la fois dans le domaine du spectacle vivant et des arts plastiques.
 Champ : établissements de l'enseignement supérieur Culture.

Source : DEFS, Ministère de la Culture/Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2018

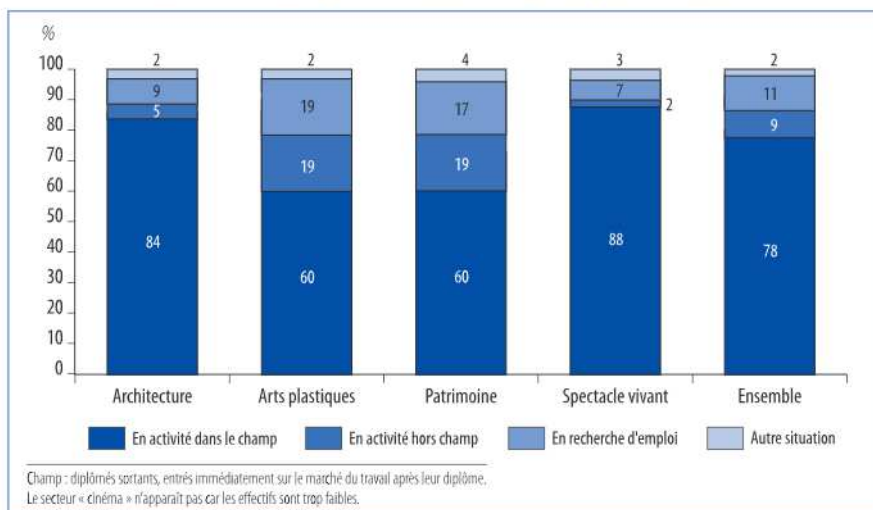
Tableau 3 – Effectifs des diplômés dans les établissements de l'enseignement supérieur Culture en 2016

Unités

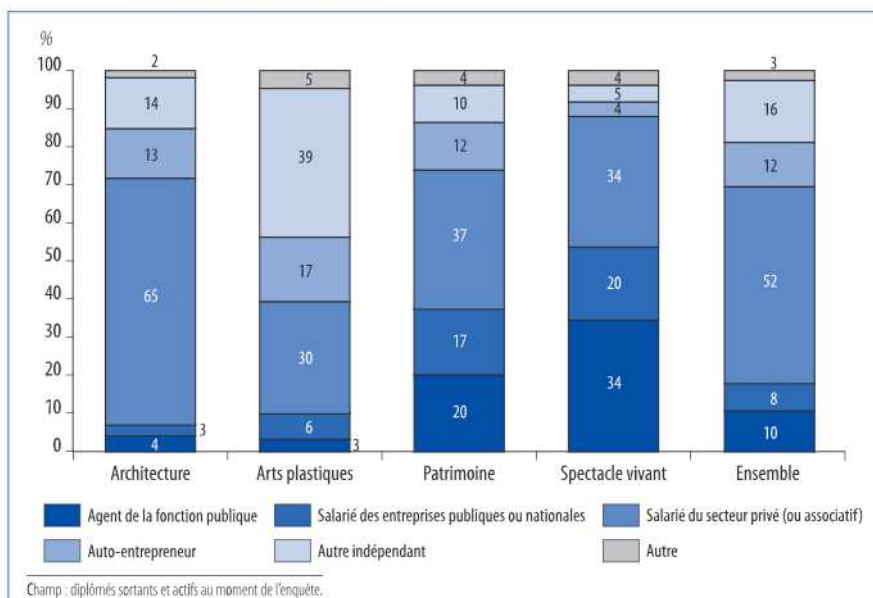
Domaines	Total	Diplômes nationaux	Diplômes d'établissements
Architecture et paysage	6 143	6 143	-
Arts plastiques	3 296	2 925	371
Spectacle vivant	1 488	1 152	336
dont Cefedem/CESMD ¹	118		118
dont CFMI ²	111	111	
Patrimoine	640	-	640
Cinéma et audiovisuel	93	-	93
Total	11 660	10 220	1 440

1. Centres de formation à l'enseignement de la musique et de la danse.
 2. Centres de formation de musicien intervenant.
 Champ : établissements de l'enseignement supérieur Culture.

Source : DEFS, Ministère de la Culture/Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2018

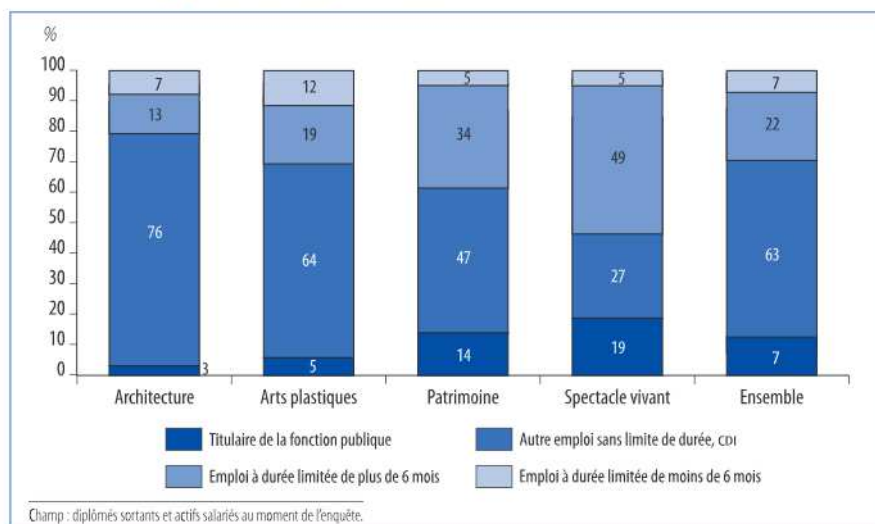
Graphique 1 – Insertion professionnelle des diplômés 2013 de l'enseignement supérieur Culture trois ans après l'obtention du diplôme, selon la filière


Source : Enquête INSEE (enquête d'insertion professionnelle à 3 ans des diplômés 2013 de l'enseignement supérieur Culture) / DEPS, Ministère de la Culture, 2018

Graphique 2 – Statut professionnel des diplômés 2013 de l'enseignement supérieur Culture, selon la filière


Source : Enquête INSEE (enquête d'insertion professionnelle à 3 ans des diplômés 2013 de l'enseignement supérieur Culture) / DEPS, Ministère de la Culture, 2018

Graphique 3 – Nature du contrat de travail des diplômés 2013 de l'enseignement supérieur Culture, selon la filière



Source : Enquête DECS (enquête d'insertion professionnelle à 3 ans des diplômés 2013 de l'enseignement supérieur Culture) / DECS, Ministère de la Culture, 2018

Égalité entre femmes et hommes dans la culture

La croissance du taux d'activité féminine est l'un des phénomènes majeurs du monde du travail depuis la fin des années 1960, et en particulier l'accès des femmes aux professions artistiques et culturelles, même si leur part dans l'emploi culturel reste inférieure à la moyenne nationale (43 % contre 48 % en 2015). Ce constat est paradoxal lorsqu'on considère l'investissement féminin, souvent plus élevé que celui des hommes, dans de nombreuses activités et pratiques culturelles.

Plusieurs textes législatifs et réglementaires ont porté des obligations relatives à des critères de représentativité des deux sexes aux emplois dirigeants et supérieurs de la fonction publique (loi n° 2012-347 et décret n° 2012-601) et sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (loi du 4 août 2014).

Un tiers de femmes aux postes de direction au ministère de la Culture et dans les grands établissements publics culturels

Au 1^{er} janvier 2018, 36 % des postes de direction sont occupés par des femmes au sein de l'administration centrale du ministère de la Culture, 45 % dans ses services déconcentrés, et elles sont 35 % à diriger des établissements publics sous tutelle du ministère (Réunion des musées nationaux, Centre national de la danse, Centre national du cinéma ou encore Académie de France à Rome par exemple) ou des services à compétences nationales (Archives nationales par exemple) (graphique 1). Cela représente une progression notable pour les établissements publics, puisque seuls un quart de ceux-ci étaient dirigés par une femme en 2014. C'est dans l'audiovisuel public que la situation est la plus favorable : la parité est atteinte aux postes de direction et de direction d'antennes, à l'exception du réseau régional de France 3 et de celui de France Bleu.

10 % de femmes à la direction des plus grandes entreprises culturelles, 65 % à la direction des fonds régionaux d'art contemporain

La part des femmes directrices de lieux de création artistique subventionnés par le ministère de la Culture progresse timidement : elle est passée de 25 % au 1^{er} janvier 2015 à 31 % au 1^{er} janvier 2018. Selon les structures, la part des femmes varie considérablement : elles sont absentes à la direction des six centres nationaux de création musicale, encore largement minoritaires dans le spectacle vivant [12 % d'entre elles dirigent une scène de musiques actuelles, 16 % un centre chorégraphique national, 22 % un centre dramatique national ou régional, mais majoritaires à la direction des fonds régionaux d'art contemporain (65 %) et des centres d'art (64 %)].

Lorsqu'elles dirigent un établissement public labellisé de la création artistique, les femmes sont plus souvent cantonnées aux structures à budget modeste : elles sont 45 % à diriger un établissement doté d'un budget inférieur à 500 000 €, et 17 % seulement à diriger une structure dont le budget est compris entre 5 et 10 millions d'euros.

Les 100 plus grandes entreprises culturelles sont, neuf fois sur dix, dirigées par un homme, une situation qui n'évolue pas depuis 2015.

Les femmes accèdent moins que les hommes aux moyens de production

Malgré des commissions d'attribution des aides paritaires, les femmes bénéficient moins que les hommes des aides à la création et à la production artistique. En 2016, elles sont 16 % à bénéficier de l'ensemble des aides à l'écriture accordées par le ministère de la Culture, 45 % à bénéficier de l'aide à l'écriture dramatique, 10 % à bénéficier des aides dans le domaine des arts plastiques, et 39 % à bénéficier des aides déconcentrées pour la danse.

Les femmes bénéficient de 40 % des aides accordées aux auteurs et aux traducteurs par le Centre national du livre. Le montant moyen des aides obtenues par les femmes reste de 16 % inférieur à celui obtenu par les hommes.

Une moindre présence des femmes dans les médias et une moindre visibilité des créations féminines

Pour la saison 2017-2018, 34 % des spectacles de théâtre, de cirque et de danse programmés sont mis en scène par des femmes. Cette proportion varie peu selon le type de structure, à l'exception des centres de développement chorégraphiques, dans lesquels la moitié des spectacles programmés sont mis en scène par des femmes. Les spectacles écrits par des femmes sont toutefois bien moins nombreux (24 %), tandis que les femmes sont plus souvent responsables de la traduction d'une œuvre (42 %).

La situation est plus contrastée encore pour les opéras et les orchestres : 20 % des spectacles d'opéra sont mis en scène par des femmes et 3 % des concerts des orchestres sont dirigés par une femme. Les créations féminines sont plus représentées dans le répertoire destiné au jeune public (respectivement 32 % pour l'opéra et 9 % pour les concerts). Très peu d'œuvres écrites par des femmes sont jouées, même lorsqu'il s'agit de répertoire contemporain.

Dans les arts plastiques, les œuvres de femmes sont très peu achetées par les fonds d'art contemporain, national ou régionaux. Elles sont donc, logiquement, nettement moins exposées dans ces fonds et dans les centres d'art (graphique 2).

En matière de cinéma, on observe une très forte différence selon le format, entre le nombre de courts et de longs-métrages réalisés par des femmes : respectivement 36 % et 21 %. Dans les deux cas, ces taux sont relativement stables depuis 2009, ce qui tend à invalider l'hypothèse qu'une forte proportion de réalisatrices de courts-métrages se traduit par une augmentation du nombre de réalisatrices de longs-métrages (graphique 2).

Consécration artistique : encore une trop faible visibilité des femmes

Dans la majorité des domaines, les femmes sont exclues de la consécration artistique. Alors que, chaque année, 20 % des films sortis en salle sont réalisés par des femmes, aucune femme n'a reçu de César du meilleur film ou du meilleur réalisateur depuis 2010. Leurs films sont toutefois sélectionnés, mais dans une proportion moindre que celle des films sortant en salle. On retrouve l'écart entre courts et longs-métrages : la proportion de courts-métrages réalisés par des femmes est plus importante, et ils sont plus souvent primés. Le festival de Cannes constitue un autre exemple, international, de l'absence de réalisatrices primées. Depuis 1970, seul un film réalisé par une femme a obtenu la Palme d'or. Là encore, les réalisatrices de courts-métrages reçoivent plus de récompenses.

La situation est similaire pour la musique : il y a environ 20 % de femmes interprètes dans les 50 plus grands succès musicaux de l'année, mais depuis 1985 seulement 8 % de femmes ont reçu la Victoire de la musique du meilleur album. La situation n'est guère meilleure dans la musique classique, où l'ajout de la catégorie « compositeur de l'année » en 2000 a fait fortement chuter la part de femmes récompensées.

Malgré le nombre significatif de femmes dramaturges ou mettant en scène des pièces de théâtre, la part de femmes sélectionnées ou primées est très faible (15 % d'artistes primées aux Molières depuis 1980), sans présenter d'amélioration réelle depuis les années 1990.

Le livre est l'un des rares secteurs dans lequel les femmes reçoivent des prix (41 %), en dépit de jurys majoritairement masculins.

Égalité salariale : encore un effort

Depuis plus de dix ans, les femmes sont nettement majoritaires dans l'enseignement supérieur Culture (60 % en 2016-2017, y compris dans des filières traditionnellement masculines comme l'architecture). En revanche, les femmes sont encore minoritaires dans les professions culturelles (43 %) et le mouvement de féminisation est lent (39 % en 1990). Alors que la part de femmes architectes a doublé en vingt ans, la part de femmes dans les professions du spectacle n'a quasiment pas évolué, en particulier dans les métiers techniques du spectacle.

Ce constat peut s'expliquer par une distorsion de la pyramide des âges : les secteurs de l'audiovisuel et du spectacle vivant sont paritaires jusqu'à 35 ans mais la part de femmes y diminue continûment avec l'âge. En particulier, la part de femmes dans les emplois artistiques du spectacle vivant est de 42 % chez les 26-35 ans, contre 26 % chez les 56-65 ans. Le phénomène est présent mais moins marqué dans les métiers de l'interprétation et de l'audiovisuel (respectivement 44 % et 37 %).

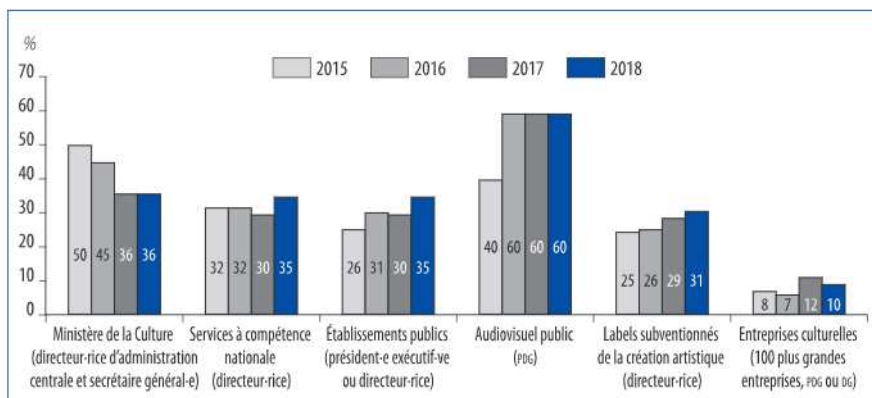
La parité est respectée dans les secteurs culturels (qui ne se limitent pas aux professions culturelles, et comprennent d'autres emplois comme, par exemple un comptable dans une agence d'architecture), et les secteurs du livre et de la presse sont même majoritairement féminins. En revanche, les femmes sont peu présentes dans l'industrie du film, de la musique et du jeu vidéo (32 %).

En dépit de cet équilibre global, les inégalités salariales sont très présentes dans les entreprises culturelles (18 % en 2015), elles augmentent avec l'âge et sont concentrées sur les cadres et les artisans, commerçants et chefs d'entreprise. Comme dans les établissements publics et les entreprises de l'audiovisuel, les femmes sont surreprésentées parmi les salariés les moins bien rémunérés et très sous-représentées parmi les mieux rémunérés (graphique 3).

Pour en savoir plus

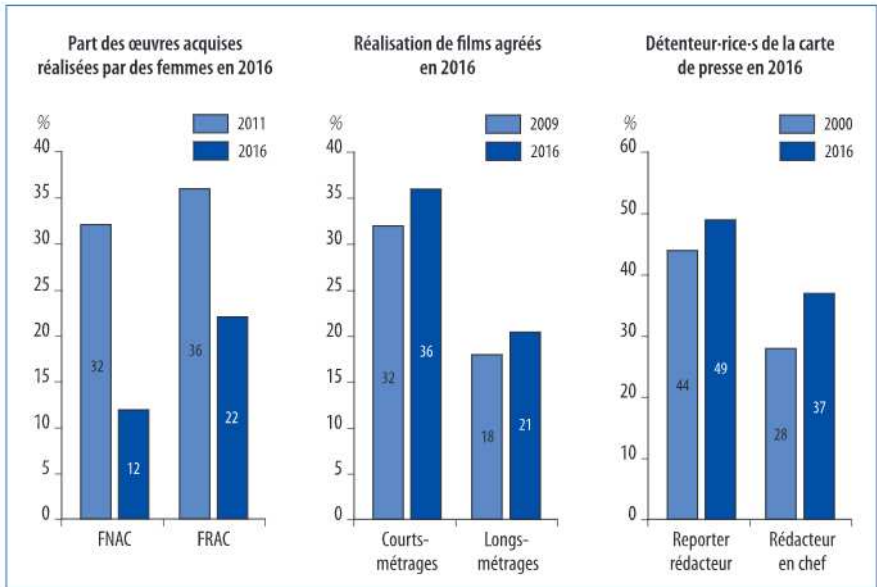
- *Observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la culture et la communication*, 6^e rapport, DEPS, Ministère de la Culture, 2018

Graphique 1 – Part des femmes aux postes de direction du champ culturel, 2015-2018



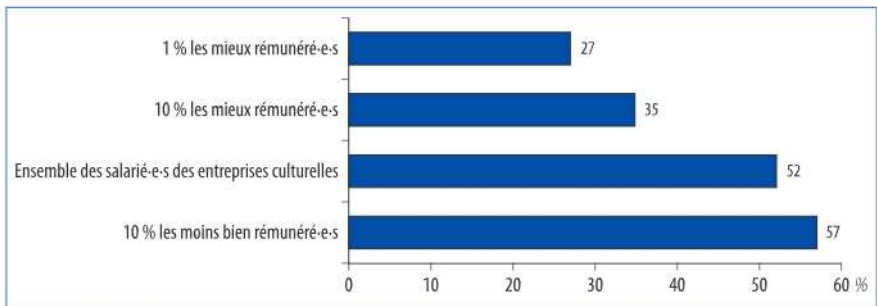
Source : Insee (Esane)/Ministère de la Culture, Secrétariat général, DEPS, 2018

Graphique 2 – Part des femmes dans l'art contemporain et la réalisation audiovisuelle



Source : BNC, CNC, Observatoire des métiers de la presse, Afdas, CCIP, Ministère de la Culture, 2018

Graphique 3 – Place des femmes dans la hiérarchie salariale



Source : Insee/bers, Ministère de la Culture, 2018

Présence artistique et culturelle à l'étranger

La politique culturelle de la France se déploie au-delà de son territoire. À l'étranger, la culture participe du rayonnement national. Les ministères chargés de la Culture et des Affaires étrangères mettent en œuvre cette politique de diplomatie culturelle en s'appuyant sur un certain nombre d'opérateurs et d'institutions qui œuvrent dans les domaines du patrimoine, de la création artistique, des industries culturelles, de l'audiovisuel et de l'écrit. Cette politique promeut la culture dans les enceintes communautaires et internationales, favorise les échanges culturels et facilite notamment la circulation des œuvres et des artistes.

La culture, une force européenne de dialogue entre les peuples

Le 30 mars 2017, le premier G7 de la Culture a adopté la Déclaration de Florence par laquelle les ministres européens de la Culture réunis à Florence ont réaffirmé la place essentielle des enjeux culturels dans les priorités nationales, au même titre que les enjeux économiques, environnementaux ou de sécurité. La Déclaration de Florence dispose que « le soutien à la culture, à la diversité culturelle et à l'expression artistique est fondamental comme facteur d'émancipation, d'affirmation des civilisations et de dialogue entre les peuples ».

Compétence d'appui par l'article 167 du Traité européen, la culture est l'objet d'une politique mise en œuvre par le ministère de la Culture à l'échelle européenne. Il s'appuie pour cela sur la stratégie Europe 2020 et le programme cadre Europe créative, doté d'un budget de 1,46 milliard d'euros pour la période 2014-2020, destiné à soutenir et à promouvoir les secteurs audiovisuel et culturel européens, et sur un certain nombre d'actions de coopération transversale afin d'aider les acteurs de la culture et des médias à relever les défis de la fragmentation du marché, de la préservation des droits d'auteur dans l'univers numérique, de la mondialisation et de la collecte des données.

Europe créative, 207,9 millions d'euros en 2017

En 2017, le programme Europe créative a été doté d'un budget de 207,9 millions d'euros, soit une hausse de 9 % par rapport à 2016. De 2014 à 2017, le programme Europe créative a soutenu 57 projets à chef de file français sur son volet Culture (31 millions d'euros) et 547 projets français sur le volet MEDIA (124 millions d'euros).

De plus, en 2017, la Banque publique pour l'investissement et l'IFCIC ont signé un accord avec le Fonds européen d'investissement qui garantira à hauteur de 40 millions d'euros les prêts ou prêts participatifs accordés par ces deux institutions aux entreprises culturelles et créatives françaises sur les deux prochaines années. Près de 200 PME devraient ainsi être concernées. La France est le premier pays bénéficiaire du programme en Europe qui soutient aujourd'hui l'ensemble des secteurs de la création, du patrimoine, des industries culturelles et des industries créatives.

Le patrimoine européen, un héritage commun

Le label du patrimoine européen (*European Heritage Label*) est attribué à des sites qui incarnent le récit européen. 29 sites ont reçu ce label, dont l'abbaye de Cluny, la maison de Robert Schuman à Scy-Chazelles et le quartier européen de Strasbourg en France. Proclamée

année européenne du patrimoine culturel, 2018 permettra de valoriser la place du patrimoine en France et en Europe.

Europeana, le projet de bibliothèque numérique européenne qui réunit les fonds numérisés de plusieurs centaines de bibliothèques nationales, patrimoniales et fonds d'archives de toute l'Europe réunit un catalogue de 51,1 millions d'œuvres d'art, objets, livres, vidéos et sons numérisés.

Les saisons culturelles, une visibilité des artistes et des institutions à l'étranger

Conçues par le ministère chargé des Affaires étrangères et mises en œuvre par l'Institut français, les saisons culturelles croisées reflètent les orientations stratégiques de la politique culturelle extérieure de la France et sont l'occasion d'échanges privilégiés entre institutions et artistes français avec un pays particulier. Après l'année France-Colombie et le programme culturel franco-émirien en 2017, l'année 2018 est consacrée à France-Israël.

Un dense réseau de coopération et d'action culturelle à l'étranger

L'Institut français, sous la double tutelle des ministères chargés des Affaires étrangères et de la Culture, est l'opérateur de l'action culturelle extérieure de la France. Il contribue au rayonnement de la France à l'étranger dans un dialogue avec les cultures étrangères, en étroite collaboration avec le réseau culturel français à l'étranger, par la promotion de la langue française et la circulation des œuvres, des artistes et des idées. Lancée en 2016 à Paris, la Nuit des idées a rassemblé, en janvier 2017, 180 000 personnes dans le monde, a donné lieu à une centaine de débats d'idées dans une cinquantaine de pays, d'est (Nuit des océans à Tokyo) en ouest (Nuit des utopies à Los Angeles), sur le thème d'« un monde commun ».

154 services de coopération et d'action culturelle et 124 instituts français mettent en œuvre tous les volets de l'action extérieure de l'État en matière de diplomatie culturelle. Le réseau s'appuie aussi sur 363 alliances françaises conventionnées, 495 établissements scolaires à programme français dans 136 pays. 27 000 manifestations artistiques et culturelles ont eu lieu dans 154 pays en 2015.

Au sein du réseau français de coopération, les sciences humaines et sociales et l'archéologie sont aussi un instrument de la diplomatie scientifique française. Vingt-sept instituts de recherche à l'étranger y contribuent. Les missions archéologiques françaises, en particulier, œuvrent depuis 70 ans à la sauvegarde, à la préservation et à la connaissance de ce patrimoine universel et accompagnent les équipes sur le terrain. On compte 46 missions archéologiques au Proche et Moyen Orient et dans la péninsule arabique, 35 en Afrique et au Magreb, 31 en Asie et en Océanie, 24 en Amérique et 24 en Europe. En 2016, 160 missions ont été financées.

Les grandes institutions muséales françaises exportent leur savoir-faire à l'international

Après le Louvre à Atlanta en 2006 et le musée Rodin à Salvador de Bahia en 2009, le Louvre Abu Dhabi inauguré en novembre 2017 illustre la puissance du *soft power* français en matière culturelle. Né d'un accord de coopération entre les gouvernements français et émirati en 2007, ce projet incarne l'ambition française d'échanges culturels et artistiques internationaux et a bénéficié de l'expertise muséale française. L'agence France-Museums a assuré la formation des professionnels en contact avec les œuvres et accompagne le musée dans le développement de sa propre collection permanente. 300 œuvres seront prêtées au Louvre Abu Dhabi chaque année par les musées français jusqu'en 2026.

Le Centre Pompidou saisit lui aussi de nouvelles occasions de se développer à l'étranger : en 2015, un premier Centre Pompidou provisoire a ouvert à Malaga pour une durée de cinq ans où se trouve une sélection de 90 œuvres présentées au sein des 6 000 m² de surface d'*El Cubo*, le bâtiment aménagé à cet effet. Après Malaga, le Centre Pompidou provisoire s'installera

à Shangai en 2019, et le Centre ouvrira un musée d'art moderne et contemporain à Bruxelles en 2022, où il apportera une partie de ses collections (120 000 œuvres, dont 10 % seulement sont exposées).

Éditeurs, auteurs et libraires français de par le monde

Le Bureau international de l'édition française assure la présence collective d'ouvrages de 280 éditeurs français sur de nombreuses foires internationales du livre, organise des échanges interprofessionnels à l'attention des éditeurs et des libraires étrangers et favorise par son action la cession de droits de traduction de titres français à des éditeurs étrangers. Fondée en 1983, son agence à New York, la French Publishers' Agency, gère les cessions de droits pour la langue anglaise. En 2017, alors que la France était invitée d'honneur, le Bief a co-organisé la présence des éditeurs français à la foire internationale de Francfort, le rendez-vous international le plus important de l'édition.

En 2016, 12 300 titres ont été cédés pour une traduction dans une langue étrangère. L'Europe de l'Ouest reste la première zone géographique de cession des droits, et le chinois la première langue de traduction, avec 2 121 titres traduits en mandarin, soit 19 % de l'ensemble des contrats de cessions signés (carte 1).

Le Centre national du livre a soutenu 251 projets d'édition d'ouvrages du français vers une langue étrangère en 2016, pour un montant total de 692 000 €. Plus de huit projets de traduction du français sur dix concernent des éditeurs européens dont un tiers d'Europe centrale et orientale. Les ouvrages concernés relèvent de la fiction ou des sciences humaines. En 2016, le Centre national du livre a également aidé plus de cinquante des librairies françaises à l'étranger, qui contribuent à la présence et à la diffusion de la littérature et de la pensée française dans le monde : il soutient la création de librairies mais aussi leur informatisation et la diversification du fonds. Au total, 52 librairies ont été soutenues pour un montant total de 232 400 €.

40,7 millions d'entrées à l'étranger pour le cinéma français

Le Centre national du cinéma et de l'image animée mène une politique de diffusion de la production cinématographique et audiovisuelle à l'étranger. En 2016, un nouveau dispositif a été créé, le fonds de soutien automatique pour la promotion internationale des œuvres cinématographiques, effectif en 2017, doté de 8,5 millions d'euros par an et mis en place à titre expérimental pour trois ans. L'aide à la promotion des œuvres audiovisuelles, dotées de 3,4 millions d'euros, a vu son enveloppe doubler en 2017 et permet de financer le doublage, le sous-titrage et les voix off ainsi que les dépenses de promotion engagées par les exportateurs. En 2016, la fréquentation des films français à l'étranger a généré 40,7 millions d'entrées et 257,5 millions d'euros de recettes pour 607 films en exploitation. Les recettes liées à la vente de films français à l'exportation atteignent 169 millions d'euros. L'Europe de l'Ouest reste la principale zone d'accueil du cinéma français (carte 2).

370 œuvres de plasticiens français à l'étranger

Le Centre national des arts plastiques, opérateur du ministère de la Culture, diffuse et promeut la création artistique à l'étranger de par sa politique de prêt et de dépôt. Le CNAP a noué des partenariats avec 25 pays différents. 370 œuvres ont été demandées par 57 lieux d'expositions internationaux, ce qui représente une augmentation de 116 % du nombre de prêts par rapport à 2015 et de 12 % du nombre d'emprunteurs. Les pays ayant accueilli le plus grand nombre d'œuvres du CNAP sont la République de Corée, la Turquie, l'Allemagne et l'Espagne. L'année 2016 est marquée par la présence, pour la première fois, d'œuvres du CNAP en Chine, partenariat qui tend à se poursuivre en 2017 et 2018 par des dépôts d'œuvres dans les musées nationaux chinois.

4,7 millions de documents versés par la France à Europeana

Identifiée comme l'une des six missions de la Bibliothèque nationale de France, la coopération internationale de l'établissement repose sur le partage, l'accueil et la valorisation. Europeana, l'exemple le plus emblématique, repose sur la coopération de dizaines de bibliothèques nationales, centres d'archives, musées et instituts européens et donne accès à plus de 51 millions de titres numérisés (livre, musique, œuvres d'art). En 2016, la France avait versé au total 4,7 millions de documents numérisés à Europeana. Plusieurs accords de coopération bilatérale lient également la Bibliothèque nationale de France à des bibliothèques nationales étrangères : celle du Brésil depuis 2009, celle du Congrès des États-Unis depuis 2004. Depuis 2009 enfin, la BNF est un partenaire associé au projet de bibliothèque numérique mondiale, World Digital Library. Dans le cadre de Profession Culture, un programme d'accueil de professionnels de la culture étrangers, la BNF a accueilli 74 candidats depuis 2004. En 2017, deux pensionnaires ont été accueillis pour mener à bien des projets de sauvegarde du patrimoine audiovisuel et de préservation de la presse coloniale francophone.

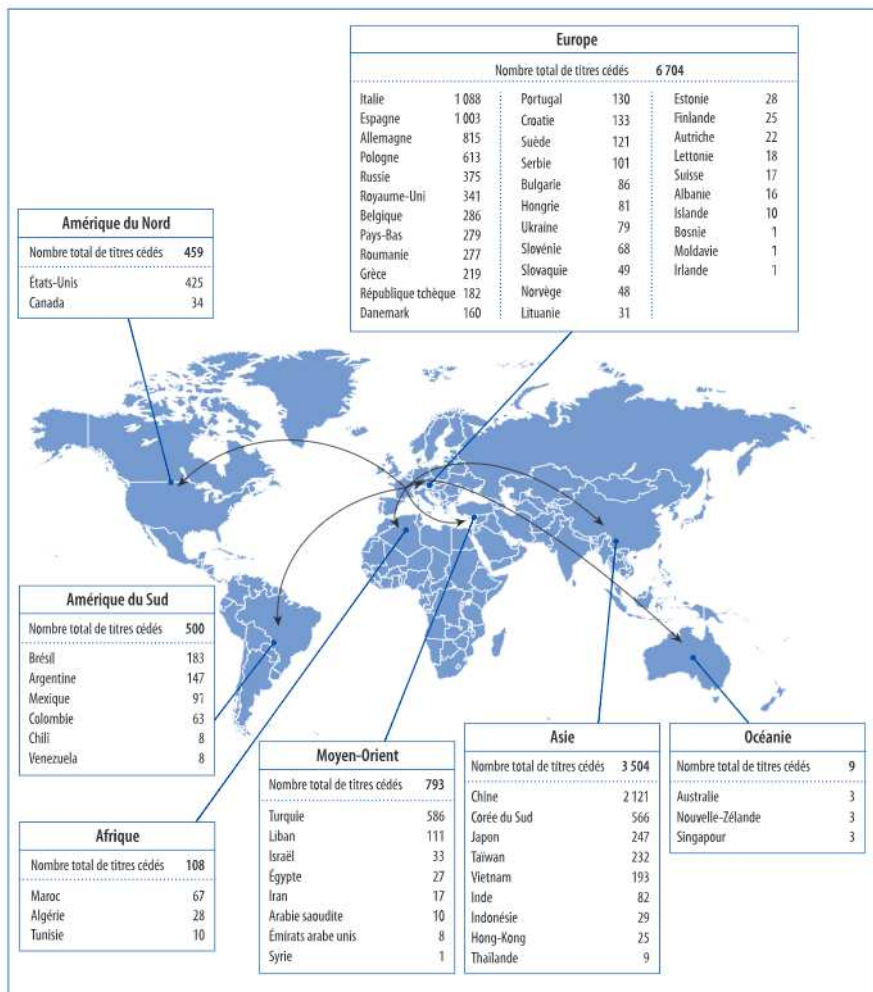
L'Académie de France à Rome, un lieu de création

L'Académie de France à Rome-Villa Médicis est un lieu de formation et de transmission qui accueille, pour des séjours dédiés à la recherche et à la création, de jeunes artistes et chercheurs en histoire de l'art français et étrangers mais aussi les plus grands artistes et chercheurs de renommée internationale dans toutes les disciplines afin de mener à bien un projet spécifique pour des périodes courtes. En 2017-2018, 15 lauréats plasticiens, compositeurs, écrivains, designers, historiens de l'art, photographes et architectes ont été accueillis à la Villa Médicis pour une résidence.

Pour en savoir plus

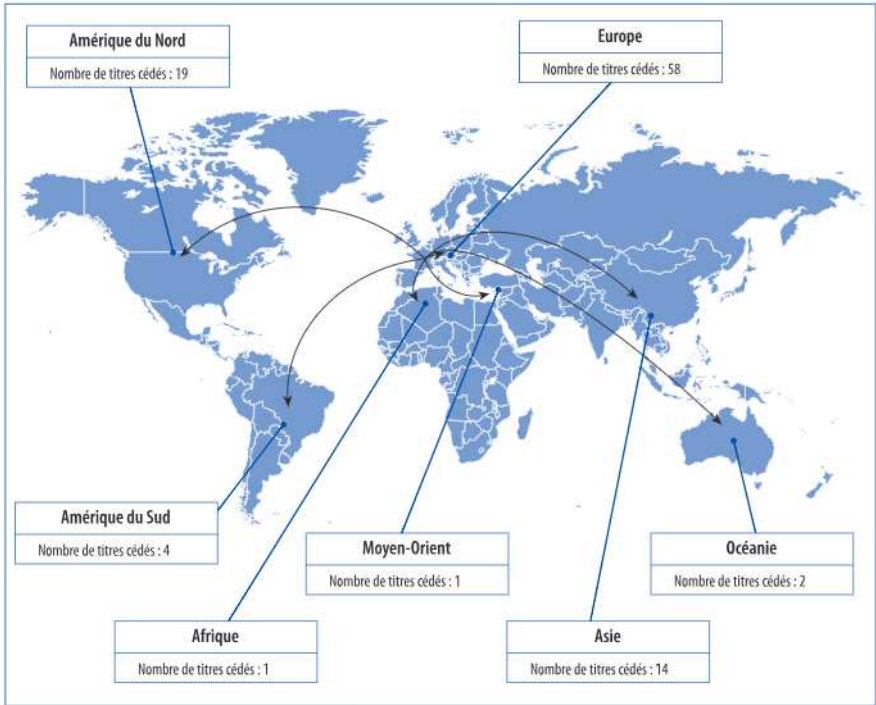
- Année européenne du patrimoine culturel : <https://patrimoineeeurope2018.culture.gouv.fr/Presentation-de-l-Annee>
- Villa Médicis : <https://www.villamedici.it/fr/>
- *Rapport d'activité 2016*, Institut français : www.institutfrancais.com
- Centre national du cinéma et de l'image animée, L'exportation des films français en 2016 : <http://www.cnc.fr/web/fr/etudes/-/ressources/13306928>

Carte 1 – Cessions de droits pour la traduction par zone géographique en 2016



Source : Syndicat national de l'édition/œ�ers, Ministère de la Culture, 2018

Carte 2 – Zones d'exportation des films français en 2016



Source : Centre national du cinéma et de l'image animée/cnc, Ministère de la Culture, 2018

Financement de la culture

Financement de la culture	82
Consommations culturelles des ménages	90
Droits d'auteur et droits voisins	98
Commerce extérieur	104

Financement de la culture

Un budget stable de 3,6 milliards d'euros pour le ministère de la Culture pour 2018

Selon la loi de finances initiale pour 2018, le budget du ministère de la Culture est de 3,6 milliards d'euros, montant identique à celui de 2017 (tableau 1). Ce budget se répartit entre les différents domaines de compétence sectoriels du ministère : patrimoines (25 %), création artistique (22 %), médias et industries culturelles (15 %) et transmission des savoirs, recherche, enseignement (38 % au total, dont 19 % au titre de la rémunération des agents). Plus d'un tiers du budget du ministère de la Culture, soit environ 1,2 milliard d'euros en 2017, prend la forme de subventions aux quelque soixante-dix opérateurs culturels (établissements publics et services à compétence nationale). La moitié de ces subventions est concentrée dans cinq établissements : Bibliothèque nationale de France, Universcience, Opéra national de Paris, musée du Louvre et Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou.

4,3 milliards d'euros de dépenses culturelles dans les autres ministères

En 2018, les dépenses à caractère culturel des autres ministères sont estimées à 4,3 milliards d'euros, dont 74 % pour les ministères chargés de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (principalement les rémunérations des professeurs d'art dans l'enseignement primaire et secondaire). Les autres dépenses culturelles des ministères ont trait au rayonnement culturel (ambassades, instituts culturels et alliances françaises) et au financement de musées (musées de la Marine, de l'Armée, de l'Air et de l'Espace pour le ministère des Armées par exemple) et de bibliothèques (bibliothèque du Muséum national d'histoire naturelle par exemple) (tableau 2).

Dépenses fiscales et taux réduits de tva contribuent à soutenir la culture

Les dépenses fiscales désignent des dispositions législatives et réglementaires dont la mise en œuvre entraîne un allègement de leur charge fiscale pour les contribuables et une perte de recettes pour l'État. En 2018, les dépenses fiscales de l'État en matière de culture et de communication sont estimées à 1,6 milliard d'euros, dont 48 % concernent l'audiovisuel public, 21 % le programme Livre et industries culturelles, 11 % le programme Presse, 13 % le programme Patrimoines et 8 % le programme Création (tableau 3).

Parmi ces dispositions, les exonérations et réductions de taux de tva contribuent, par une moindre charge fiscale, à soutenir les filières. La presse bénéficie ainsi d'un taux super réduit à 2,1 % sur les ventes de périodiques en France métropolitaine, tout comme les entrées aux premières représentations d'œuvres théâtrales, musicales ou chorégraphiques nouvelles. Un taux de 5,5 % s'applique par exemple aux places de cinéma en France continentale ainsi qu'aux importations d'œuvres d'art, d'objets de collection ou d'antiquités. L'entrée dans les musées, monuments, expositions et sites culturels bénéficie d'un taux réduit à 10 % en France continentale.

Entreprises et ménages contribuent aussi par l'impôt

Parmi les recettes fiscales affectées à des personnes morales autres que l'État figurent également, en 2018, environ 750 millions d'euros issus d'une dizaine de taxes, payées par les entre-

prises ou les ménages, permettant une contribution au financement de la culture (tableau 4). Deux taxes pèsent pour plus de 80 % de ce total : la taxe sur les services de télévision due par les éditeurs et les distributeurs de services de télévision, d'une part, et la taxe sur les entrées en salle de cinéma (10,7 % du prix du billet), d'autre part. Ces deux taxes servent à alimenter le compte de soutien géré par le Centre national de la cinématographie (CNC) pour soutenir la création audiovisuelle. Les ménages interviennent également dans le financement de la culture par la redevance audiovisuelle (3,9 milliards d'euros en 2018) et essentiellement par leurs dépenses directes (soit 10,4 milliards d'euros pour l'achat de biens et de services culturels et 16,1 milliards d'euros pour les biens connexes en 2016).

En 2014, 9,3 milliards d'euros de dépenses culturelles de la part des collectivités territoriales, dont plus des trois quarts issus du bloc communal

En 2014, les dépenses culturelles des collectivités territoriales de France métropolitaine et d'outre-mer (communes de plus de 3 500 habitants, groupements de communes comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, départements et régions) s'élèvent à 9,3 milliards d'euros, soit en moyenne 143 euros par habitant et 4,5 % des dépenses globales (graphique 1). Plus des trois-quarts de ces dépenses sont désormais issues du bloc communal (communes et intercommunalités), la part des départements et des régions étant respectivement de 15 et de 8 %. Plus de la moitié de ces dépenses (56 %) sont consacrées au soutien de l'expression artistique et aux activités culturelles (spectacle vivant, arts visuels, enseignement artistique principalement), le reste est destiné à soutenir la conservation et la diffusion du patrimoine (musées, archives, bibliothèques, etc.) (tableau 5). Si, entre 2010 et 2014, l'augmentation des dépenses du bloc communal a compensé la baisse de celles des départements et des régions, entraînant une stagnation des dépenses culturelles des collectivités (+ 1 % à champ constant), ce ne serait plus le cas entre 2014 et 2016, car l'évolution estimée est à la baisse pour chaque type de collectivité (graphique 2).

Philanthropie des particuliers, financement participatif et mécénat des entreprises soutiennent la production, la diffusion et la promotion de biens et de services culturels

En tant qu'acteurs économiques privés, les ménages, en plus de leurs dépenses de consommation, et les entreprises peuvent soutenir directement des organisations du domaine des arts, de la culture et des médias. Toutes causes confondues, 14 % des entreprises d'au moins un salarié mènent début 2016 une ou des actions de mécénat. Ménages et entreprises peuvent aussi contribuer aux ressources de fondations et de fonds de dotation qui apportent un soutien direct aux organisations culturelles.

En 2013, la France compte 1,3 million d'associations actives dont près d'une sur cinq est culturelle (patrimoine, spectacle et autres activités artistiques). Les associations culturelles employées bénéficient de 6 milliards d'euros de ressources financières, soit 6 % du total des ressources associatives. En 2013, plus de 47 % des ressources financières de ces associations sont d'origine privée avec 2,86 milliards d'euros issus de cotisations des adhérents, de recettes d'activité privée, de dons de particuliers, de mécénat et de parrainage d'entreprises et de financements en provenance de fondations ou d'autres associations. 43 % des ressources financières des associations culturelles employées sont des subventions, contre seulement 18 % pour l'ensemble des associations employées.

Le financement sous forme de dons se fait aussi par les plates-formes numériques de financement participatif qui relient des porteurs de projet culturel à des financeurs contributeurs potentiellement nombreux. En 2017, les plates-formes de dons ont collecté 82,8 millions d'euros (+ 21 % par rapport à 2016). Plus de 82 % des fonds collectés sont déposés auprès de plates-formes de dons avec récompense ou contrepartie accordée aux contributeurs. En 2015, près des deux tiers des contributions à ces plates-formes concernaient des projets audiovisuels,

musicaux ou culturels. Sur les 45 millions d'euros collectés en 2017 pour le secteur culturel, 34 % relèvent de l'édition et du journalisme, 31 % de l'audiovisuel et de la musique, 26 % des arts plastiques et du spectacle vivant et 9 % du patrimoine.

Dédiée à la sauvegarde et la valorisation du patrimoine, la Fondation du patrimoine mobilise la souscription de particuliers et le mécénat d'entreprises. En 2016, comme l'année précédente, elle reçoit 24,1 millions d'euros de fonds privés issus de produits de souscriptions publiques, de mécénat et de legs, de cotisations et de produits financiers. La part du mécénat populaire représente 45 % des ressources de la Fondation du patrimoine. Il a mobilisé 42 700 particuliers donateurs en 2016. Les collectes en ligne, en progression, ont atteint 2,2 millions d'euros en 2016 (+ 14 % en un an) pour 11 000 donateurs internautes et un don moyen de 206 €. Les ressources de la Fondation du patrimoine, qui comprennent aussi l'apport de successions en déshérence et des subventions de collectivités territoriales, permettent de soutenir 2 445 projets patrimoniaux (- 12 % par rapport à 2015) et d'octroyer 1 365 labels à des travaux de propriétaires privés d'édifices non protégés, leur permettant de bénéficier de dégrèvements.

En 2016, les recettes publicitaires sur Internet dépassent pour la première fois celles de la télévision

Les recettes tirées des investissements publicitaires des annonceurs dans divers médias contribuent au financement de ces derniers. Après une embellie des investissements au cours des années 2000, leur niveau chute de 1,4 milliard en 2009 à la suite de la crise économique (- 14 % par rapport à 2008). Après une stabilisation en 2010-2011, les investissements sont répartis à la hausse à partir de 2012, portés notamment par l'explosion des dépenses publicitaires sur Internet qui ont été multipliées par 5 entre 2011 et 2016. En 2016, ces dépenses s'élèvent à 3,5 milliards d'euros et dépassent pour la première fois les dépenses publicitaires de la télévision ; elles bénéficient d'abord à Google puis à Facebook. En revanche, le cumul des recettes publicitaires de la télévision, de la presse, de la radio et du cinéma s'établit à 6,3 milliards d'euros en 2016 contre 10,4 milliards d'euros dix ans plus tôt (- 39 % en euros constants 2016). C'est la presse écrite qui est la plus touchée par la désaffection des annonceurs en 2016 (graphique 3). En dix ans, elle a perdu plus de la moitié de ses recettes publicitaires (- 58 %).

Pour en savoir plus

- Projet de loi finance 2018, ministère des Finances et des Comptes publics, http://www.performance-publique.budget.gouv.fr/sites/performance_publique/files/farandole/ressources/2018/pap/pdf/PLF2018.pdf
- http://www.performance-publique.budget.gouv.fr/sites/performance_publique/files/farandole/ressources/2018/pap/pdf/VMT2-2018.pdf
- Jean-Cédric DELVAINQUIÈRE et François TUGORES, *Dépenses culturelles des collectivités territoriales : 9,3 milliards d'euros en 2014*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2017-3
- *Atlas régional de la Culture*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, mai 2017
- *Le Marché publicitaire français en 2016*, Paris, Irep/France Pub, mars 2017
- Fondation du patrimoine, Héritages vivants, *Rapport annuel*, 2017
- Baromètre du *crowdfunding* en France 2017, Financement Participatif France/KPMG, janvier 2018
- « Neuf associations sur dix fonctionnent sans salarié », *Insee Première*, n° 1587, mars 2016
- Insee, enquête Associations 2014
- Admical/CSA, *Le Mécénat d'entreprise en France. Résultats complets de l'enquête Admical, CSA*, mai 2016

Tableau 1 – Budget du ministère de la Culture, 2017-2018
 (loi de finances initiale, LFI)

Millions d'euros et %

	2017	2018	2018
	<i>(millions d'euros, crédits de paiement)</i>		<i>(%)</i>
Mission culture	2 911,6	2 937,1	81,5
Programme 175 Patrimoines	899,8	897,4	24,9
Programme 131 Création	778,5	778,9	21,6
Programme 224 Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	1 233,3	1 260,7	35,0
<i>Dont : titre 2 (dépenses de personnel : fonctions de soutien communes du ministère)</i>	<i>696,7</i>	<i>711,4</i>	<i>19,7</i>
Mission recherche et enseignement supérieur	116,6	111,9	3,1
Programme 186 Recherche culturelle et culture scientifique	116,6	111,9	3,1
Mission médias, livres et industries culturelles	569,3	554,6	15,4
Programme 180 Presse et médias	292,6	284,0	7,9
Programme 334 Livre et industries culturelles	276,7	270,7	7,5
Total	3 597,4	3 603,6	100,0

Source : Ministère de l'Action et des Comptes publics, 2018

Tableau 2 – Crédits du budget général et budgets annexes des autres ministères, affectés à la Culture, 2017-2018

Millions d'euros

	2017	2018
	Loi de finances initiale (LFI)	Projet de loi de finances (PLF)
Éducation nationale	2 574,6	2 596,0
Enseignement supérieur, Recherche et Innovation	564,7	567,3
Europe et Affaires étrangères	747,6	749,0
Intérieur	9,4	8,5
Cohésion des territoires	96,1	96,1
Outre-mer	12,7	1,3
Économie et Finances*	122,1	115,4
Action et Comptes publics	9,2	9,1
Armées	75,5	90,1
Agriculture et Alimentation	31,4	31,8
Transition écologique et solidaire	7,5	7,4
Justice	4,2	5,2
Services du Premier ministre	2,6	3,2
Sports	2,8	2,9
Total	4 260,3	4 283,2

NB : crédits de paiement.
 * En LFI 2018, la dotation versée à la Poste au titre de la compensation de la mission de service public de transport postal de la presse s'élève à 111,5 millions d'euros.

Source : Ministère de l'Action et des Comptes publics, 2018

Tableau 3 – Dépenses fiscales en matière de culture et de communication, 2017-2018

Millions d'euros et %

	2017	2018	
	Loi de finances initiale (LFI)	Projet de loi de finances (PLF)	
	(millions d'euros)	(millions d'euros)	(%)
Avances à l'audiovisuel public (France Télévisions essentiellement)	797	757	48
Livre et industries culturelles	316	329	21
Patrimoine	183	196	13
Presse et médias	161	166	11
Création	110	119	8
Total domaine de la culture et de la communication	1 567	1 567	100

Source : Ministère de l'Action et des Comptes publics, 2018

Tableau 4 – Redevances et taxes fiscales affectées au financement de la culture et de la communication, 2017-2018

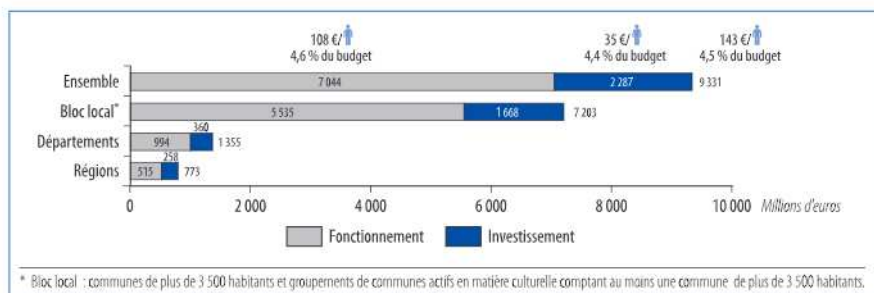
Millions d'euros

	2017	2018
	Loi de finances initiale (LFI)	Projet de loi de finances (PLF)
Comptes de concours financiers		
Avances à l'audiovisuel public (ministère de l'Action et des Comptes publics)	3 930,6	3 894,6
Recettes fiscales affectées à des personnes morales autres que l'État	749,4	753,5
Bénéficiaires		
Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC)	680,2	682,5
Taxe sur les services de télévision	510,5	512,0
Taxe sur les entrées en salle de cinéma (TSA)	144,2	141,5
Cotisation des entreprises cinématographiques	8,9	8,9
Taxes sur l'édition vidéo et la V&D	16,5	20,0
Taxe et prélèvements spéciaux au titre des films pornographiques ou d'incitation à la violence	0,1	0,1
Centre national du livre (CNL)	29,3	29,3
Taxe sur les appareils de reproduction ou d'impression	25,2	25,4
Taxe sur l'édition des ouvrages de librairie	4,1	3,9
Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (CNV)	34,0	35,7
Taxe sur les spectacles de variétés	34,0	35,7
Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP)	5,9	6,0
Taxe sur les spectacles au profit de l'ASTP (association pour le soutien du théâtre privé)	5,9	6,0

NB : crédits de paiement.

Source : Ministère de l'Action et des Comptes publics, 2018

Graphique 1 – Dépenses culturelles consolidées des collectivités territoriales en 2014



Source : DEPS, Ministère de la Culture, 2017

Tableau 5 – Répartition sectorielle des dépenses culturelles des collectivités territoriales en 2014

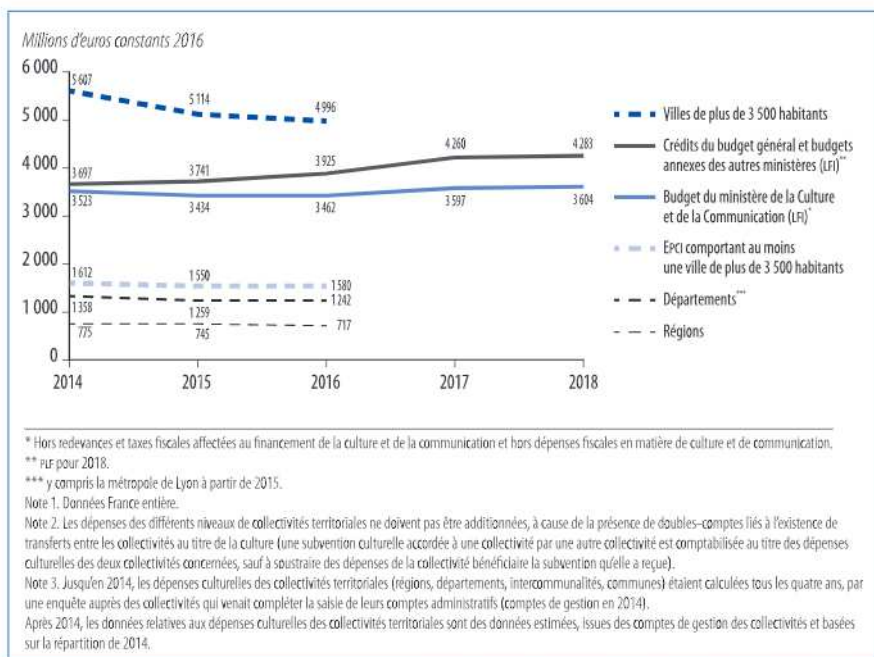
En % du total des dépenses culturelles

	Communes	Inter-communalités	Départements	Régions	Ensemble des collectivités
Conservation et diffusion des patrimoines	37	36	60	29	39
Bibliothèques et médiathèques	20	24	13	n.d.	n.d.
Musées	10	8	17	n.d.	n.d.
Archives	1	1	12	n.d.	n.d.
Entretien du patrimoine culturel	6	3	18	n.d.	n.d.
Expression artistique et activités culturelles	56	59	40	71	56
Expression lyrique et chorégraphique	17	29	n.d.	n.d.	n.d.
Théâtres	6	8	n.d.	n.d.	n.d.
Cinéma et autres salles de spectacles	7	5	n.d.	n.d.	n.d.
Arts plastiques et autres activités artistiques	3	4	n.d.	n.d.	n.d.
Action culturelle	23	13	n.d.	n.d.	n.d.
Autres	7	5	0	0	5
Total	100	100	100	100	100

Lecture : 37 % des dépenses culturelles des communes sont consacrées à la conservation et à la diffusion des patrimoines, 56 % à l'expression artistique et aux activités culturelles.
n.d. : données non disponibles (les nomenclatures comptables des départements et des régions sont moins détaillées que celles des communes et de leurs groupements).
Champ : ces données incluent les OAP.

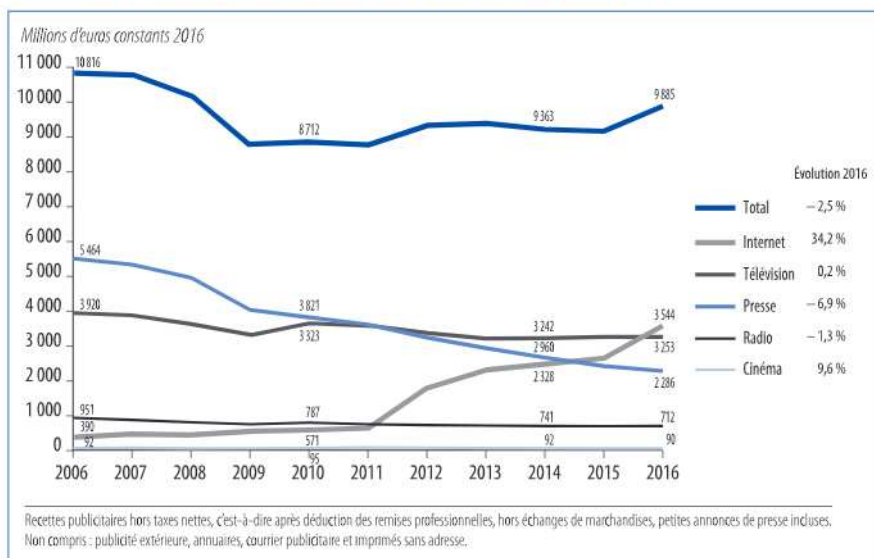
Source : DEPS, Ministère de la Culture, 2017

Graphique 2 – Évolution des dépenses publiques en matière culturelle, 2014-2018



Source : Ministère de l'Action et des Comptes publics/DEPS, Ministère de la Culture, 2018

Graphique 3 – Recettes publicitaires des grands médias, 2006-2016



Source : Irep/France Pub/DEPS, Ministère de la Culture, 2018

Consommation culturelle des ménages

Tassement des dépenses en biens et services culturels, compensé par une hausse des dépenses connexes à la culture

Après avoir sensiblement augmenté entre 1980 et 1995, la part consacrée par les ménages dans leur budget aux biens et services culturels diminue depuis lors : de 2,7 % en 1995, cette part atteint désormais 1,9 % en 2016 (tableau 1 et graphique 1). Les biens et services connexes à la culture (qui couvrent les achats de matériel, ordinateurs, téléviseurs, etc., les services liés au matériel ou les télécommunications) ont connu une évolution encore plus contrastée : représentant, en 1980, 1,5 % du budget total des ménages, ces dépenses augmentent pour totaliser jusqu'à 2,7 % du budget en 2007, puis chuter à 2,1 % en 2016. Ces deux évolutions combinées se traduisent *in fine* par une part des dépenses en biens et services culturels ou connexes à la culture dans le budget des ménages équivalente dans les années 1980 et 2010, avec une période intermédiaire (années 1990 et surtout 2000) où les efforts des ménages à l'égard de ces dépenses ont connu un pic.

Toutefois, ces évolutions dépendent très fortement de l'évolution des prix des biens et des services considérés : ainsi lorsque l'on considère la consommation des ménages en volume, c'est-à-dire à prix constants, le tassement de la part des biens et services culturels est encore plus marqué (1,8 % en 2016) (tableau 2). L'évolution la plus significative concerne les biens et services connexes, dont les prix ont très fortement chuté en quelques années. En effet, leur poids dans la consommation des ménages en 2016 est de 3,5 % en volume contre 2,1 % en euros courants. Ce phénomène s'explique principalement par la baisse du prix de certains équipements : le prix des téléphones mobiles, en particulier, a été divisé par trois entre 2010 et 2016, celui des ordinateurs a diminué d'un tiers sur cette même période.

Plus de dépenses pour les technologies (ordinateurs et téléphonie), moins de dépenses pour l'écrit et l'imprimé

Le recul des dépenses en biens et services culturels s'explique en particulier par la contraction des dépenses consacrées au livre et à la presse écrite pendant cette période : ces deux postes représentaient 42 % des dépenses en biens et services culturels ou connexes à la culture en 1980, ils ne totalisent plus que 22 % de ce budget en 2016 (graphique 2). Dans le même temps, les dépenses en faveur des ordinateurs et logiciels ainsi que de la téléphonie mobile augmentent rapidement (ces postes passent respectivement de 2 % à 20 % et de 0,1 % à 15 % entre 1980 et 2016). Les dépenses en matière d'équipements informatiques ont pris le pas sur celles liées à la presse ainsi que sur celles liées aux appareils de lecture et d'enregistrement de son et d'image.

Dans ce contexte de contraction, les dépenses consacrées aux sorties culturelles (spectacles, visites, musées) échappent à la règle et connaissent malgré tout une hausse : de 6 % en 1980, ces dépenses comptent désormais pour 10 % des dépenses en biens et services culturels ou connexes à la culture.

Des ménages de plus en plus connectés

L'équipement des ménages en matière de technologie de l'information évolue au fil de la diffusion des innovations technologiques. Les taux d'équipement des ménages en ordinateurs, en téléphonie mobile et en connexion Internet croissent continuellement depuis les années 2000 pour s'approcher de la couverture totale (graphique 3) : 94 % des ménages disposent d'une solution de téléphonie mobile en 2017, 85 % d'une connexion Internet (autre que réseau mobile) et 81 % d'un ordinateur. Apparus plus tard, smartphones et tablettes tactiles s'imposent également dans les ménages : ils sont équipés à 73 % d'un smartphone et à 44 % d'une tablette tactile en 2017 (+ 27 points et + 15 points par rapport à 2014). Depuis 2015, on compte désormais plus de ménages ayant accès à internet à leur domicile que de ménages disposant d'un ordinateur (83 % contre 80 %), et les ménages sont désormais plus nombreux à être équipés d'une tablette tactile que de plusieurs ordinateurs. Autrement dit, pour consulter Internet à leur domicile, certains internautes délaissent l'ordinateur pour d'autres outils connectés.

Si une majorité de Français disposent d'un smartphone, et 44 % d'une tablette, le taux d'équipement dépend fortement de l'âge et du niveau de qualification des ménages (tableau 3). Ainsi, les 12-17 ans et les 18-24 ans sont deux fois plus nombreux que les 70 ans et plus à posséder une tablette tactile. Si ces écarts restent importants, les pratiques des plus âgés et des moins diplômés évoluent néanmoins très rapidement et leur niveau d'équipement progresse : alors que presque aucune personne âgée de 70 ans et plus ne disposait d'une tablette en 2011, c'est désormais le cas d'une personne sur cinq en 2017.

Les pratiques numériques modifient l'équilibre des dépenses d'équipement au profit des services numériques à la demande

Les Français s'équipent de plus en plus de smartphones et de tablettes tactiles qui cumulent de nombreuses fonctionnalités, au détriment des ventes des terminaux physiques : téléviseurs, consoles de jeux vidéo, matériel audio, etc. (tableau 1). Cette tendance va de pair avec la progression du téléchargement en ligne de titres et d'albums et la distribution de bouquets de programmes de radio et de télévision. Les Français optent de plus en plus fréquemment pour des abonnements musicaux et audiovisuels en flux (*streaming*) : les dépenses de téléchargement de titres et d'albums ont augmenté de 25 % en 2015. Le développement des usages numériques a pour conséquence d'accentuer encore la baisse des ventes de CD et DVD (respectivement - 7 % et - 5 % en un an).

Pour en savoir plus

- « Le baromètre du numérique », Crédoc, 2018, www.credoc.fr
- www.insee.fr > Thèmes > Comptes nationaux > Revenu, pouvoir d'achat et consommation des ménages
- Roxane LAURENT, *Pratiques culturelles en ligne en France et en Europe. Points de repère et de comparaison 2007-2014*, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2015-2, octobre 2015

**Tableau 1 – Consommation des ménages en biens et services culturels
ou connexes à la culture en valeur, 1980-2016**

	1980	1990	2000
Biens et services culturels			
Livre, presse	3 927	9 303	10 533
Livres	1 223	2 910	3 128
Journaux	949	2 268	2 667
Revue et périodiques	1 756	4 125	4 739
Audiovisuel, multimédia	1 395	4 251	7 352
DVD, Blu-ray	3	322	1 197
Fréquentation des cinémas	434	588	899
Édition d'enregistrements sonores (CD)	440	1 608	2 210
Téléchargement sur internet et mobile de titres et d'albums			1
Programmation et diffusion (redevance audiovisuelle)	519	1 733	3 046
Spectacles, visites, musées, etc.	520	1 033	2 315
Activités créatives, artistiques et de spectacle	457	904	2 072
Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles	64	129	243
Total	5 843	14 588	20 200
<i>Poids dans la consommation effective totale des ménages (%)</i>	<i>2,41</i>	<i>2,54</i>	<i>2,58</i>
Biens et services connexes			
Matériel	3 003	6 842	12 110
Ordinateurs et périphériques, composants et cartes électroniques	128	852	5 488
Téléphones mobiles	6	90	2 000
Téléviseurs	1 107	1 630	1 839
Récepteurs radio, autoradios et appareils d'enregistrement et de reproduction du son	982	1 686	1 941
Appareils d'enregistrement et de reproduction de l'image et accessoires	114	936	823
Consoles de jeux et jeux vidéo		167	385
Caméscopes	17	637	364
Télécommandes et antennes de réception	35	53	34
Instruments de musique	108	186	210
Matériel optique et photographique	504	694	1 025
Biens et services liés au matériel	535	2 540	4 754
Supports magnétiques et optiques	151	955	692
Services télématiques, jeux électroniques et logiciels	63	505	1 899
Réparation de produits électroniques grand public	224	725	739
Entretien et réparation de machines de bureau et de matériel informatique	85	202	299
Services d'information (hébergement de sites Web personnels)	12	28	37
Programmation, conseil et autres activités informatiques (installation et configuration d'ordinateurs personnels)		124	1 088
Télécommunications	0	12	982
Distribution de bouquets de programmes de radio et de télévision		12	982
Total	3 532	9 393	17 845
<i>Poids dans la consommation effective totale des ménages (%)</i>	<i>1,46</i>	<i>1,64</i>	<i>2,28</i>
Consommation effective totale des ménages	242 303	573 409	781 704

En millions d'euros courants

Niveau de la consommation (millions d'euros courants)					
	2010	2013	2014	2015	2016
	11 510	10 753	10 558	10 499	10 431
	4 004	3 865	3 846	3 915	3 907
	2 724	2 525	2 447	2 403	2 439
	4 782	4 363	4 265	4 180	4 085
	7 517	7 189	7 151	7 083	7 304
	1 849	1 275	1 095	960	808
	1 325	1 265	1 349	1 347	1 424
	781	642	577	526	513
	99	141	143	179	214
	3 462	3 866	3 988	4 072	4 345
	4 346	4 420	4 542	4 623	4 735
	3 931	3 950	4 058	4 119	4 207
	415	470	484	504	528
	23 373	22 363	22 252	22 205	22 471
	2,16	1,97	1,95	1,91	1,89
	15 725	15 986	15 915	15 567	16 131
	6 304	6 115	5 867	5 541	5 389
	1 634	3 591	3 721	4 187	4 645
	4 241	2 323	2 265	2 024	2 440
	1 232	1 278	1 278	1 305	1 306
	943	469	416	338	316
	997	708	876	822	765
	216	177	157	151	133
	287	114	321	297	274
	197	215	212	220	232
	1 308	997	802	682	632
	6 254	5 517	5 539	5 715	5 850
	834	546	502	443	395
	2 330	1 770	1 711	1 727	1 697
	952	866	915	1 013	1 101
	306	315	332	343	343
	58	63	64	66	75
	1 774	1 957	2 014	2 122	2 239
	2 243	2 269	2 426	2 417	2 476
	2 243	2 269	2 426	2 417	2 476
	24 223	23 772	23 879	23 699	24 458
	2,24	2,10	2,09	2,04	2,06
	1 082 394	1 132 688	1 141 496	1 160 572	1 186 092

Source : Insee, comptes nationaux annuels, base 2010/triars, Ministère de la Culture, 2018

**Tableau 2 – Consommation des ménages en biens et services culturels
ou connexes à la culture en volume, 1980-2016**

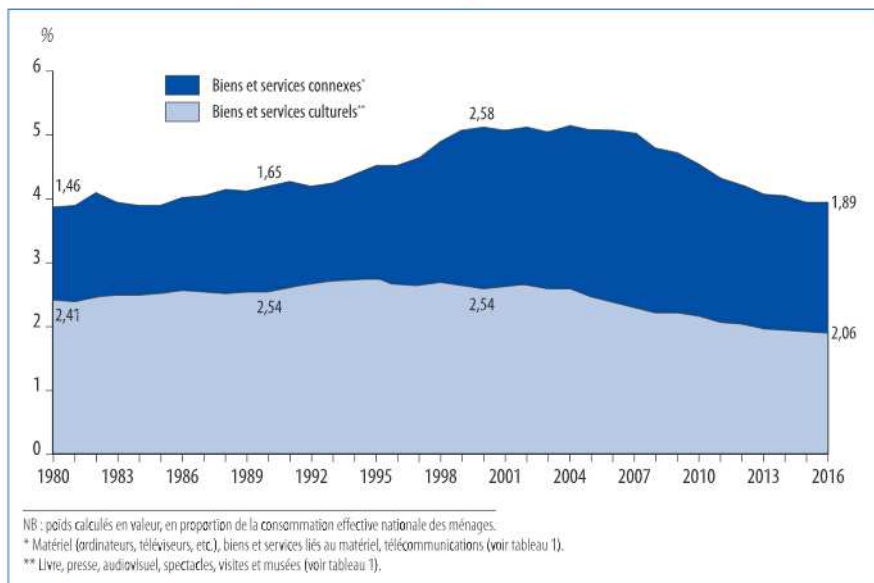
	1980	1990	2000
Biens et services culturels			
Livre, presse	12 415	13 937	13 133
Livres	3 603	4 075	3 491
Journaux	3 343	3 817	3 555
Revue et périodiques	5 468	6 045	6 087
Audiovisuel, multimédia	3 264	5 292	7 229
DVD, Blu-ray	2	195	651
Fréquentation des cinémas	1 426	908	1 132
Édition d'enregistrements sonores (CD)	656	1 547	1 844
Téléchargement sur internet et mobile de titres et d'albums			1
Programmation et diffusion (redevance audiovisuelle)	1 179	2 642	3 602
Spectacles, visites, musées, etc.	1 507	1 773	2 912
Activités créatives, artistiques et de spectacle	1 330	1 572	2 614
Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles	178	200	297
Total	17 186	21 001	23 273
<i>Poids dans la consommation effective totale des ménages (%)</i>	<i>2,90</i>	<i>2,77</i>	<i>2,56</i>
Biens et services connexes			
Matériel	818	1 340	3 599
Ordinateurs et périphériques, composants et cartes électroniques	2	30	1 078
Téléphones mobiles	0	3	212
Téléviseurs	142	225	417
Récepteurs radio, autoradios et appareils d'enregistrement et de reproduction du son	236	475	891
Appareils d'enregistrement et de reproduction de l'image et accessoires	10	103	207
Consoles de jeux et jeux vidéo		58	201
Caméscopes	1	48	72
Télécommandes et antennes de réception	5	9	9
Instruments de musique	287	241	215
Matériel optique et photographique	135	148	297
Biens et services liés au matériel	1 173	2 267	4 367
Supports magnétiques et optiques	83	638	643
Services télématiques, jeux électroniques et logiciels	26	132	1 081
Réparation de produits électroniques grand public	821	1 142	915
Entretien et réparation de machines de bureau et de matériel informatique	212	272	362
Services d'information (hébergement de sites Web personnels)	32	41	46
Programmation, conseil et autres activités informatiques (installation et configuration d'ordinateurs personnels)		42	1 320
Télécommunications	0	20	1 270
Distribution de bouquets de programmes de radio et de télévision		20	1 270
Total	1 991	3 627	9 236
<i>Poids dans la consommation effective totale des ménages (%)</i>	<i>0,34</i>	<i>0,48</i>	<i>1,02</i>
Consommation effective totale des ménages	592 691	757 901	909 005

En millions d'euros constants, aux prix de 2010

Niveau de la consommation (En millions d'euros constants, aux prix de 2010)					
	2010	2013	2014	2015	2016p
	11 510	10 165	9 804	9 534	9 221
	4 004	3 663	3 631	3 670	3 670
	2 724	2 344	2 178	2 060	1 960
	4 782	4 159	3 995	3 804	3 591
	7 517	6 995	6 859	6 737	6 904
	1 849	1 404	1 221	1 134	998
	1 325	1 196	1 280	1 257	1 303
	781	665	615	565	577
	99	160	171	210	253
	3 462	3 569	3 573	3 569	3 774
	4 346	4 027	4 130	4 202	4 207
	3 931	3 595	3 694	3 752	3 741
	415	432	436	450	466
	23 373	21 187	20 792	20 473	20 332
	2,16	1,94	1,90	1,84	1,79
	17 360	23 116	25 182	27 388	31 100
	6 304	8 134	8 105	8 125	8 211
	1 634	5 806	7 591	10 012	12 602
	4 241	3 930	4 030	3 834	4 888
	1 232	1 489	1 564	1 571	1 568
	943	656	641	550	520
	997	786	986	938	897
	216	306	291	312	282
	287	144	233	382	501
	197	212	208	212	220
	1 308	1 653	1 533	1 452	1 412
	6 254	5 656	5 752	6 060	6 352
	834	527	482	455	423
	2 330	2 007	2 058	2 214	2 359
	952	887	935	1 023	1 084
	306	300	308	308	300
	58	61	61	63	71
	1 774	1 874	1 908	1 997	2 113
	2 243	2 133	2 268	2 228	2 282
	2 243	2 133	2 268	2 228	2 282
	25 857	30 905	33 202	35 675	39 734
	2,39	2,84	3,03	3,21	3,49
	1 082 394	1 089 531	1 097 195	1 112 550	1 137 588

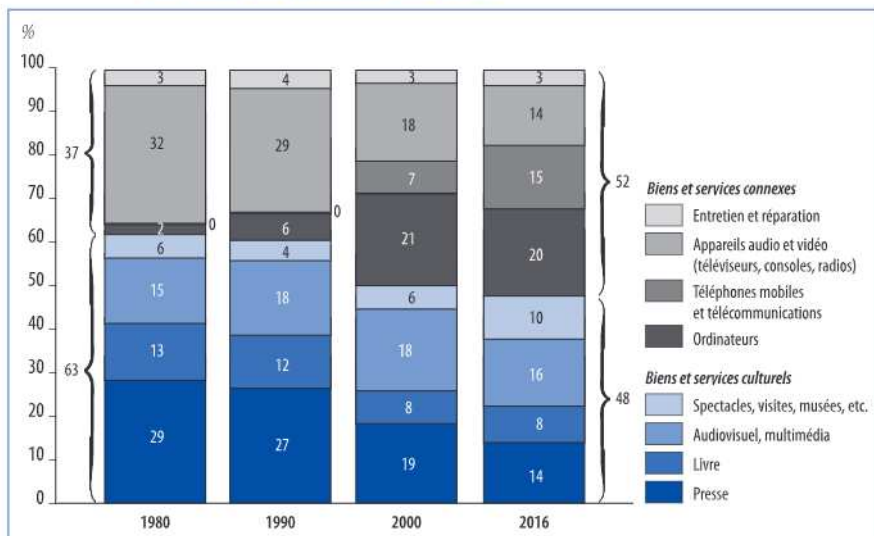
Source : Insee, comptes nationaux annuels, base 2010/Insee, Ministère de la Culture, 2018

Graphique 1 – Poids des biens et services culturels ou connexes à la culture dans la dépense totale des ménages, 1980-2016

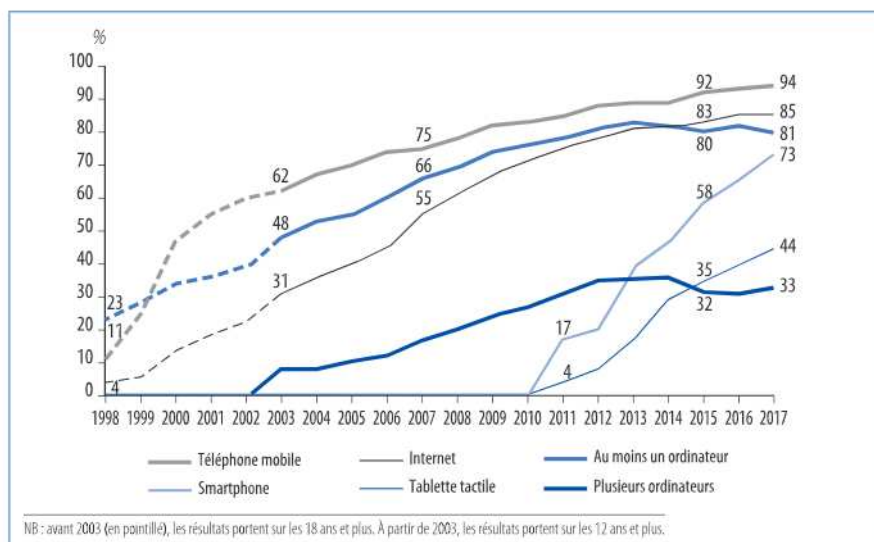


Source : Insee, comptes nationaux, base 2010/DEPS, Ministère de la Culture, 2018

Graphique 2 – Répartition de la consommation des biens et services culturels par postes de dépenses, 1980-2016



Source : Insee, comptes nationaux, base 2010/DEPS, Ministère de la Culture, 2018

Graphique 3 – Taux d'équipement en téléphonie, ordinateur, tablette, Internet à domicile, 1998-2017


Source : Crédoc, enquêtes annuelles Conditions de vie et aspirations (vague de juin chaque année)

Tableau 3 – Équipement des Français en connexion Internet, ordinateur, smartphone et tablette, 2011-2017

	Connexion Internet		Ordinateur		Smartphone		Tablette tactile	
	2011	2017	2011	2017	2011	2017	2011	2017
Total	75	85	78	81	17	73	5	44
Homme	76	86	80	83	21	75	5	44
Femme	73	84	76	79	13	71	4	44
12-17 ans	97	95	98	95	22	86	7	48
18-24 ans	86	95	91	93	35	99	8	48
25-39 ans	88	93	93	86	30	92	7	55
40-59 ans	81	88	83	85	13	77	3	50
60-69 ans	65	83	69	78	5	54	3	34
70 ans et plus	25	57	28	52	1	31	0	21
Non diplômé	38	54	43	50	3	39	1	22
BEPC	70	83	74	76	11	66	3	40
Bac	87	94	89	89	23	83	5	52
Diplômé du supérieur	92	94	94	92	30	87	7	52

Champ : population de 12 ans et plus.

Source : Crédoc, enquêtes annuelles Conditions de vie et aspirations, 2018

Droits d'auteur et droits voisins

La législation et la réglementation sur la propriété littéraire et artistique confèrent à l'auteur d'une œuvre de l'esprit des droits moraux (droits de divulgation, de paternité, au respect de l'œuvre et de retrait) et patrimoniaux (droits de reproduction, de représentation, de prêt en bibliothèque et, pour les œuvres graphiques et plastiques, droit de suite). Selon le Code de la propriété intellectuelle, la rémunération associée aux droits patrimoniaux doit être proportionnelle aux recettes provenant de la vente ou de l'exploitation de l'œuvre cédée par l'auteur, même si l'on observe une tendance à la diminution de la part proportionnelle au profit d'une rémunération forfaitaire. Les modalités d'application de ce principe varient selon les secteurs et la notoriété de l'auteur.

Aux droits d'auteur s'ajoutent les droits voisins, reconnus depuis la loi du 3 juillet 1985 aux artistes-interprètes, aux producteurs de vidéogrammes et de phonogrammes et aux entreprises de communication audiovisuelle. Les droits d'auteur et droits voisins peuvent être gérés de façon individuelle ou collective (obligatoire ou volontaire). La gestion individuelle des droits peut concerner l'autorisation de l'exécution d'une œuvre sur scène, la copie d'un manuscrit pour des exemplaires papier ou encore la reproduction de l'original d'un album musical, d'un film ou d'une série télévisée sur des disques optiques (CD, DVD, Blu-ray). La gestion individuelle devient très coûteuse lorsque les œuvres sont diffusées à la télévision, à la radio, sur l'internet, dans les lieux publics, au cinéma ou lorsqu'elles sont prêtées ou photocopiées. L'impossibilité pratique dans laquelle se trouvent les titulaires de droits et les utilisateurs de gérer individuellement ces activités rend nécessaire une gestion collective, par l'intermédiaire des sociétés de perception et de répartition des droits (SPRD).

Une population d'auteurs qui ne cesse d'augmenter

La population des artistes auteurs peut être approchée par les effectifs d'affiliés à l'Agessa et à la Maison des artistes, deux organismes qui assurent la protection sociale des artistes auteurs affiliés¹, dont les revenus issus de la création sont notamment composés de droits d'auteur.

Le nombre d'auteurs percevant des droits au titre de l'exploitation de leur œuvre n'a cessé d'augmenter du fait de l'extension des formes de création puis du développement de la production – en particulier dans l'audiovisuel et l'édition. Ainsi, les effectifs de l'Agessa, dont relèvent les auteurs (écrivains, illustrateurs, photographes, auteurs, compositeurs...), ont plus que doublé en un peu plus de quinze ans, passant de 7 000 affiliés en 1997 à 15 400 en 2014. Côté Maison des artistes, dont relèvent les peintres, sculpteurs, graphistes..., les effectifs ont été multipliés par près de 2 également, passant de 13 100 affiliés en 1997 à 25 200 en 2014 (tableau 1).

Les revenus artistiques des artistes auteurs sont fortement concentrés. Parmi les affiliés de l'Agessa, les 10 % les mieux rémunérés concentrent ainsi la moitié des revenus d'auteurs déclarés (graphique 1) et parmi les affiliés de la Maison des artistes, 42 % des revenus artistiques sont déclarés par les 10 % les mieux rémunérés. Ces proportions sont relativement stables depuis 2008.

1. Les artistes auteurs peuvent être inscrits ou affiliés. L'affiliation dépend d'un seuil de revenus issus de la création (8 703 euros en 2016).

En près de vingt ans, le montant total des droits perçus collectivement a plus que doublé

Entre 1997 et 2016, le montant des rémunérations perçues par les sociétés de perception et de répartition des droits (SPRD) passe de 990 millions à 1,7 milliard en euros constants (graphique 2)². En moyenne sur la période, 84 % de ces sommes correspondent à des droits d'auteur et 16 % à des droits voisins. En dix-neuf ans, la part des droits voisins passe de 14 % à 20 %. Le taux de croissance annuel moyen est de 4,8 %, contre 2,5 % pour les droits d'auteur. Ces progressions sont dues en partie à l'évolution des lieux sonorisés, à la numérisation croissante des œuvres ainsi qu'à l'amplification des possibilités de les copier, de les diffuser et de les stocker numériquement. Ainsi, les sommes collectées par la Société pour la perception de la rémunération équitable (Spré) auprès des discothèques et des bars et restaurants à ambiance musicale doublent presque entre 2000 et 2016. La part de ces collectes pour les lieux sonorisés (cafés, restaurants, commerces, enseignes de grande distribution...) passe de 31 % à 57 %, avec une multiplication par 4,9 des droits perçus. De son côté, la redevance pour copie privée voit son assiette s'élargir significativement sur la période avec l'inclusion progressive de nouveaux dispositifs de stockage numériques (disques optiques enregistrables ou réinscriptibles, baladeurs numériques, micro-ordinateurs personnels, disques durs externes, clés USB, cartes mémoire, smartphones, tablettes tactiles, boxes internet). Les collectes de rémunération pour copie privée sont ainsi multipliées par 2,1 en euros constants entre 1997 et 2016, pour un montant total d'environ 250 millions d'euros en 2016. La rémunération pour copie privée concerne principalement les œuvres audiovisuelles et sonores, secondairement l'écrit et les images fixes depuis 2003.

Les rémunérations perçues au titre des droits d'auteur progressent de 2 % en 2016

La Cour des comptes recense vingt-quatre SPRD au printemps 2017. Dix-sept d'entre elles ont vocation à effectuer des versements directs aux ayants droit. Elles collectent plus de 1,36 milliard d'euros de droits d'auteur en 2016, soit une progression de 2 % par rapport à 2015 (tableau 2). Les deux premières sociétés en termes de droits perçus sont la Sacem (principalement dans le secteur musical) et la SACD (secteurs de l'audiovisuel, du spectacle vivant et de l'écrit). La Sacem perçoit 65 % de l'ensemble des droits d'auteur gérés collectivement, et la SACD 17 %. Depuis 1999, la Saif perçoit et répartit les droits d'auteur d'architectes, de designers, de dessinateurs et scénaristes de bande dessinée, d'artistes plastiques et graphiques, et de photographes. Les droits perçus par la Saif augmentent de près de 50 % entre 2015 et 2016 pour deux raisons principales : la perception en 2016 d'un arriéré de droits collectifs d'origine étrangère et la progression structurelle des activités de la société (nombre d'accords et d'autorisations délivrées, hausse des perceptions de reprographie et pour copie privée, accords avec des sociétés sœurs à l'étranger).

Sacem et SACD, les deux premières sociétés en termes de droits d'auteur perçus

La Sacem compte plus de 161 000 membres en 2016 (4 200 de plus qu'en 2015). Il s'agit de compositeurs d'œuvres instrumentales ou de musique de variété, et d'auteurs de chansons, de poèmes et de sketches. Plus de 36 % des droits collectés proviennent de la diffusion de leurs œuvres à la télévision et à la radio. Un tiers est issu d'exécutions publiques pour des spectacles ou des concerts mais aussi de la diffusion de musique dans les discothèques, les parcs d'attraction, les bars, les restaurants et d'autres commerces (tableau 3). Si l'internet génère moins de 7 % des montants perçus, cette source de rémunération est en forte croissance (+ 43 % en un an). Le marché numérique est en effet particulièrement dynamique avec un taux de croissance annuel moyen de 28 % depuis 2012. Un peu plus de 9 % des droits perçus sont issus de collectes internationales pour l'utilisation du répertoire de la Sacem hors de la France.

2. Chaque année, un quart des droits à rémunération pour copie privée et le total des sommes irrégulièrement perçues de perceptions issues de la gestion collective obligatoire sont consacrés à des aides à la création, à la diffusion du spectacle vivant et à des actions de formation des artistes.

La SACD rassemble plus de 60 000 associés en 2016 (1 700 de plus qu'en 2015), parmi eux principalement des auteurs d'œuvres de spectacle vivant (63 %), audiovisuelles (36 %) et littéraires. Plus de 71 % des perceptions de la SACD en 2016 concernent les œuvres audiovisuelles, et 29 % les œuvres de spectacle vivant. Le répertoire SACD s'est enrichi de 34 100 nouvelles œuvres en 2016 (tableau 4), contre 30 000 en 2015. 30 800 ayants droit touchent des revenus en 2016 dont près des trois quarts sont des auteurs vivants. 64 % du total des revenus distribués sur l'année par la SACD sont inférieurs à 1 000 euros, 14 % sont compris entre 1 000 et 3 000 euros, 11 % entre 3 000 et 10 000 euros, et 11 % sont supérieurs à 10 000 euros.

340 millions d'euros collectés au titre des droits voisins en 2016

Les droits voisins perçus en 2016 s'élèvent à plus de 340 millions d'euros, en progression de 4 % par rapport à l'année précédente. Près des trois cinquièmes sont touchés par les sociétés de producteurs audiovisuels et phonographiques, le reste par les sociétés d'artistes interprètes. La SPPF perçoit et répartit les droits des producteurs phonographiques dits indépendants. Le volume de ses perceptions s'élève à 37,6 millions d'euros en 2016. Il triple en dix ans, essentiellement en raison d'une évolution similaire des droits à rémunération équitable et à rémunération pour copie privée.

Près de 470 millions d'euros de droits d'auteur versés par les éditeurs de livres en 2016

La gestion des droits d'auteur se fait majoritairement de façon individuelle dans le secteur de l'édition de livres. En 2016, 468 millions d'euros de droits sont versés par les éditeurs aux auteurs, soit 4 % de plus qu'en 2015 (graphique 3). Ces droits représentent 10,4 % du chiffre d'affaires (prix public hors taxes) des éditeurs. Ils connaissent une tendance à la baisse sur dix ans (- 14 % par rapport à 2006 en euros constants).

En gestion collective, la Sofia gère le droit de prêt en bibliothèques et centres de documentation ainsi qu'une part de la rémunération pour copie privée numérique du texte et des images des livres. Ses rémunérations perçues en 2016 s'élèvent à 34,5 millions d'euros. Elles font plus que doubler en dix ans.

Enfin, le Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) gère collectivement les droits de copie papier et numériques du livre et de la presse. Les redevances perçues pour la reprographie et les copies numériques sont de 52,7 millions d'euros en 2016, dont 56 % sont issues de photocopies et 44 % de copies numériques. Les trois quarts des sommes perçues pour reprographie proviennent des pratiques de photocopie dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur. Les copies numériques professionnelles d'articles de presse constituent près de 95 % des perceptions dans les entreprises et les administrations.

Pour en savoir plus

- Commission permanente de contrôle des sociétés de perception et de répartition des droits, *Rapport annuel 2017*, Paris, La Documentation française, mai 2017
- Gwendoline VOLAT, « Auteurs affiliés à l'Agessa : dégradations des perspectives de revenus au fil des générations », Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2016-2, mars 2016
- Marie GOUYON et Frédérique PATUREAU, « Les métiers artistiques : des conditions d'emploi spécifiques, des disparités de revenus marquées », dans *France, portrait social*, Insee, édition 2013
- Marie GOUYON, *Écrivains, photographes, compositeurs... Les artistes auteurs affiliés à l'Agessa en 2008*, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2011-3, avril 2011
- Marie GOUYON, *Peintres, graphistes, sculpteurs... Les artistes auteurs affiliés à la Maison des artistes en 2009*, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2011-4, avril 2011
- *Économies des droits d'auteur*, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, DEPS, coll. « Culture études » 2007-4, 2007-5, 2007-6, 2007-7 et 2007-8

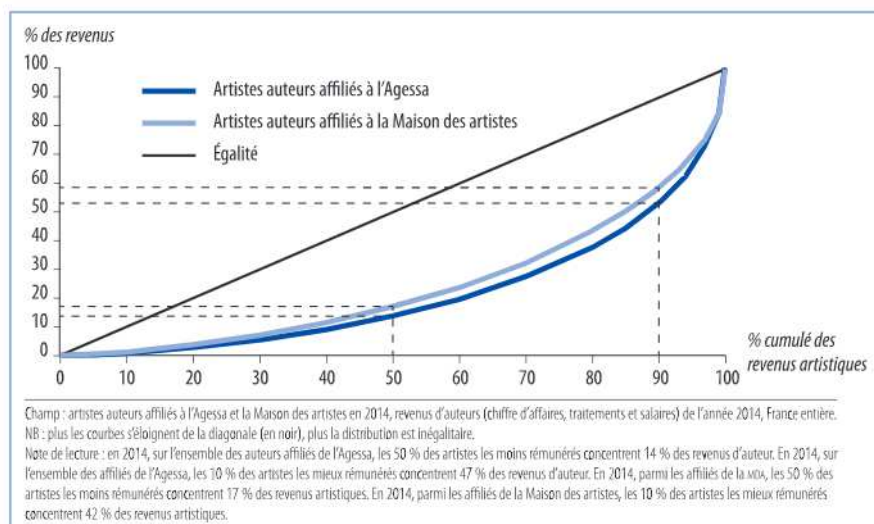
Tableau 1 – Effectifs d'artistes auteurs affiliés à la Maison des artistes et à l'Agessa en 2014

	Effectifs (unités)	Femmes (%)	Moins de 40 ans (%)	Franciliens (%)
Photographes	4 290	23	27	59
Auteurs d'œuvres audiovisuelles	3 898	42	33	73
Écrivains et auteurs d'œuvres dramatiques	2 529	50	16	55
Illustrateurs	1 671	38	37	32
Auteurs de compositions musicales et chorégraphes	1 289	10	27	65
Traducteurs	1 103	68	27	54
Auteurs de logiciels et de multimédias interactifs	614	21	43	50
Ensemble artistes auteurs affiliés à l'Agessa	15 394	36	28	59
Graphistes	12 233	46	49	57
Peintres	5 833	43	12	41
Illustrateurs	2 169	39	39	51
Sculpteurs	1 848	37	13	34
Auteurs d'œuvres plasticiennes	1 557	48	34	52
Dessinateurs	668	37	35	58
Dessinateurs textiles	525	90	36	65
Autres disciplines relevant de la Maison des artistes*	334	59	17	37
Ensemble artistes auteurs affiliés à la Maison des artistes	25 167	45	35	51

Champ : France entière, ensemble des artistes auteurs affiliés à la Maison des artistes et à l'Agessa en 2014, extraction avril 2017.
 * Décorateurs, graveurs, céramistes, auteurs de vitraux, auteurs de tapisseries.
 NB : est auteur affilié tout auteur déclarant des revenus issus de son activité d'artiste auteur supérieurs à 900 fois la valeur horaire moyenne du Smic (soit 8 577 euros en 2014).
 Lecture : 4 290 photographes sont affiliés à l'Agessa en 2014 ; 23 % d'entre eux sont des femmes, 27 % ont moins de 40 ans et 59 % résident en Île-de-France.

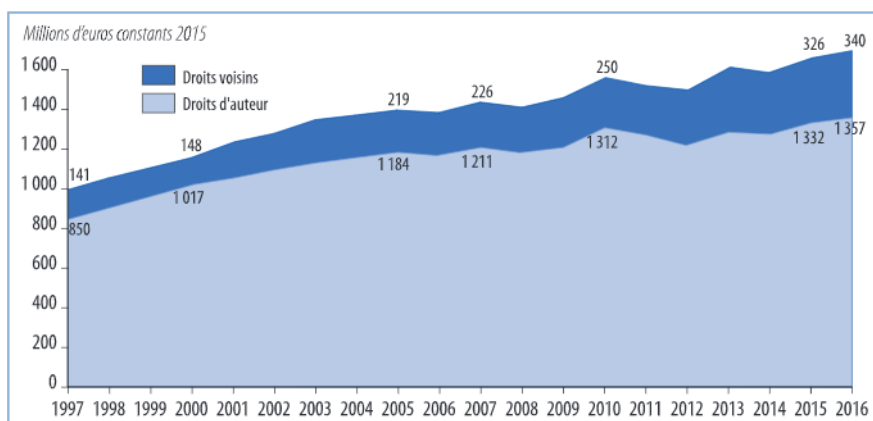
Source : Agessa, Maison des artistes/beps, Ministère de la Culture, 2018

Graphique 1 – Concentration des revenus artistiques des artistes auteurs affiliés à l'Agessa et à la Maison des artistes en 2014



Source : Agessa, Maison des artistes/beps, Ministère de la Culture, 2018

Graphique 2 – Droits perçus par les sociétés de perception et de répartition des droits d'auteur et droits voisins, 1997-2016



Source : Sociétés de perception et de répartition/DEPS, Ministère de la Culture, 2018

Tableau 2 – Rémunérations perçues par les sociétés de perception et de répartition des droits d'auteur et des droits voisins gérés collectivement, 2015-2016

SPRD	Champs	Montants perçus (milliers d'euros)		
		2015	2016	Évolution 2015/2016 (%)
Droits d'auteur		1 332 384	1 357 054	2
Sacem	musique, humour, etc.	863 752	884 300	2
SACD	audiovisuel, spectacle vivant, écrit	222 349	224 646	1
Scam	audiovisuel, écrit, arts numériques, journalisme, etc.	109 397	109 300	0
CFC	copie numérique et photocopie livre et presse	52 044	52 710	1
ADAGP	arts visuels	36 340	36 371	0
Sofia	prêt bibliothèque et copie privée pour le livre	33 550	34 456	3
Scelf	droits d'adaptation audiovisuelle des œuvres littéraires	5 900	5 199	-12
SEAM	musique imprimée	4 490	4 863	8
SAIF	arts visuels et image fixe	2 104	3 151	50
Saje	jeux de télévision	2 459	2 057	-16
Droits voisins		325 934	340 158	4
Sociétés d'artistes interprètes				
Adami	comédiens, danseurs, artistes interprètes	82 032	89 412	9
Spedidam	danseurs, choristes, chanteurs et musiciens	53 961	52 500	-3
Sociétés de producteurs phonographiques				
SCPP	producteurs indépendants et sociétés internationales (Sony Music France, Universal et Warner)	82 513	87 372	6
SPPF	Producteurs indépendants	38 679	37 604	-3
Sociétés de producteurs audiovisuels				
Procirep	producteurs cinéma et télévision	35 664	38 100	7
Angoa	retransmission simultanée câble, satellite, etc.	32 559	34 500	6
ARP	réalisateurs producteurs cinéma	525	670	28

Source : Sociétés de perception et de répartition/DEPS, Ministère de la Culture, 2018

Tableau 3 – Origines des droits perçus par la Sacem, 2013-2016

Millions d'euros constants 2016

	2013	2014	2015	2016	Évolution 2015/2016 (%)
Total	834,8	829,6	862,3	884,4	3
Télévision, radio	316,0	320,4	326,2	322,2	- 1
Supports sonores et audiovisuels	132,4	121,5	130,3	132,4	2
<i>dont copie privée</i>	67,0	64,8	78,0	82,8	6
Droits généraux	281,7	280,7	284,2	291,8	3
Étranger	80,0	76,4	82,1	81,7	0
Internet	24,7	30,6	39,5	56,3	43

Source : Sacem/DEPS, Ministère de la Culture, 2018

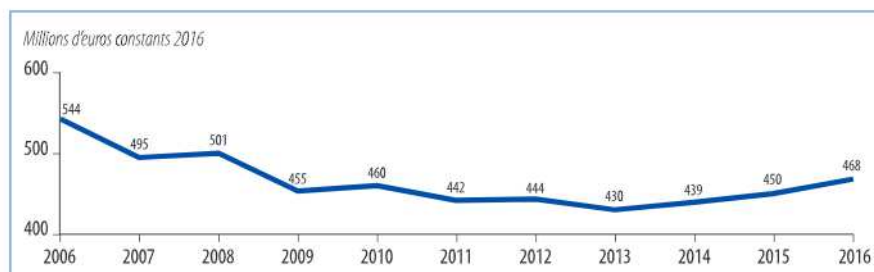
Tableau 4 – Nouvelles œuvres déclarées au répertoire de la SACD, 2013-2016

Unités et %

	2013	2014	2015	2016
Nombre total d'œuvres nouvelles	30 605	37 695	30 001	34 106
Œuvres audiovisuelles	24 171	31 981	24 118	27 851
Télévision	83	70	74	71
Radio	14	28	23	26
Cinéma	3	2	3	3
Œuvres du spectacle vivant	6 434	5 714	5 883	6 255
Théâtre	70	69	66	68
Chorégraphie	11	11	12	11
Musique	9	10	11	11
Mise en scène	4	4	5	4
Arts de la rue	4	3	4	3
Cirque	2	2	2	2

Source : SACD/DEPS, Ministère de la Culture, 2018

Graphique 3 – Évolution des montants des droits d'auteur versés par les éditeurs de livre, 2006-2016



Source : Syndicat national de l'édition/livre, Ministère de la Culture, 2018

Commerce extérieur

Des sorties du territoire record d'objets d'art, de collection et anciens en 2016

Les exportations et importations annuelles en valeur d'objets d'art, de collection et anciens (peintures, dessins, statues, sculptures, gravures, estampes, antiquités...) se rapportent à une grande diversité de transactions économiques, commerciales et non commerciales. Ces objets sont déplacés pour être restaurés, évalués, expertisés, donnés, achetés ou vendus mais aussi le temps de la tenue, à l'étranger ou en France, d'une exposition temporaire, d'un salon ou d'une foire. En 2016, les sorties du territoire métropolitain atteignent un record de près de 1,8 milliard d'euros, soit une progression de 44 % par rapport à l'année précédente (tableau 1). Les entrées sur le territoire s'établissent à 600,7 millions d'euros en 2016. Elles reculent de 11 % par rapport à 2015, à la suite d'une baisse de 23 % entre 2014 et 2015. La progression des exportations s'explique avant tout par un triplement des exportations vers la Suisse entre 2015 et 2016. L'attractivité de la confédération helvétique repose en particulier sur son offre de ports francs et l'organisation de foires et expositions d'art. Le recul des importations repose principalement sur celui des importations d'origines américaine et suisse. Ces évolutions se traduisent par un doublement du solde (positif) entre les deux années.

Royaume-Uni, Suisse et États-Unis, principaux partenaires commerciaux

En 2016, 9 % du total des exportations ou sorties d'objets d'art, de collection et anciens vers l'étranger sont à destination d'un pays de l'Union européenne. La même année, 14 % des importations ou entrées d'objets d'art sur le territoire depuis l'étranger proviennent d'un pays de l'Union européenne. Ces échanges avec les pays de l'Union européenne sont sous-estimés par rapport à ceux avec le reste du monde du fait de règles douanières différentes. Le Royaume-Uni est la première destination de ces exportations intracommunautaires, pour une valeur déclarée de 64,5 millions d'euros (43 % du total). En effet, le Royaume-Uni reste le premier marché européen pour les ventes et l'organisateur de manifestations culturelles importantes. Il est suivi par la Belgique (15 % du total), l'Allemagne (9 %) et l'Italie (8 %). Le Royaume-Uni est également en tête des importations intracommunautaires (34 millions d'euros, soit 45 % du total). Il est suivi par l'Allemagne (16 %), l'Espagne (11 %) et l'Italie (10 %).

Les échanges d'objets d'art hors Union européenne se concentrent sur deux pays : la Suisse et les États-Unis, avec respectivement 81 % des exportations soit 1,34 milliard d'euros et près de 78 % des importations.

Des échanges d'objets d'art, de collection et anciens plus volatiles que ceux des autres produits culturels

Entre 2006 et 2016, les objets d'art, de collection et anciens sont la catégorie de produits culturels qui connaît la plus forte progression des sorties du territoire métropolitain, avec un taux de croissance annuelle moyen de 5,9 % (graphique 1). Il en est de même pour les importations (+ 4,2 % par an). Ces objets sont aussi ceux qui connaissent la plus forte volatilité des échanges sur la période, à l'exportation comme à l'importation, devant les instruments de

musique. Le pic des importations en 2014 est dû pour l'essentiel au retour en France en 2014 d'une importante collection privée française, exportée en Suisse en 2012.

Un déficit commercial pour le livre en 2016 et une baisse tendancielle des échanges depuis 2006

Après les objets d'art, de collection et anciens, les livres constituent, en 2016 comme en 2015, le deuxième poste d'échanges avec 608,3 millions d'euros d'exportations contre 620,2 millions d'euros d'importations (tableau 1). Le solde commercial redevient négatif, après avoir été positif en 2015. En 2016, près de 76 % du total des importations proviennent de l'Union européenne contre moins de 49 % des exportations. 43 % de ces importations proviennent d'Italie et d'Espagne ; 59 % des exportations concernent la Belgique. Les échanges européens de produits culturels (livres mais aussi presse, phono-vidéogrammes, partitions musicales...) mesurés en valeur peuvent comprendre les flux déclarés liés à la localisation de productions françaises à l'étranger et de productions étrangères en France dont l'estimation est délicate. Depuis 2006, exportations et importations de livres connaissent une tendance à la baisse (graphique 1).

En 2016, les droits de traduction de 14 100 titres ont été cédés : 12 300 pour des contrats de cession (87 %) et 1 800 pour des contrats de coédition (13 %). Hors coéditions, un titre cédé sur trois est destiné à la jeunesse, plus d'un titre cédé sur quatre relève de la bande dessinée et 15 % de la fiction. Les principales langues de traduction sont le chinois, l'espagnol et l'italien (graphique 2). Plus de six livres sur dix traduits en français sont de langue anglaise. 14 % des acquisitions de droits de traduction vers le français concernent des livres écrits en japonais et 6 % en allemand. Comme pour les deux années précédentes, les trois segments éditoriaux les plus traduits restent les romans et la fiction romanesque (33 % des 13 100 titres), la bande dessinée (21 %) et la littérature jeunesse (14 %).

Une tendance à la baisse des échanges pour les phono-vidéogrammes et la presse entre 2006 et 2016

Les exportations de phono-vidéogrammes s'élevaient à 492 millions d'euros en 2016 contre 285 millions pour les importations. 71 % des exportations sont à destination des autres États membres de l'Union européenne et plus 93 % des importations en proviennent. Près de 60 % des exportations intracommunautaires sont à destination de l'Allemagne. La moitié des importations intracommunautaires proviennent de ce même pays et de l'Autriche. Entre 2006 et 2016, le solde commercial moyen est déficitaire, avec une baisse en tendance des flux exportés et importés.

Le commerce extérieur de journaux et de publications périodiques imprimés est quasi à l'équilibre en 2016 avec un déficit commercial inférieur à 2 millions d'euros. Près de 95 % des importations proviennent de l'Union européenne contre 63 % des exportations. 30 % des importations intracommunautaires proviennent d'Allemagne et plus de la moitié des exportations intracommunautaires sont à destination de la Belgique. Sur la période 2006-2016, la presse est en moyenne en excédent commercial. Les importations chutent de plus de 43 % entre les deux dates, les exportations de plus de 37 %.

Des recettes d'exportation des films français à l'étranger en baisse de près de 60 %

En 2016, les films français comptabilisent 2 240 sorties à l'étranger, soit un doublement en dix ans (graphique 3). La progression annuelle moyenne est de 8 % par an depuis 2006. La fréquentation des films français à l'étranger s'élève à 40,7 millions d'entrées en 2016. Elle chute de 63 % par rapport à 2015, les recettes en salles étrangères passant de 623,9 à 257,5 millions d'euros (- 59 %). Le succès en 2015 du film *Taken 3*, avec 44 millions d'entrées, n'a en effet pas été reproduit l'année suivante. En 2016, les films français ayant rassemblé le plus de spectateurs à l'étranger sont *Le Petit Prince* (3,1 millions d'entrées), *Love & Friendship* (2,3 millions d'entrées)

et *Oppression* (2,1 millions d'entrées). L'Europe occidentale, centrale et orientale regroupe près des trois cinquièmes des entrées des films français à l'international en 2016, devant l'Amérique du Nord (15 %) et l'Amérique latine (12 %).

En 2016, sur les 7 760 longs-métrages en exploitation en salles en France, 57 % sont de nationalité étrangère. Un peu plus de 64 % des 209,6 millions d'entrées pour ces longs-métrages se portent sur des films étrangers. Parmi eux, 82 % sont de nationalité américaine, près de 10 % de nationalité britannique et 2 % de nationalité allemande. Entre 2006 et 2016, près de trois longs-métrages proposés en exploitation en salles sur cinq sont étrangers, pour une part moyenne des entrées de 61 %. Sur la période, les entrées pour des longs-métrages étrangers se portent en moyenne à 79 % sur des films américains, 12 % sur des films britanniques, 1 % sur des films espagnols et 1 % sur des films allemands.

En comparaison, le chiffre d'affaires des films en vidéo physique (VHS, DVD, Blu-ray) s'élève à 350,8 millions d'euros en 2016 dont 20 % de films français et 66 % de films américains. Sur la période 2006-2016, les ventes de films en vidéo physique chutent de 64 % en euros constants. En moyenne, 78 % d'entre elles se portent sur des films étrangers et moins de 20 % du chiffre d'affaires tiré des ventes pour ces films correspondent à des films non américains.

Pour en savoir plus

- François ROUET, *les Flux d'échanges internationaux de biens et services culturels : déterminants et enjeux*, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, DEPS, coll. « Culture études », 2007-2, septembre 2007
- François ROUET, *les Échanges culturels de la France*, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2007-4, septembre 2007
- Bora EANG, Yann NICOLAS, « Mouvements internationaux », *Juris art etc.*, n° 23, avril 2015, éditions Dalloz, p. 22
- *Repères statistiques. France et international. 2016-2017*, Syndicat national de l'édition, juin 2016
- UniFrance, *Bilan 2016. Les films français à l'international*, novembre 2017

Tableau 1 – Échanges extérieurs de produits culturels en 2016

Millions d'euros et %

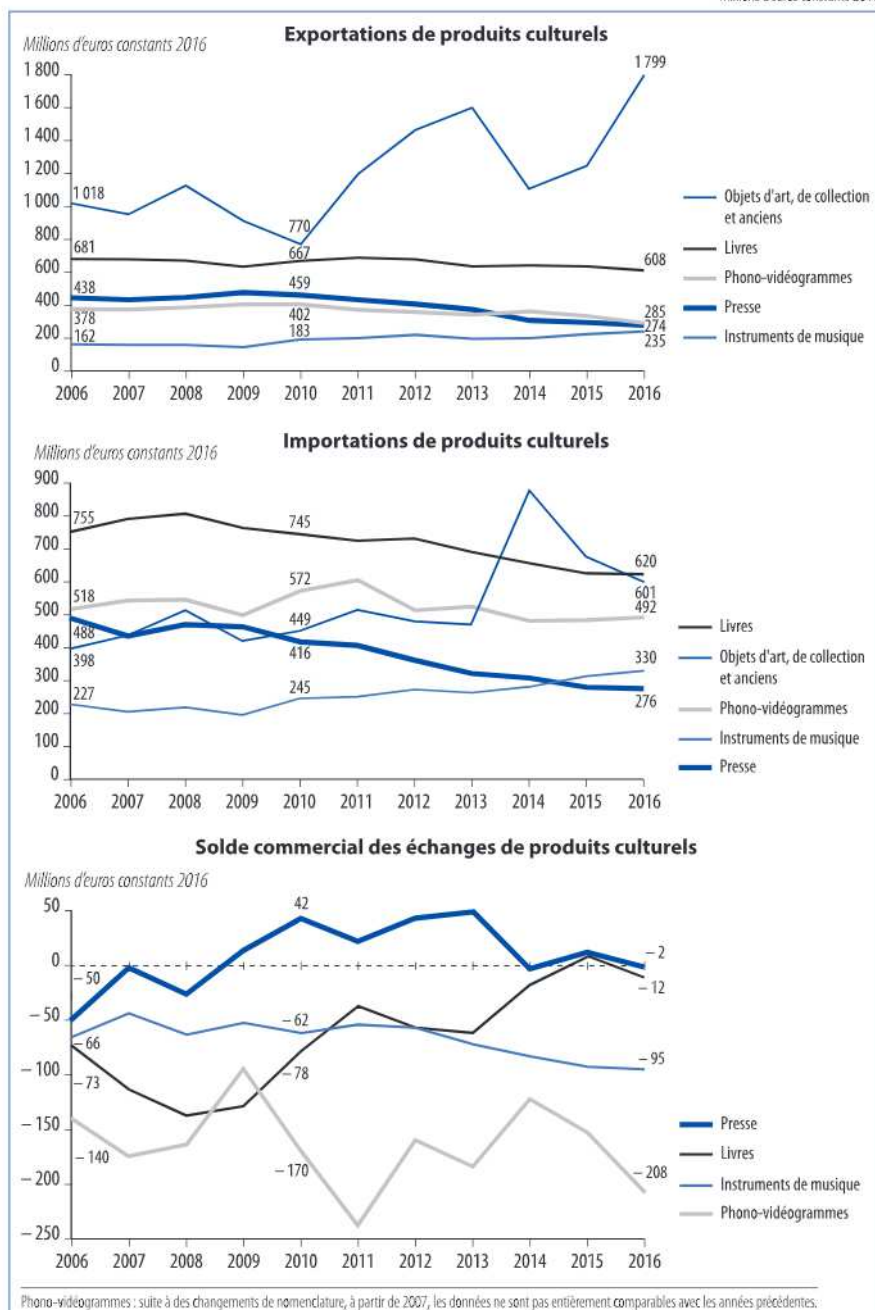
	Exportations	Évolution	Importations	Évolution	Taux de couverture	Solde commercial	
	2016	2015/2016 (%)	2016	2015/2016 (%)		2015	2016
Objets d'art, de collection et anciens	1 798,6	44,4	600,7	-11,0	2,99	570,1	1 197,9
Livres	608,3	-4,0	620,2	-0,8	0,98	8,4	-11,8
Phono-vidéogrammes	284,8	-13,8	492,4	1,9	0,58	-152,7	-207,6
Presse	274,0	-6,0	275,9	-1,5	0,99	11,3	-1,9
Instruments de musique	235,4	7,4	330,3	5,9	0,71	-92,6	-94,8
Partitions musicales	1,5	-23,5	4,5	3,3	0,33	-2,4	-3,0

Le taux de couverture du commerce extérieur est le rapport entre la valeur des exportations (EX) et celle des importations (IM).

Source : Douanes, 2017

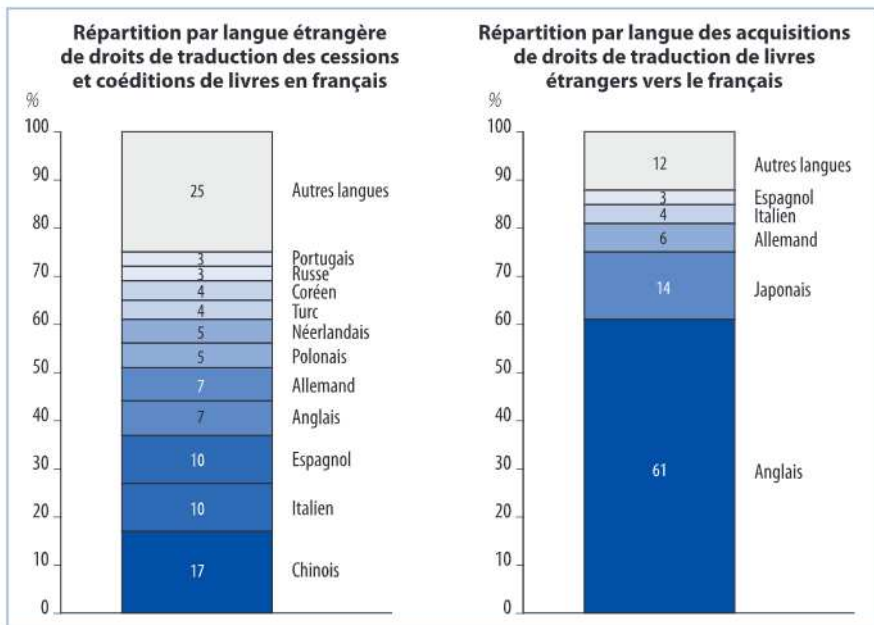
Graphique 1 – Échanges de biens culturels, 2006-2016

Millions d'euros constants 2016



Source : Douanes, 2017

Graphique 2 – Cessions, coéditions et acquisitions de droits de traduction en 2016



Source : SNEI, 2017

Graphique 3 – Diffusion des films français dans le monde



Source : UniFrance, 2017

Pratiques et usages culturels

Emploi du temps	110
Pratiques culturelles	114
Représentations de la culture	120
Tourisme et culture	124

Emploi du temps

L'enquête Emploi du temps a pour objet de quantifier de la façon la plus précise possible la durée des activités quotidiennes des Français. Elle existe depuis 1974 et a été reconduite à trois reprises (1986, 1998 et 2010), à des dates relativement proches des différentes éditions de l'enquête Pratiques culturelles des Français. La comparaison des résultats des deux dernières éditions de l'enquête Emploi du temps permet de dégager les principales évolutions ayant récemment affecté nos modes de vie et, à ce titre, offre des éléments de compréhension à l'évolution de nos comportements culturels.

Moins de temps pour le sommeil, plus pour les soins personnels

Les Français dorment en moyenne 8 heures et 30 minutes par jour, mais ils ont perdu près d'un quart d'heure de sommeil entre 1999 et 2010 (tableau 1). Ils consacrent à leur toilette 14 minutes de plus qu'en 1999, soit un total d'une heure par jour, qu'ils soient actifs ou retraités, et le temps consacré aux repas est resté stable autour de 2 heures par jour.

Moins de temps pour le travail mais plus pour les transports

Le temps de travail (y compris le temps consacré aux activités professionnelles en dehors du lieu de travail) ramené à l'ensemble de la population a diminué en moyenne de 11 minutes par jour pour les hommes et est resté stable pour les femmes. Les évolutions sont les mêmes lorsque l'on s'intéresse seulement à la population d'âge actif ou à la population en emploi : la durée effective de travail a diminué de 20 minutes par jour pour les hommes comme pour les femmes, en partie en raison des politiques de réduction du temps de travail mises en place en 1998 et 2000.

Les hommes actifs en emploi travaillent en moyenne 37 heures et 15 minutes par semaine, tandis que les femmes travaillent 29 heures et 5 minutes. Cette différence s'explique par la nature des emplois : les femmes sont plus souvent employées et plus souvent à temps partiel que les hommes. Les durées hebdomadaires sont, ici, une moyenne annuelle et tiennent compte des semaines de vacances ; de ce fait, la durée hebdomadaire d'un temps complet peut être inférieure à 35 heures. Les cadres et les professions libérales ont les horaires les plus lourds avec, en moyenne, 35 heures et 52 minutes par semaine, devant les ouvriers (33 heures et 5 minutes), les professions intermédiaires (31 heures et 24 minutes), puis les employés (30 heures et 25 minutes).

Toutefois, le temps gagné sur le travail ne s'est pas intégralement reporté sur des activités extraprofessionnelles car les personnes en emploi ont consacré plus de temps aux trajets domicile-travail (7 minutes de plus en moyenne depuis 1999).

Moins d'activités domestiques pour les femmes, plus de temps libre pour tous

Les femmes, en particulier celles n'ayant pas d'emploi, consacrent moins de temps aux activités domestiques (une demi-heure de moins par jour depuis 1999), ce qui confirme et prolonge la baisse observée entre 1986 et 1999. Elles passent moins de temps à la cuisine (- 10 minutes depuis 1999), mais les hommes pas plus, et le temps de ménage a diminué de

8 minutes en moyenne par jour, tandis que celui consacré aux soins aux enfants et aux adultes a augmenté de 5 minutes en moyenne par jour.

L'écart entre les hommes et les femmes sur le temps consacré aux activités domestiques s'est donc réduit, mais il demeure important : il est d'une heure et demie par jour. En effet, les hommes n'accordent pas plus de temps aux tâches domestiques qu'en 1999, mais le répartissent différemment : moins de temps dévolu aux tâches dites de semi-loisirs, comme le bricolage (- 8 minutes), et plus de temps consacré aux enfants et au ménage (+ 5 minutes chacun).

Le temps libre – c'est-à-dire le temps qui n'est consacré ni aux besoins physiologiques, ni au travail, ni aux tâches domestiques, ni au transport – a pour sa part continué à augmenter : alors qu'il était de 3 heures et 53 minutes en 1974, il est de 4 heures et 58 minutes en 2010, soit 7 minutes de plus qu'en 1999.

La télévision stagne, les écrans progressent

La télévision reste de loin le principal loisir des Français : ils la regardent deux heures par jour en moyenne, comme en 1999. Les femmes au foyer la regardent plus qu'en 1999 (19 minutes de plus) alors que les étudiants le font moins (une demi-heure de moins).

Si on intègre l'ordinateur, les Français passent en moyenne 2 heures et 30 minutes par jour devant un écran pour des raisons non professionnelles, que ce soit l'activité principale ou non. Si le temps passé devant la télé croît avec l'âge, ce n'est pas le cas du temps passé devant un écran. En effet, les plus jeunes passent plus d'une heure par jour en moyenne devant un écran d'ordinateur, tandis que les plus de 50 ans ne lui accordent que 20 minutes.

Les lycéens et les étudiants ont en partie remplacé la télévision par l'ordinateur et Internet : une demi-heure de moins pour la première, trois quarts d'heure de plus pour les seconds. Quel que soit l'âge, l'usage de l'ordinateur est plutôt masculin : les hommes de moins de 25 ans passent ainsi une demi-heure de plus que les femmes du même âge devant un ordinateur.

En 2010, en moyenne, 33 minutes sont consacrées quotidiennement aux jeux (de société, individuels type mots croisés, etc.) ou à Internet, soit 17 minutes de plus qu'en 1999. Les hommes y passent, en moyenne, 42 minutes par jour, contre 26 pour les femmes. Le temps consacré aux jeux et à Internet se décompose principalement en l'utilisation personnelle d'Internet (55 % pour les hommes et 52 % pour les femmes) et en jeux sur console ou ordinateur (19 % pour les hommes et 8 % pour les femmes).

La lecture baisse

Le temps consacré à la lecture (livres, journaux, y compris lecture de journaux sur Internet) a diminué d'un tiers depuis 1986, perdant 9 minutes par jour, et 7 minutes en moyenne depuis 1999. Si les inactifs et les chômeurs ont particulièrement contribué à cette évolution, tout le monde lit de moins en moins. Les retraités restent les plus grands lecteurs, avec plus d'une demi-heure de lecture par jour.

Les pratiques en amateur : les moments les plus agréables du temps libre

Par ailleurs, l'édition 2010 de l'enquête Emploi du temps montre que les activités de temps libre sont globalement les moments que les Français jugent les plus agréables. En effet, dans le prolongement des recommandations du rapport de la commission Stiglitz portant sur les instruments de mesure statistique du bien-être subjectif de la population, il était demandé aux personnes interrogées, pour chaque activité pratiquée dans la journée, de juger dans quelle mesure le moment passé avait été agréable ou non en lui attribuant une note entre - 3 et + 3.

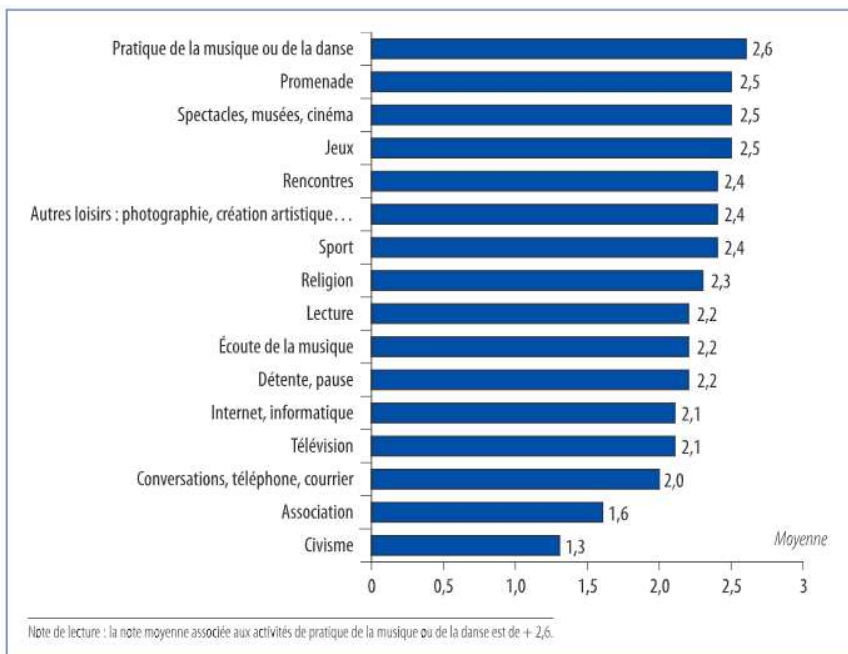
Les pratiques culturelles figurent parmi celles qui sont les plus appréciées, en particulier la pratique en amateur d'activités artistiques qui obtient la meilleure note (graphique 1). En revanche, regarder la télévision, qui occupe en moyenne 42 % du temps libre, n'apparaît pas comme un moment particulièrement agréable et ce, quels que soient l'âge, la situation professionnelle ou le sexe. Il n'y a que les plus téléphages (personnes qui regardent la télévision plus de 4 heures par jour) pour apprécier particulièrement cette occupation (+ 2,2 en moyenne contre + 2,0 chez les personnes qui la regardent moins longtemps).

Il faut d'ailleurs souligner que la note moyenne donnée aux moments passés à naviguer sur Internet ou devant son ordinateur est à peine supérieure à celle attribuée à la télévision.

Pour en savoir plus

- L'enquête Emploi du temps, Dossier, in *Économie et statistique*, n° 478-479-480, 2015
- Layla RICOCH, Benoit ROUMIER, « Depuis 11 ans, moins de tâches ménagères, plus d'internet », *Insee Première*, n° 1377, novembre 2011
- Layla RICOCH, « Les moments agréables de la vie quotidienne », *Insee Première*, n° 1378, novembre 2011

Graphique 1 – Appréciation des différentes activités de temps libre en 2010



Source : Insee, enquête Emploi du temps, 2010

Tableau 1 – Évolution des temps moyens d'une journée moyenne entre 1999 et 2010

	Homme						Femme				Ensemble	
	Actif ayant un emploi		Inactif ou chômeur		Active ayant un emploi		Inactive ou chômeuse		1999		2010	
	1999	2010	1999	2010	1999	2010	1999	2010	1999	2010	1999	2010
Temps physiologique	11:09	11:07	12:14	12:10	11:23	11:24	12:12	12:16	11:44	11:45	11:44	11:45
Sommeil	08:10	08:03	09:09	08:49	08:25	08:15	09:07	08:50	08:43	08:30	08:43	08:30
Toilette, soins	00:42	00:53	00:46	01:01	00:49	01:03	00:53	01:10	00:48	01:02	00:48	01:02
Repas	02:16	02:11	02:18	02:20	02:09	02:05	02:12	02:16	02:14	02:13	02:14	02:13
Temps prof. et formation*	06:22	06:05	01:32	01:19	05:01	04:48	00:59	00:58	03:23	03:15	03:23	03:15
Travail professionnel	05:42	05:19	00:13	00:20	04:28	04:09	00:05	00:08	02:32	02:27	02:32	02:27
Trajets domicile-travail	00:37	00:45	00:09	00:09	00:30	00:36	00:05	00:05	00:20	00:24	00:20	00:24
Études	00:01	00:01	01:07	00:48	00:00	00:02	00:47	00:43	00:29	00:24	00:29	00:24
Temps domestique	01:59	02:00	02:55	02:53	03:48	03:26	04:47	04:11	03:26	03:10	03:26	03:10
Ménage, cuisine, linge, courses, etc.	01:04	01:08	01:35	01:42	03:06	02:35	03:59	03:24	02:30	02:15	02:30	02:15
Soins aux enfants et adultes	00:11	00:18	00:06	00:09	00:27	00:36	00:26	00:27	00:18	00:23	00:18	00:23
Bricolage	00:30	00:20	00:36	00:30	00:04	00:05	00:05	00:03	00:18	00:14	00:18	00:14
Jardinage, soins aux animaux	00:14	00:14	00:38	00:32	00:11	00:10	00:18	00:17	00:20	00:18	00:20	00:18
Temps de loisirs	03:10	03:20	05:31	05:39	02:31	02:45	04:22	04:33	03:55	04:04	03:55	04:04
Télévision	01:47	01:48	02:44	02:42	01:24	01:25	02:28	02:27	02:07	02:06	02:07	02:06
Lecture	00:16	00:09	00:36	00:26	00:17	00:14	00:30	00:24	00:25	00:18	00:25	00:18
Promenade	00:15	00:10	00:32	00:24	00:14	00:12	00:22	00:21	00:20	00:17	00:20	00:17
Jeux, internet	00:12	00:30	00:30	00:57	00:06	00:17	00:15	00:33	00:16	00:33	00:16	00:33
Sport	00:10	00:13	00:15	00:16	00:05	00:07	00:05	00:05	00:09	00:09	00:09	00:09
Temps de sociabilité	00:47	00:43	01:10	00:59	00:43	00:45	01:04	01:05	00:56	00:54	00:56	00:54
Conversations, téléphone, courrier	00:13	00:16	00:20	00:18	00:16	00:19	00:22	00:23	00:18	00:19	00:18	00:19
Visites, réceptions	00:26	00:23	00:36	00:34	00:22	00:23	00:33	00:36	00:29	00:29	00:29	00:29
Transport (hors domicile-travail)	00:33	00:43	00:38	00:59	00:34	00:50	00:35	00:56	00:35	00:52	00:35	00:52
Total	24:00	24:00	24:00	24:00	24:00	24:00	24:00	24:00	24:00	24:00	24:00	24:00

* Moyenne par jour, y compris samedis, dimanches et vacances. Il faut multiplier par 7 pour obtenir la durée hebdomadaire de travail.
Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 15 ans et plus.

Source : Insee, enquête Emploi du temps, 2010

Pratiques culturelles

De plus en plus de temps passé devant les écrans

Depuis plusieurs décennies, les progrès de l'équipement des ménages et l'augmentation considérable de l'offre de programmes télévisés, de musiques et plus largement de loisirs audiovisuels ont entraîné une progression spectaculaire du temps passé devant les écrans : la télévision en a largement bénéficié tout au long des années 1980 et 1990, avant que l'augmentation du temps consacré aux autres écrans (ordinateurs, consoles de jeux, téléphones multifonctionnels, tablettes) n'interrompe le mouvement (tableau 1). En effet, le temps consacré au petit écran a cessé d'augmenter depuis plusieurs années : en 2013, les Français ont regardé la télévision en moyenne 3 h 46 par jour, soit quatre minutes de moins qu'en 2012 (source Eurobaromètre). Ce désengagement à l'égard du petit écran est plus marqué chez les jeunes, les diplômés et les milieux favorisés.

En revanche, la progression de l'écoute de musique, dont l'origine remonte aux années 1970, se poursuit, et la diversification des supports d'écoute permise par le numérique continue à favoriser une intégration toujours plus grande de la musique dans la vie quotidienne, notamment en situation de mobilité.

Un recul ancien de la lecture d'imprimés

Le recul de la lecture d'imprimés est ancien, bien antérieur à l'arrivée d'Internet : les journaux (payants) ont perdu près de la moitié de leurs lecteurs quotidiens depuis le début des années 1970 et, si la proportion de Français à n'avoir lu aucun livre en dehors de toute contrainte scolaire ou professionnelle n'a pas évolué, les lecteurs de 2008 lisent en moyenne cinq livres de moins que leurs homologues de 1973 du fait de la baisse régulière des forts lecteurs. Ce recul est essentiellement masculin, si bien que les femmes sont aujourd'hui plus nombreuses à lire des livres que les hommes, quelle que soit leur génération (graphique 1).

Une participation culturelle à la hausse

Si la culture d'écran a progressé, notamment au détriment de la lecture d'imprimés, la culture de sortie en revanche s'est développée, sans doute favorisée par la multiplication du nombre d'équipements culturels et de festivals sur l'ensemble du territoire. Globalement, les Français sortent davantage qu'il y a trente ans (tableau 1). La part des Français qui vont au théâtre est passée de 11 % à 19 % entre 1973 et 2008, et celle des Français ayant assisté à des concerts de musique rock ou jazz a doublé. Les sorties au cinéma, après avoir stagné jusqu'en 1997, augmentent sensiblement au cours de la dernière décennie. La proportion de Français ayant visité un musée ou une galerie d'art dans l'année progresse de quatre points en trente-cinq ans, malgré un recul récent.

Par ailleurs, les pratiques en amateur ont régulièrement progressé (tableau 1) et se sont récemment diversifiées grâce à la technologie numérique et aux écrans connectés qui ont favorisé la diffusion de nouvelles formes d'expression dans le domaine de la photographie et de la vidéo mais aussi de la musique, de l'écriture et des arts plastiques ou graphiques.

Des accès à la culture qui passent de plus en plus par Internet

En France comme ailleurs, les accès à la culture se font désormais de plus en plus par l'intermédiaire des écrans connectés : en 2013, les deux tiers des Français ont utilisé Internet à des fins culturelles (information, achat de produits culturels, lecture d'articles relatifs à la culture...). Sur ce point, notre pays est bien placé dans la hiérarchie européenne puisque la moyenne des 27 pays de l'Union européenne se situe à 56 % (graphique 2). Il arrive en deuxième position derrière le Luxembourg, devançant les pays scandinaves dont le niveau de participation culturelle est pourtant en général particulièrement élevé. Les usages les plus fréquents concernent la lecture d'articles de journaux en ligne, la recherche d'informations et l'écoute de la radio ou de musique.

La France dans le peloton de tête européen

La France se situe au-dessus de la moyenne européenne pour la plupart des pratiques culturelles (graphique 3). Elle fait partie du peloton de tête des pays européens aux côtés du Royaume-Uni, devant l'Allemagne mais à distance des pays scandinaves et des Pays-Bas. Elle se situe toutefois légèrement en retrait sur la fréquentation des théâtres et des concerts. Le recul, ces dernières années, de la participation culturelle dans plusieurs pays du sud de l'Europe (Espagne, Portugal, Grèce) s'est traduit par une accentuation des écarts entre l'Europe du Nord, dont les niveaux de participation culturelle sont traditionnellement les plus élevés, et l'Europe du Sud.

Permanence des disparités sociales, féminisation des pratiques et vieillissement des publics

Les pratiques culturelles demeurent en France (comme ailleurs) très liées au niveau de diplôme et à la position sociale : les milieux favorisés restent les plus engagés dans la participation culturelle et les écarts entre les cadres supérieurs et les ouvriers ont peu évolué depuis les années 1970. Toutefois, le profil des pratiquants a évolué en raison des mutations structurelles de la population française (la proportion de cadres supérieurs a augmenté tandis que celle des ouvriers diminuait) ; il s'est également féminisé avec les progrès de la scolarisation dont les femmes ont été les principales bénéficiaires : désormais, les femmes non seulement lisent plus de livres, mais elles sont aussi plus nombreuses que les hommes à fréquenter les bibliothèques, les concerts de musique classique, les musées et expositions ou les théâtres et à pratiquer une activité artistique en amateur.

Enfin, les publics des différentes activités culturelles ont connu un certain vieillissement, ce qui est une conséquence de l'allongement de la durée de vie mais aussi de l'intérêt plus marqué par les seniors actuels pour les sorties et la culture en général : pratiques en amateur, fréquentation des salles de cinéma, des théâtres et des musées (graphique 4). Dans le cas de la lecture, le phénomène a été amplifié par un désinvestissement des jeunes générations. Pour autant, l'engagement des 15-24 ans dans la culture reste supérieur à celui de leurs aînés.

Pour en savoir plus

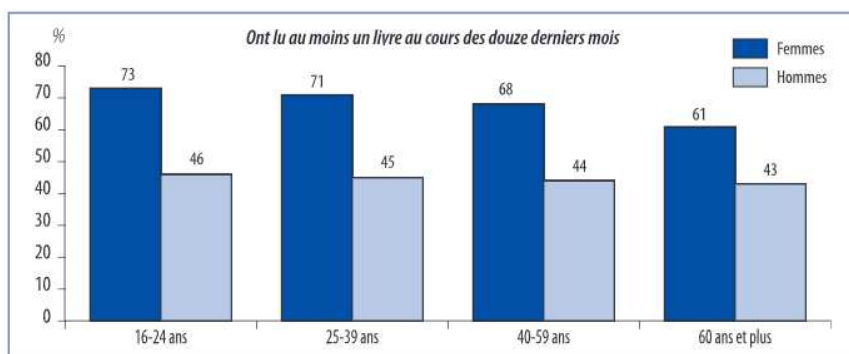
- Olivier DONNAT, *Pratiques culturelles, 1973-2008. Dynamiques générationnelles et pesanteurs sociales*, Ministère de la Culture et de la Communication, DEPS, coll. « Culture études », 2011-7. www.pratiquesculturelles.culture.gouv.fr
- Enquête Eurobaromètre 2013, Eurostat http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/eb_special_399_380_en.htm#399
- Sylvie OCTOBRE, *Deux pouces et des neurones*, Ministère de la Culture et de la Communication, DEPS, coll. « Questions de culture », 2014

Tableau 1 – Évolution des pratiques culturelles, 1973-2008

	1973	1981	1988	1997	2008
Évolution de la consommation audiovisuelle					
<i>Sur 100 Français de 15 ans et plus</i>					
Regardent la télévision	88	91	90	91	98
<i>dont tous les jours ou presque</i>	65	69	73	77	87
Durée moyenne d'écoute en heures par semaine	16	16	20	22	21
Regardent la télévision 20 h et plus par semaine	29	35	39	42	43
<i>15-24 ans</i>	20	24	31	36	27
<i>25-39 ans</i>	23	27	34	37	36
<i>40-59 ans</i>	28	33	37	38	40
<i>60 ans et plus</i>	43	57	55	59	60
Écotent de la musique (hors radio)	66	75	73	76	81
<i>dont tous les jours ou presque</i>	9	19	21	27	34
Évolution de la lecture d'imprimés					
<i>Sur 100 Français de 15 ans et plus</i>					
Lisent un quotidien	77	71	79	73	69
<i>dont tous les jours ou presque</i>	55	46	43	36	29
Ont lu au moins 1 livre	70	74	75	74	70
<i>1 à 9</i>	24	28	32	35	38
<i>10 à 19</i>	17	18	18	17	15
<i>20 et plus</i>	28	26	24	19	16
<i>NSP</i>	1	2	1	2	1
Évolution des pratiques en amateur					
<i>Sur 100 Français de 15 ans et plus</i>					
Ont pratiqué en amateur la musique ou le chant dans une organisation ou avec des amis	5	5	8	10	8
Ont pratiqué en amateur une activité artistique autre que musicale	11	13	17	23	22
<i>dont écrire poèmes, nouvelles...</i>	3	4	6	6	6
<i>dont peinture, gravure, sculpture</i>	4	4	6	10	9
<i>dont théâtre</i>	1	1	2	2	2
<i>dont danse</i>	2	2	6	7	8
Évolution de la fréquence des sorties au cinéma					
<i>Sur 100 Français de 15 ans et plus</i>					
Sont allés au cinéma	52	50	49	49	57
<i>1 à 2 fois</i>	13	15	15	13	17
<i>3 à 11 fois</i>	23	20	19	23	27
<i>12 fois et plus</i>	16	15	15	13	13
Évolution de la fréquence des visites de musées ou d'expositions					
<i>Sur 100 Français de 15 ans et plus</i>					
Ont visité un musée ou une exposition	33	36	38	40	37
<i>dont musée</i>	27	30	30	33	30
<i>dont exposition temporaire peinture ou sculpture</i>	19	21	23	25	24
Note : les résultats concernent la pratique au cours des douze derniers mois.					

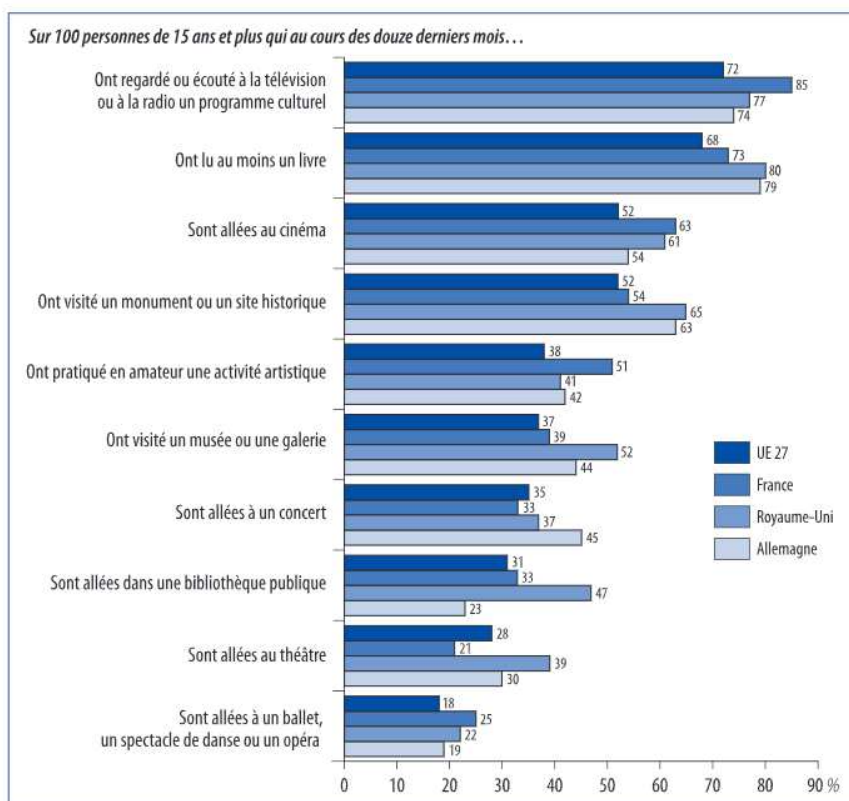
Source : INSEE, Ministère de la Culture et de la Communication, 2011

Graphique 1 – La lecture de livres selon le sexe et l'âge en 2012



Source : Insee, enquête sicc/sicv 2012/beps, Ministère de la Culture et de la Communication, 2014

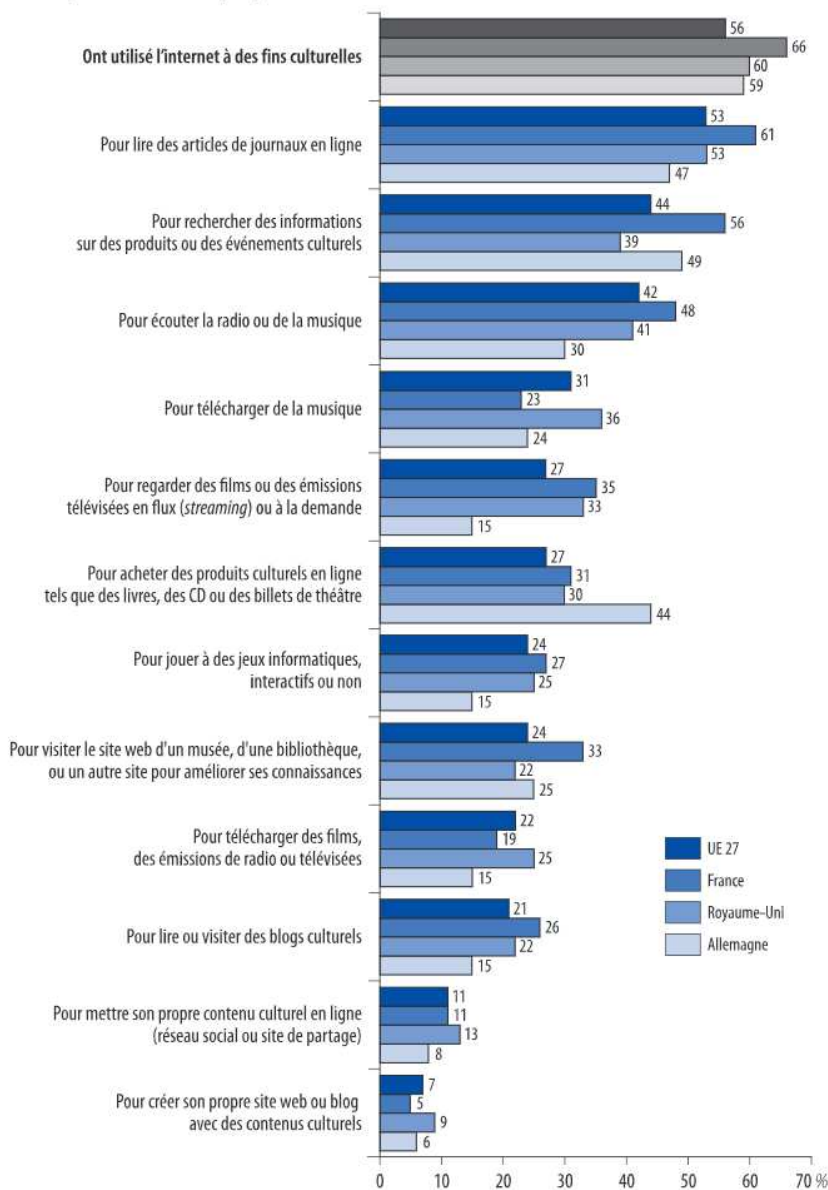
Graphique 3 – Pratiques culturelles en Europe en 2012



Source : Eurobaromètre 2013/uris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2014

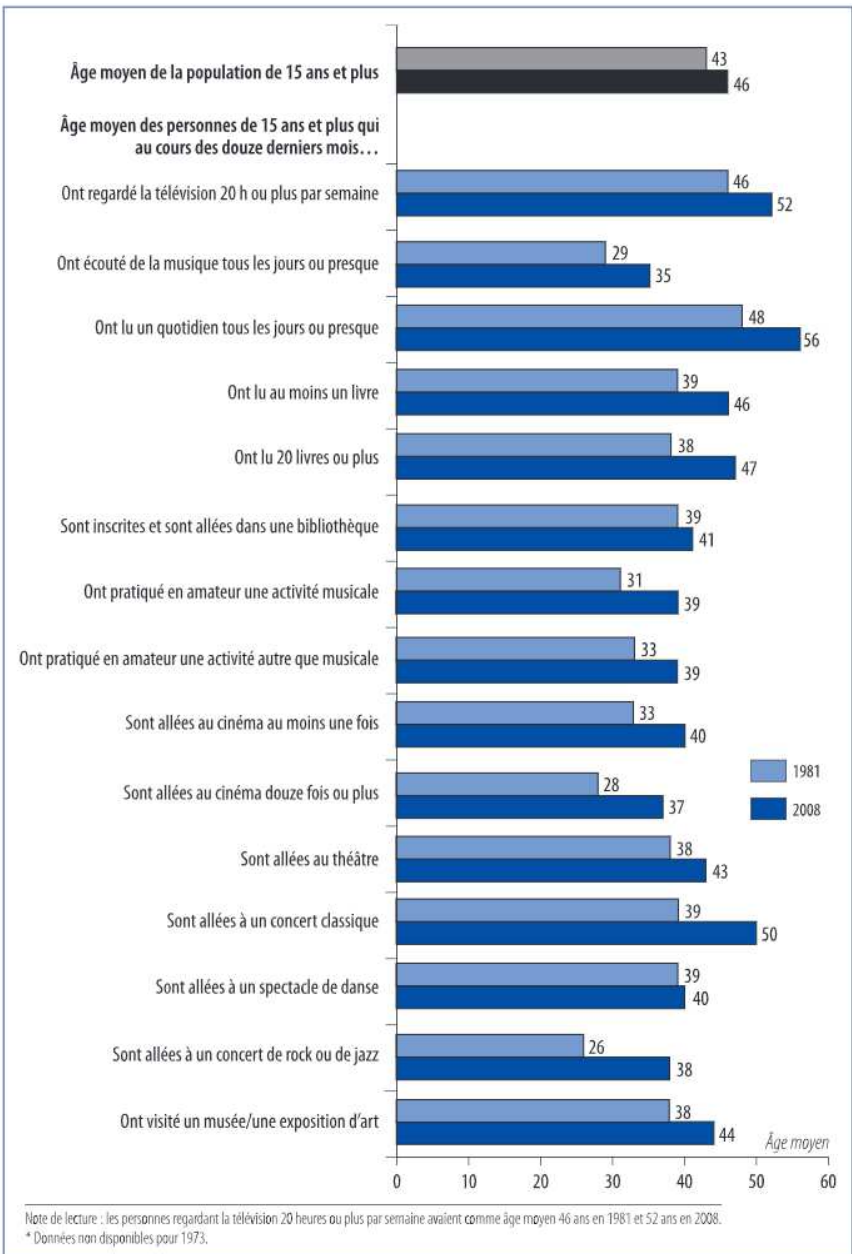
Graphique 2 – Les usages culturels d'Internet en Europe en 2013

Sur 100 personnes de 15 ans et plus qui au cours des douze derniers mois...



Source : Eurobaromètre 2013/DEP, Ministère de la Culture et de la Communication, 2014

Graphique 4 – Évolution de l'âge moyen des pratiquants, 1981-2008*



Source : DEPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2011

Représentations de la culture

On connaît depuis le début des années 1970 la diversité et l'intensité des pratiques culturelles des Français. Mais que recouvre le terme de « culture » dans l'esprit des Français, quelles sont les représentations spontanées qui lui sont associées et à quels registres renvoient-elles ?

Polysémie du mot culture : 28 registres identifiés

99 % des Français associent spontanément au moins un terme au mot « culture ». La diversité des réponses données sous la forme de mots et d'expressions a permis d'identifier 28 registres différents pour les regrouper, selon leur proximité sémantique et cognitive (graphique 1). Le premier de ces registres concerne le champ du savoir et de la connaissance et rassemble 41 % des réponses, qui renvoient à une conception héritée de la vision encyclopédique des Lumières : la culture est conçue comme une somme de savoirs, accumulés et transmis ou comme un processus d'acquisition de connaissances et d'apprentissage.

Les réponses mobilisent souvent (37 % des Français) des termes relatifs à la lecture et à la littérature, désignant aussi bien la pratique, l'objet livre, le domaine d'expression, que l'équipement culturel. Les registres désignant les divers domaines de l'expression artistique sont également bien représentés : la musique et la danse (21 %), le cinéma (21 %) ainsi que les arts, sans autre précision (19 %) sont spontanément cités.

Un autre registre, moins fréquent, mais mobilisé par un Français sur huit, identifie la culture à un ensemble d'us, de coutumes et de valeurs d'un groupe humain, selon une définition anthropologique de la culture.

La culture est aussi définie par les lieux patrimoniaux et de création et de diffusion qui l'accueillent (14 %) et l'incarnent : musées, maisons de la culture, centres culturels, théâtres, musées et monuments, etc., et par les pratiques artistiques et de loisir (14 %) : peinture, dessin, sculpture, théâtre...

Enfin, un registre plus terrien associé à l'agriculture est parfois associé spontanément à la culture.

Cinq acceptions spontanées de la culture

L'articulation de ces multiples registres dessine les contours des cinq grandes acceptions que les Français mobilisent spontanément et de façon non exclusive les unes des autres pour définir la culture. Le premier ensemble réunit toutes les évocations spontanées d'au moins une discipline artistique ou équipement culturel. Ce premier ensemble est le plus mobilisé, 71 % des Français y font référence. Le deuxième ensemble associe la culture à la connaissance et au savoir, il est mobilisé par 46 % des Français. Le troisième ensemble associe la culture à des valeurs : tolérance, bien-être, curiosité, etc. et 37 % des répondants souscrivent à cette vision. Un quatrième ensemble fait référence au registre anthropologique de la culture, un Français sur cinq (19 %) évoque ce registre. Enfin, le cinquième registre assimile la culture à l'agriculture et 15 % des répondants font cette association.

Ce qui fait et ne fait pas culture...

Patrimoine, arts, voyages, sciences et cuisine indiscutablement culturels

Après les évocations spontanées de la culture, les répondants étaient invités à se prononcer sur le caractère culturel ou non de domaines et d'activités. Pour plus de la moitié au moins des répondants, une dizaine d'activités font indiscutablement partie de la culture : la visite de musées ou de monuments (84 %), la science (77 %), les voyages (73 %), la cuisine (62 %), aller au théâtre (62 %), lire la presse (58 %), écouter de la musique classique (57 %), lire des romans (57 %), jouer d'un instrument de musique (53 %) et aller au cinéma (50 %) (graphique 2). La place de la science, de la cuisine et des voyages surprend d'autant plus que ces termes n'ont pas été spontanément cités dans les réponses aux premières questions.

Jeux vidéo, parcs d'attractions ou télé-réalité unanimement exclus du champ culturel

Autre élément de consensus, certains contenus et activités sont très majoritairement exclus du champ culturel par les Français. Parmi ceux-ci, les émissions de télé-réalité (83 %), les jeux vidéo (63 %) et les parcs d'attractions (50 %) ne relèvent en aucun cas de la culture pour une majorité de Français. La chasse et la pêche (48 %), les séries télévisées (46 %), le rap et le hip-hop (44 %), le graffiti et le tag (42 %) sont également exclus du champ par plus de quatre Français sur dix.

Pour nombre d'activités, le caractère culturel est conditionné à certains critères, fondés sur un système de valeurs plus ou moins partagé : le genre d'un film pour la fréquentation du cinéma, celui des bandes dessinées et des mangas et la qualité de l'ouvrage, par exemple.

Malgré le savoir-faire technique et artistique avéré des concepteurs de jeux vidéo, notamment français, et le soutien dont ils bénéficient de la part du ministère de la Culture et de la Communication, le rejet du jeu vidéo hors de la culture marque son appartenance au domaine des distractions dénuées de caractère culturel pour une majorité de Français.

Quatre postures à l'égard de la culture

Quatre groupes de répondants ont été identifiés à partir des réponses spontanées et conditionnées, qui correspondent à des attitudes caractéristiques à l'égard du champ de la culture (graphique 3). Le libéralisme (« tout est culturel ») rassemble plus du quart de la population (29 %) et se caractérise par une vision très ouverte et finalement peu discriminante de la culture. L'éclectisme critique (« tout est potentiellement culture ») rassemble près d'un tiers de la population (32 %) et se distingue par une vision plutôt large de la culture, mais assortie de restrictions et de conditions souvent associées à une exigence de qualité. Le classicisme (« la culture n'est pas extensible ») rassemble 30 % de la population et restreint la culture à un champ précis, plutôt classique (théâtre, musées, voyages, romans, cinéma...). Dans ce groupe, la culture est souvent associée au savoir et à la connaissance. L'attitude contestataire (« la vraie culture est ailleurs ») rassemble 9 % de la population et se caractérise par un rejet de toutes les activités proposées. Cette attitude de rejet peut sans doute en partie s'expliquer par un sentiment d'exclusion d'une culture perçue comme appartenant à un autre groupe social que le sien ou par la critique volontaire d'un ordre considéré comme dominant.

Une faible influence de l'origine sociale, une plus grande ouverture chez les diplômés du supérieur

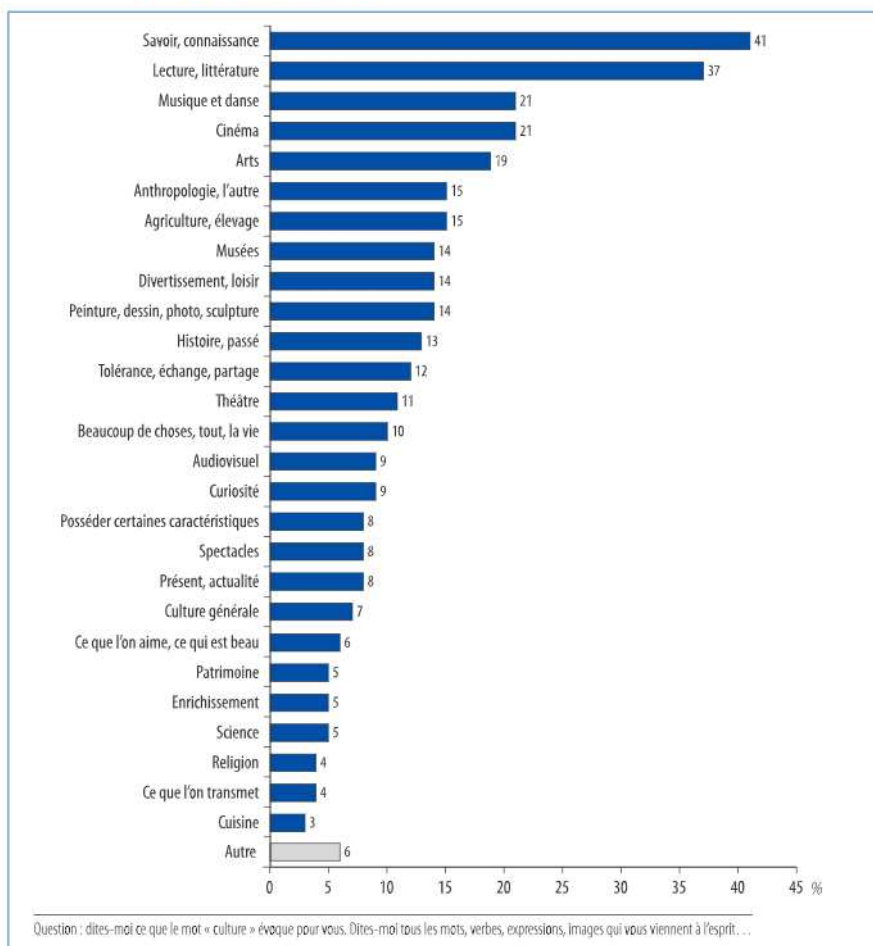
À la différence des résultats de l'enquête sur la participation culturelle des Français, il faut souligner la faible influence de l'origine sociale sur les différentes conceptions de la culture car les propriétés sociales des individus composant un groupe se distinguent assez peu de l'un à l'autre, à l'exception du groupe contestataire, composé plus souvent d'hommes, non diplômés. Néanmoins, le niveau de diplôme exerce une influence sur le degré d'extension du périmètre de la culture : les personnes diplômées du supérieur ont une acception plus extensive de la culture.

L'hypothèse est donc faite de la diffusion, depuis la création du ministère chargé de la Culture dans les années 1960, des plus diplômés jusqu'aux personnes faiblement diplômées, d'une conception majoritaire de la culture ouverte, libérale, éclectique, tolérante, susceptible d'intégrer un grand nombre d'activités faisant sens, et dépassant une vision étroite, scolaire ou intimidante de la culture.

Pour en savoir plus

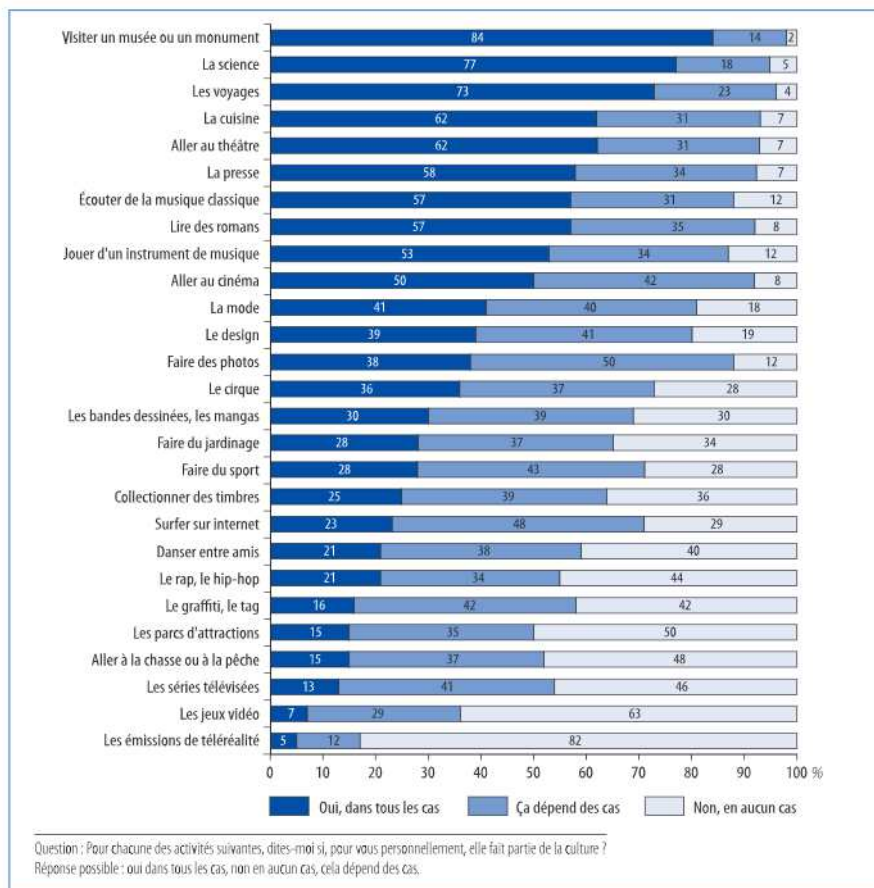
- Jean-Michel Guy, Les représentations de la culture dans la population française, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, DEPS, coll. « Culture études », 2016-1, septembre 2016

Graphique 1 – Évocations spontanées du mot « culture » regroupées en vingt-huit registres



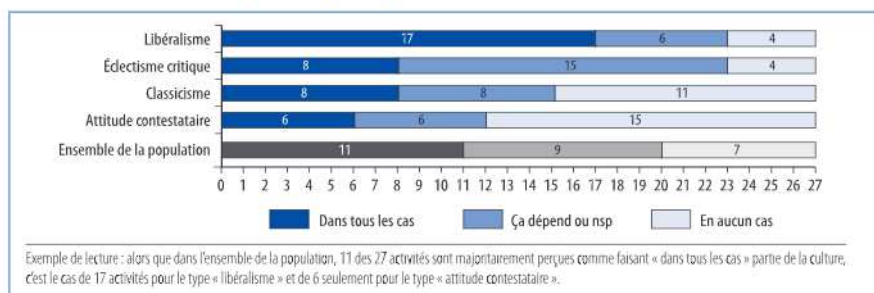
Source : Crédoc/DEPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2016

Graphique 2 – Appartenance de 27 domaines et activités au périmètre de la culture



Source : Crédoc/IFES, Ministère de la Culture et de la Communication, 2016

Graphique 3 – Nombre d'activités incluses dans le champ de la culture selon les quatre types de posture



Source : Crédoc/IFES, Ministère de la Culture et de la Communication, 2016

Tourisme et culture

L'attractivité touristique de la France comporte une forte composante culturelle, qui en fait l'une des premières destinations du tourisme mondial

En 2016, la France a reçu 83 millions de visiteurs internationaux dont environ 400 000 touristes étrangers dans les territoires ultramarins, pour 562 millions de nuitées (France métropolitaine), ainsi que 120 millions d'excursionnistes étrangers. Ces voyageurs et excursionnistes internationaux ont généré 38 milliards d'euros de recettes. À titre de comparaison, les États-Unis et l'Espagne, deuxième et troisième destinations mondiales, ont comptabilisé, respectivement, 76 et 75 millions d'arrivées internationales cette même année.

Près de 60 % des visiteurs internationaux en France ont visité un site culturel, 10 % ont participé à un événement culturel ou sportif

Au-delà des ressources culturelles patrimoniales préservées et valorisées (musées, monuments et sites culturels), des événements culturels (festivals) et de la création artistique contemporaine, la culture, dans toutes ses dimensions matérielle et immatérielle, y compris la gastronomie, et globalement l'art de vivre à la française, participent de l'identité du pays et contribuent à son rayonnement. Les liens entre les œuvres et le territoire national peuvent avoir un impact significatif sur le tourisme : ainsi, la fréquentation en hausse de la ville de Dunkerque et de son musée au cours de l'été 2017 (+ 176 % de touristes anglais en juillet et + 536 % en août) peut s'expliquer par l'attractivité de la ville suite au tournage puis à la sortie du film *Dunkerque* en France en juillet 2017. 32 % des touristes de l'été déclarent en effet avoir vu le film.

2,4 milliards d'euros de dépenses des touristes étrangers et français pour les activités culturelles en 2016

La part des dépenses touristiques consacrées à la culture représente près de 2,6 % des dépenses totales des touristes. Si la consommation touristique intérieure a été stable en volume, les dépenses en services culturels ont progressé de + 1,5 % en 2016.

L'importance accordée à la culture n'est pas le seul fait des touristes étrangers, elle intervient aussi dans le choix de destinations touristiques des touristes nationaux. Ainsi, selon la dernière édition de l'enquête barométrique de la Direction des patrimoines du ministère de la Culture, le patrimoine culturel est un critère de choix du lieu de vacances pour un quart des touristes français.

De ce fait, la fréquentation de nombreux sites, monuments et musées, et celle de nombreux festivals sont aussi liées au tourisme (tableau 1). Les institutions culturelles les plus fréquentées reçoivent une proportion élevée de visiteurs étrangers, et une partie importante de leurs recettes émanant des entrées payantes dépend directement de la conjoncture touristique internationale.

Le trou d'air du tourisme en 2016 a principalement concerné les institutions culturelles qui reçoivent les plus fortes proportions de visiteurs internationaux, en particulier en Île-de-France

Les attentats de novembre 2015 à Paris et de juillet 2016 à Nice ont eu un effet sur la fréquentation touristique : moins d'arrivées internationales (- 2,2 %) en 2016 et moindre fréquentation des hébergements collectifs touristiques (- 0,8 % lors de la saison estivale en France métropolitaine). Les

dépenses des visiteurs étrangers en services culturels, sportifs et de loisirs ont diminué de - 3,6 % en 2016, tandis que celles des touristes nationaux dans les musées, les monuments et les parcs de loisirs ont cru de + 6,4 %, en particulier ceux situés hors Île-de-France.

Une baisse notable de la fréquentation des institutions culturelles a été constatée, plus particulièrement celles les plus fréquentées par les visiteurs étrangers. Ainsi, la part des visiteurs étrangers dans les entrées du château de Fontainebleau a été divisée par deux (de 47 % en 2015 à 24 % en 2016) ; au domaine national de Chambord, pourtant plus éloigné de Paris, les clientèles des pays d'Asie ont le plus chuté en 2016 (- 38 % pour la Chine, - 48 % pour le Japon), comme la clientèle italienne (- 36 %), alors que celles des États-Unis et d'Espagne se contractaient de - 12 % et celle de Grande-Bretagne de - 14 %.

La crue de la Seine en juin 2016 a imposé la fermeture ponctuelle de plusieurs établissements parisiens parmi les plus importants en termes de fréquentation totale : le Louvre, le musée d'Orsay et le Palais de la Découverte (Universcience). Surtout, les variations annuelles de la fréquentation s'expliquent également par le succès des expositions temporaires programmées dans les établissements concernés, à l'instar de la fréquentation du musée des Arts décoratifs. Celle-ci a plus que doublé avec l'exposition « Barbie » (240 000 entrées) en 2016, puis avec l'exposition « Dior » qui a encore accru la fréquentation de près de 60 % en 2017. Annoncées suffisamment à l'avance, les expositions sont intégrées dans les programmations des professionnels du tourisme ; les grandes expositions, comme les grands événements internationaux et les festivals à fort rayonnement international peuvent même constituer le principal motif de visite d'une partie des touristes culturels.

Les premières données de fréquentation pour 2017 montrent une reprise de la fréquentation

Pour les huit premiers mois de 2017, le nombre d'arrivées internationales en France a progressé de + 7 % par rapport à l'année précédente et la fréquentation des hébergements collectifs des résidents de + 6 % au cours de la saison estivale (France métropolitaine). La fréquentation touristique a notamment rebondi en Île-de-France (+ 12 % pour les nuitées des non-résidents, + 13 % pour les résidents). Ces évolutions sont confirmées par l'Insee au dernier trimestre 2017 : + 8 % pour l'ensemble des hébergements collectifs. La fréquentation de nombreuses institutions culturelles, notamment franciliennes, apparaît également en nette progression : + 15 % au Louvre, + 13 % à Versailles, + 7 % à Orsay. Hors Île-de-France, l'abbaye du Mont-Saint-Michel a vu sa fréquentation progresser (+ 6 %), de même que Chambord (+ 26 %) et Azay-le-Rideau (+ 28 %).

La reprise de la fréquentation touristique nationale s'inscrit dans une tendance générale de croissance du tourisme international à long terme

Au-delà des variations conjoncturelles, les perspectives de long terme du tourisme mondial demeurent favorables : c'est l'un des secteurs économiques à plus forte croissance. L'Organisation mondiale du tourisme prévoit une croissance du nombre d'arrivées des touristes internationaux de + 1,8 % par an entre 2010 et 2030 pour l'Europe occidentale. Ces perspectives porteraient à 222 millions le nombre d'arrivées de touristes internationaux dans cette aire en 2030, soit 40 millions d'arrivées supplémentaires par rapport à 2016. La France concentrant actuellement plus de 45 % des arrivées internationales en Europe occidentale, cela représenterait donc + 18 millions d'arrivées.

L'évolution des formes de tourisme paraît favorable aux activités culturelles

Parmi les illustrations de l'essor du tourisme culturel, le tourisme de mémoire, défini par la visite de sites principalement liés aux deux guerres mondiales, a généré plus de 6 millions de visites pour un chiffre d'affaires de 45 millions d'euros et 1 050 emplois en équivalent temps plein. Près de la moitié des visiteurs venaient de pays étrangers (Grande-Bretagne, Allemagne, Belgique, Pays-Bas et États-Unis). Parallèlement, une diversification des lieux et des publics du tourisme culturel s'observe, à l'instar des nouveaux lieux de patrimoine, valorisés directement en dehors de l'expertise culturelle habituelle, institutionnelle, et devenant des lieux touristiques, telles que friches industrielles, sites et parcours de fresques murales urbaines ou *street art*.

Le ministère de la Culture contribue directement et indirectement pour près d'un milliard d'euros à l'ensemble de l'effort financier de l'État en faveur du tourisme

La participation directe et indirecte des différents ministères à la politique de soutien au tourisme, récapitulée dans le Document de politique transversale de chaque loi de finances, inclut celle du ministère de la Culture à l'amélioration de l'offre touristique par la valorisation du patrimoine de la France et de sa culture. L'effort global de l'État est évalué à près de 2 milliards d'euros en 2017, auxquels il convient d'ajouter les concours financiers des collectivités territoriales et des opérateurs institutionnels locaux (comités régionaux et départementaux du tourisme, offices du tourisme, syndicats d'initiative), ainsi que de l'Union européenne. Les crédits de paiement du budget du ministère de la Culture consacrés aux patrimoines (programme 175), ainsi qu'une partie de ceux de ses autres programmes, sont comptabilisés au titre des dépenses de l'État concourant à la politique du tourisme, à hauteur d'un peu plus de 820 millions d'euros, soit entre 20 % et 40 % du total selon que l'on y intègre ou pas les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales (plus de 2,5 milliards d'euros). Les dépenses indirectes au titre de la culture, considérées comme favorables au tourisme, sont estimées à près de 140 millions d'euros. Elles comprennent les dépenses fiscales liées par exemple aux dépenses privées de restauration de monuments historiques, à la réduction de certaines charges pour leurs propriétaires ou aux achats de trésors nationaux.

Le secteur de la culture, limité aux musées et aux monuments historiques, représentait 7 % du total des investissements touristiques marchands et non marchands en France en 2016, soit 875 millions d'euros sur 12,5 milliards d'euros, chiffrés dans le cadre du dernier comité interministériel du tourisme.

Pour en savoir plus

- Banque de France, « Présentation des chiffres révisés du tourisme en France », publié le 30/01/2018 : <https://www.banque-france.fr/communique-de-presse/presentation-des-chiffres-revises-du-tourisme-en-france>
- CNC, « L'impact des tournages sur le tourisme », Direction des études, des statistiques et de la prospective, mardi 23 janvier 2018 : <http://cnc.fr/web/fr/publications/-/ressources/13661634>
- Charlotte MILLOT, Jörg MÜLLER, Emmanuelle LALLEMENT, Catérina RENZI, Joséphine DEZELLUS, « Les visites patrimoniales progressent encore chez les Français », CRÉDOC et Ministère de la Culture, Direction générale des patrimoines, Note de synthèse n° 23, avril 2017 : http://www.credoc.fr/pdf/Sou/Note_de_synthese_N23_Visites_Patrimoniales_Avril_%202017.pdf
- Insee Conjoncture, « Au quatrième trimestre 2017, la fréquentation touristique croît fortement », Fréquentation touristique dans les hôtels, campings et autres hébergements collectifs en France métropolitaine, quatrième trimestre 2017, *Information Rapides*, n° 33, 7 février 2018 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3322395>
- Atout France, « Le tourisme de mémoire », enquête nationale sur les retombées économiques du tourisme de mémoire, coll. « Observation touristique », 21 novembre 2012 : <http://atout-france.fr/publications/le-tourisme-de-memoire-en-france>, <https://www.defense.gouv.fr/memoire/memoire/tourisme-de-memoire-et-memoire-partagee/tourisme-de-memoire>
- « Visite de lieux alternatifs et patrimonialisation », revue *Espaces*, n° 340, Janvier 2018, <https://www.tourisme-espaces.com/doc/9985.visite-lieux-alternatifs-patrimonialisation.html>
- Comité interministériel du tourisme, 19 janvier 2018 : http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2018/01/dossier_de_presse_-_conseil_interministeriel_du_tourisme_-_assurer_le_succes_touristique_de_nos_territoires_-_19_janvier_2018.pdf

Tableau 1 – Fréquentation totale et part des touristes et excursionnistes internationaux connue ou estimée dans les entrées des sites culturels les plus fréquentés, 2015-2016

Unités et %

Site	2015		2016	
	Entrées totales (unités)	Dont part de visiteurs étrangers (%)	Entrées totales (unités)	Dont part de visiteurs étrangers (%)
Musée du Louvre (y compris Musée Eugène Delacroix)	8 369 430	75	7 038 400	69
Musée et domaine national de Versailles (yc spectacles, hors parc)	7 432 800	81	6 701 190	81
Tour Eiffel	6 917 000	80	5 934 000	75
Centre Georges-Pompidou, Musée national d'Art moderne	3 059 340	43	3 335 500	38
Musée d'Orsay	3 439 830	61	2 977 620	63
Fort Saint-Jean avec Mucem, Marseille	1 465 000	27	1 423 440	15
Château des ducs de Bretagne, musée d'histoire de Nantes	1 324 510	11	1 380 780	10
Musée de l'armée	1 410 190	nd	1 206 060	55
Abbaye du Mont-Saint-Michel	1 265 990	39	1 174 120	43
Musée du Quai Branly – Jacques Chirac	1 034 630	17	1 151 920	17
Petit Palais, Musée des beaux arts de la Ville de Paris	808 320	36	885 790	nd
Musée de l'Orangerie	768 030	73	781 580	64
Domaine national de Chambord	783 350	44	728 130	36
Musée d'art moderne de la Ville de Paris	670 040	26	613 400	nd
Musée des arts décoratifs, Paris	247 190	43	552 800	47
Château et remparts de Carcassonne	538 870	26	550 710	23
Mucem, Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée, Marseille	538 950	17	545 000	17
Les Catacombes de Paris	505 080	51	512 280	nd
Château de Fontainebleau	470 190	47	466 190	24
Musée du Louvre-Lens	353 760	17	444 600	16
Château de Chantilly	467 000	nd	435 000	15
Tours de la cathédrale Notre-Dame, Paris	475 050	64	407 780	nd
Musée Jacquemart-André, Paris	280 000	12	380 000	10
Musée des beaux-arts, Lyon	301 260	12	334 450	18
Palais de la Porte Dorée Musée national de l'histoire et de l'immigration (yc Aquarium)	312 140	4	307 710	nd
Centre Pompidou, Metz	330 720	23	300 580	17
Château et musée de Blois	271 730	40	292 840	30
Musée de la musique-Philharmonie de Paris	379 790	nd	274 150	26
Château de Vaux le Vicomte	295 000	25	265 000	20
Château d'Azay-le-Rideau	214 550	24	219 770	21
Château d'Angers	203 270	nd	201 780	21
Musée de l'air et de l'espace (hors SIAE)	190 410	nd	191 960	5
Tours et rempart d'Aigues-Mortes	166 000	25	190 000	28
Cité de l'Architecture et du Patrimoine – Musée des Monuments français	296 730	nd	170 060	19
Tours de la Rochelle	125 720	nd	141 530	20
Château de Pierrefonds	144 600	nd	139 480	15
Basilique de Saint-Denis	154 850	nd	133 760	23
Villa Cavrois	155 170	nd	133 440	18
Abbaye de Cluny	132 980	30	121 050	31
Musée national de l'histoire et de l'immigration (seul)	143 780	nd	106 980	3
Abbaye du Thoronet	103 190	nd	105 900	21
Château de Vincennes	105 260	nd	105 660	18
Château d'If	106 680	nd	101 170	37
Musée Albert Khan	97 660	nd	67 020	6

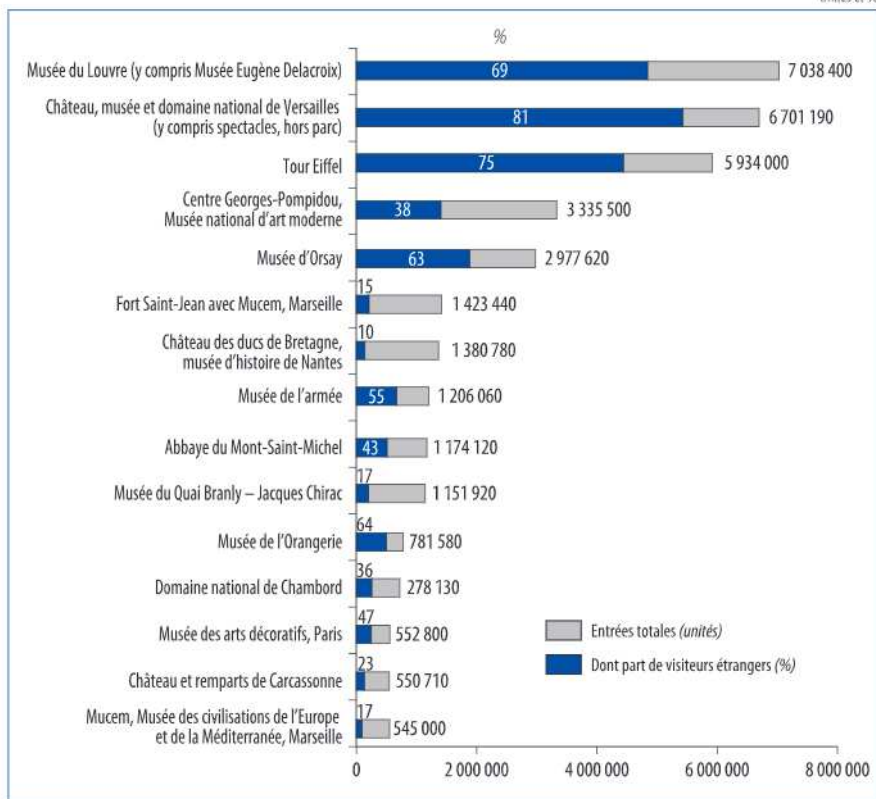
La part des visiteurs étrangers est susceptible d'être sous-estimée, du fait des difficultés générales à connaître la nationalité des visiteurs et en particulier celle des détenteurs de pass ou des acheteurs de billets à l'étranger, via Internet.

Remarque : parmi les musées, monuments et sites culturels les plus fréquentés, ne figurent pas dans ce tableau, faute d'information disponible relative à la part des entrées de visiteurs étrangers : la cathédrale Notre-Dame de Paris et la Basilique du Sacré-Coeur (recevant annuellement chacune plus de 10 millions d'entrées estimées au total), la Cité de sciences et de l'industrie et le Palais de la découverte (plus de 2,7 millions d'entrées en 2016), le Muséum national d'histoire naturelle (2,6 millions d'entrées), le cimetière américain d'Ormaizy (1,8 million), l'Arc de Triomphe (1,3 million), la Sainte-Chapelle (1 million), le musée des Confluences de Lyon (767 500) ou encore le Panthéon (600 000) ; par ailleurs, les Galeries nationales du Grand Palais ont totalisé plus d'1,1 million de visiteurs pour les expositions temporaires, à l'instar du Palais de Tokyo, plus de 700 000, et de la Fondation Louis-Vuitton à Paris qui a reçu plus d'un million de visiteurs en 2016 ; pour résumer, plusieurs pays répertoriés reçoivent un grand nombre de visiteurs, également étrangers : Disneyland Paris (près de 15 millions d'entrées), Le Puy du Fou (2 millions), le parc Astérix (1,8 million) ou le Futuroscope (1,8 million). Enfin, de très nombreuses manifestations culturelles, et festivals, attirent également les visiteurs étrangers, mais plus difficilement identifiables encore.

Source : Centre des monuments nationaux ; Patrimostat, Département de la politique des publics, Direction générale des patrimoines/ANIS, Ministère de la culture, 2018

Graphique 1 – Fréquentation totale et part des touristes et excursionnistes internationaux connue ou estimée des 15 sites culturels les plus fréquentés en 2016

Unités et %



Source : Paris Musées ; Centre des monuments nationaux, Ministère de la Culture ; Patrimostat, Département de la politique des publics, Direction générale des patrimoines, 2018